

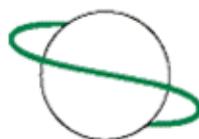
REPUBLIQUE DU NIGER



CONSEIL NATIONAL
L'ENVIRONNEMENT POUR
DEVELOPPEMENT DURABLE

DE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
UN MONDIAL

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



*Au service
des peuples
et des nations*

SECRETARIAT EXECUTIF FEM

ATLAS Award ID:	00076824	ATLAS Project ID(s):	00088004
PIMS no.	PIMS 4790	GEF ID no.	4701
GEF Focal Area (s):	Climate Change		

Evaluation finale du projet: « Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire au Niger (ABC-Maradi) »

Un rapport rédigé par :

Mme Chantal (aka Sasha) Mentz, consultante internationale, experte en développement durable, gestion environnementale et changement climatique sasha@nicheunity.com

Dr Adamou Alidou, Expert en développement local, consultant national adamou_alidou@yahoo.fr

Elhaj Ousseini Bakabé, Ingénieur Agronome, consultant national bakabouss@yahoo.fr

27 Mai 2019

Table des matières

i) Acronymes et abréviations	4
ii) Introduction de l'évaluation	6
iii) Résumé exécutif	7
Description synthétique du projet	7
Conceptualisation du projet	8
Mise en œuvre du projet	8
Résultats du projet	10
Synthèse de la notation du projet	11
Résumé des enseignements, conclusions et recommandations	13
1. Introduction	17
Objectif de l'évaluation	17
Approche et méthode d'évaluation	18
Structure du rapport d'évaluation	19
2. Description et contexte de développement du projet	19
Contexte, démarrage et durée du projet	19
Problèmes que le projet visait à régler	21
Objectifs immédiats et de développement du projet	22
Indicateurs de base mis en place	23
Principales parties prenantes	25
Ressources du projet	25
Résultats escomptés	26
3. Objectifs et portée de l'évaluation	26
Portée de l'évaluation	26
Objectifs de l'évaluation	28
Critères d'évaluation	28
4. Approche méthodologique de l'évaluation	29
Sources de données	29
Échantillonnages	29
Méthode de collecte de l'information	30
Considérations d'ordre déontologique	30
Informations sur les évaluateurs:	31
Limites de l'approche	31
5. Constatations de l'évaluation	31
Conception/Formulation du projet	31
Mise en œuvre du projet	36
6. Synthèse de l'analyse des résultats selon les critères d'évaluation	58
6.1 Pertinence (*)	58
Efficacité (*)	60
Efficience (*)	63
Appropriation par le pays	66
Intégration	67
Durabilité (*)	68
Réplicabilité	73
Impacts	74

7. Enseignements, conclusions et recommandations	77
7.1 Enseignements.....	77
7.2 Conclusions.....	79
7.3 Recommandations	81
8. Annexe au rapport d'évaluation finale du projet ABC Maradi.....	104
Annexe 1. Facteurs considérés pour les critères de notation du projet et notation détaillée.	104
Annexe 2. Code de suivi des recommandations au projet.....	110
Annexe 3. Carte des sites DES/CRS à l'échelle des 2 départements (source : Ibrahim Seyni, UGP)	118
Annexe 3bis. Cartes des activités du projet dans les 7 communes.....	119
Annexe 4. Chronogramme pour la mission de terrain (16-23 avril 2019).....	123
Annexe 5. Liste des documents consultés	126
Annexe 6. Considérations importantes quant à une optimisation des sites maraîchers en zone sahélienne.....	127
Annexe 7. Considérations quant à l'évaluation des impacts environnementaux.....	128
Annexe 8. Grille des questionnaires utilisés durant la mission d'évaluation	130
Annexe 9. Matrice méthodologique de l'évaluation	138
Annexe 10. Listes des personnes rencontrées.....	141
Annexe 11. Formulaire d'acceptation du code de conduite des consultants en évaluation	160
Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation	161
Annexe 12. Termes de références des consultants.....	162

i) Acronymes et abréviations

ABC :	Adaptation à Base communautaire
ALP/CARE:	Adaptation Learning Programme
AMAT	Adaptation Monitoring and Assessment Tool
BAGRI :	Banque Agricole du Niger
BIA :	Banque d'Intrants Agricoles
BIZ :	Banque d'Intrants zootechniques
CC :	Changement Climatique
CES/DRS :	Conservation des Eaux du Sol/ Défense et Restauration du Sol
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COGES :	Comité de Gestion
COP :	Conférence des Parties sur le Changements climatique
CPP :	Comité de Pilotage du Projet
CRA :	Chambre Régionale d'Agriculture
CSR/PGCCA :	Comité Sous Régional de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
EEF :	Equipe de l'évaluation finale
EMP	Evaluation à mi-parcours
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
HCi3N :	Haut-Commissariat à l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens)
HIMO :	Haute Intensité de Main d'œuvre
INRAN :	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ORTN :	Office de Radio et Télévision du Niger
OSV :	Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité
PADEL	Projet d'Appui au Développement Économique Local
PADMIF	Projet d'appui au développement de la micro-finance

PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PANA:	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements climatiques
PDC :	Plan de Développement Communal
PFMF :	Plate-Forme Multifonctionnelle
PIR	Projet Implementation Report
PLD :	Plan Local de Développement
PMA :	Pays les Moins Avancés
PNAT :	Plan National de l'Aménagement du Territoire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public privé
PRESAO:	Prévisions Saisonnières en Afrique de l'Ouest
Prodoc	Document de projet
PromAP :	Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive
PTA :	Plan de Travail Annuel
RELACC :	Réseau Local d'Adaptation au Changement Climatiques
RNA :	Régénération Naturelle Assistée
S&E :	Suivi et Evaluation
SCAP/RU :	Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réalistes et Temporellement défini
SRAT :	Stratégie Régionale de l'Aménagement du Territoire
SVP	Services vétérinaires de proximité
UGP :	Unité de Gestion du Projet
US\$:	Dollars Américain
VNU :	Volontaire des Nations Unies

ii) Introduction de l'évaluation

Ce rapport présente l'évaluation finale du projet dénommé Projet de « Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire de Maradi » (Projet ABC), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (ID 4701) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le projet a été mis en œuvre dans la modalité d'exécution nationale (NIM) par le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) du Niger. Le projet ABC est mis en œuvre dans les départements de Dakoro (communes de Ajékoria, Azagor, Dakoro, Korahane et Roumbou) et de Bermo (communes de Bermo et de Gadabéji), région de Maradi, dans le Centre sud du Niger.

Le projet ABC-Maradi répond aux objectifs stratégiques du FEM suivants :

- ACC-1 : Réduire la vulnérabilité aux effets pervers des changements climatiques, y compris la variabilité, aux niveaux local, national, régional et global
- ACC-2 : Augmenter la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts des changements climatiques, y compris la variabilité aux niveaux local, national, régional et global
- ACC-3 : Promotion de transfert de technologie

Cette évaluation s'est déroulée du 11 avril au 4 mai 2019, et a inclus une mission de terrain du 16 au 23 avril 2019.

L'Equipe d'évaluation finale (EEF) du Projet ABC tient à remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette mission. La mission remercie les autorités administratives et coutumières de la région de Maradi et des départements de Dakoro et Bermo pour leur disponibilité et leur soutien.

Nos remerciements vont particulièrement au coordonnateur de Projet ABC, à toute l'équipe du projet ABC, aux services techniques départementaux de la zone d'intervention ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) pour leur accueil et leur disponibilité. Ils ont partagé avec nous leurs analyses très pertinentes et leurs connaissances du terrain. Les cadres du CNEDD et les équipes du PNUD ont apporté une contribution appréciable par leurs analyses et leurs observations.

Nous saluons bien entendu les chauffeurs du PNUD et le chauffeur du projet ABC pour leur professionnalisme et pour la bonne ambiance qu'ils ont su entretenir au cours de tous les déplacements, souvent dans des conditions difficiles. Nous souhaitons également remercier les populations des localités visitées et en particulier les femmes pour l'accueil chaleureux et le temps consacré aux échanges, souvent après de longues heures d'attente.

iii) Résumé exécutif

Description synthétique du projet

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques, le Gouvernement du Niger a reçu du FEM, à travers le PNUD, un financement pour la mise en œuvre du projet « **Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire au Niger** », appelé le projet **ABC-Maradi**.
2. L'objectif du projet fut de renforcer les capacités des services administratifs et techniques dans le soutien qu'ils apportent aux communes, et d'appuyer directement les communautés agricoles et pastorales pour permettre la génération d'une **masse critique de résilience communautaire au changement climatique (CC)** dans la région de Maradi.
3. Pour atteindre cet objectif, deux effets ont été définis dans le document de projet (Prodoc) :
 - i) l'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des communes prioritaires de la région de Maradi ;
 - ii) des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des communes prioritaires dans la région de Maradi.

Le tableau 1 ci-dessous donne un résumé institutionnel et chiffré du projet.

TABLEAU 1 : RESUME DU PROJET

Intitulé du projet :	Scaling up community based adaptation			
ID de projet du FEM :	4701		à l'approbation (en millions USD)	à l'achèvement (en millions USD)
ID de projet du PNUD :	4790	Financement du FEM :	3,75	3,699
		Financement PNUD	0,526	0,505
Pays :	Niger	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	0,5	0,5
Région :	Maradi	Gouvernement :	0,2	0,2
Domaine focal :	Adaptation à base communautaire	Autre (UNDCF/Padel)	1,4	1,4

Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	13	7,3
Agent d'exécution :	Gouverne ment	Coût total du projet :	19,376	13,604

Conceptualisation du projet

4. **La conceptualisation du projet a fait l'objet de recherches avancées et d'une démarche participative.** Ce projet a été préparé en accord avec les lignes directrices définies par le Fonds PMA et est conforme avec les critères d'éligibilité du Fonds PMA. Le document de projet (Prodoc) articule clairement les défis auxquels le pays et plus récemment la région de Maradi sont confrontés, l'analyse du contexte et ce qui devrait être fait pour changer la situation chronique de pauvreté et de vulnérabilité au CC.

5. **Le cadre logique est cohérent** et a permis une réelle mise en œuvre progressive des activités, la composante 1 créant un cadre habilitant à la mise en œuvre d'activités d'adaptation de la composante 2. Toutefois **quelques insuffisances** au niveau du cadre logique ont été relevées, et sont soulignées à l'attention du FEM dans le cadre de futures conceptions de projets. La mission a en effet constaté que ces insuffisances entachent quelque peu la logique du projet et l'entendement explicite des problèmes qu'il s'est donné pour tâche de résoudre. **L'absence d'objectifs et d'indicateurs FEM spécifiques aux bénéficiaires environnementaux attendus et le fait que le tracking tool n'ait pas été rempli** ont rendu difficile toute tentative de faire converger les résultats attendus et les impacts visés.

6. **Les indicateurs du cadre logique sont dans l'ensemble clairement définis et répondent aux critères « SMART ».** Mais un **problème se pose dans l'estimation des cibles**, qui ont tendance à être modestes en raison du scénario de référence considéré, lequel, s'il rend fidèlement compte de la réalité avant le projet, biaise les potentialités d'un projet doté de moyens conséquents. Il fut expliqué que ces cibles furent définies de manière conservatrice à dessein, afin de faire preuve de prudence en raison de la grande vulnérabilité qui caractérisait cette zone et sa population durant la phase d'élaboration du projet. La zone est en effet vue comme potentiellement sujette aux migrations, ce qui aurait effectivement conduit à des résultats plus modestes que ceux obtenus. A contrario, d'autres cibles ont fait l'objet d'une surestimation ; comme par exemple la superficie visée pour le maraichage irrigué.

Mise en œuvre du projet

7. Malgré le démarrage tardif du projet d'adaptation à base communautaire (ABC) – Maradi, le dynamisme de l'unité de gestion du projet (UGP), la franche collaboration avec les partenaires, l'implication des autorités administratives et coutumières et les ressources (humaines matérielles et financières) mises à la disposition par le FEM et le PNUD font état d'une mise en œuvre qui a globalement été couronnée de succès.

8. **Le projet a de manière générale fait preuve d'une bonne gestion adaptative**, l'ensemble des recommandations émanant du comité de pilotage (CP) et de l'évaluation à mi-parcours (EMP) ayant fait l'objet d'un suivi et de mises en œuvre concrètes. Toutefois les problèmes rencontrés dans l'exécution du travail sont en général faiblement explicités dans les rapports de suivi du projet.

9. **L'engagement et la participation des parties prenantes ont été effectives** dans le projet, et les missions de suivi conjointes (PNUD/CNEDD) ainsi que les réunions annuelles du CP ont su aiguiller la conduite des activités du projet. Toutefois, et bien que non requis dans le Prodoc, ces missions d'appui auraient dû inclure, lorsque pertinent, les services techniques nationaux concernés, afin de réellement apporter une expertise

technique supérieure non seulement à l'UGP, mais aussi de capitaliser sur ces missions pour assurer un renforcement continu des services décentralisés et déconcentrés.

10. **Le cofinancement n'a pas fait l'objet d'un suivi soutenu**, dans la mesure où les cofinancements répertoriés par l'UGP n'incluent que deux des partenaires identifiés dans les lettres de cofinancement, soient l'UNICEF et le projet d'appui au développement de la micro-finance (PADMIF) financé à travers le Projet d'Appui au Développement Économique Local (PADEL), le reste étant des contributions ne figurant pas dans les lettres de cofinancement. L'inventaire de tous ces cofinancements confondus et qui incluent a priori les 1,4 millions US\$ du PADEL, indique un montant total de 8,7 millions de dollars, ce qui représente 60% de la cible originale (14,4 millions), mais comme souligné ne reflète pas la réalité des contributions découlant exclusivement des co-financeurs identifiés. Le cofinancement aurait dû faire l'objet soutenu d'une communication et d'un suivi avec les partenaires identifiés.

11. **Le suivi et l'évaluation (S&E) du projet** ont essentiellement été réalisés par les rapports trimestriels et annuels rédigés par l'UGP en conformité avec son dispositif d'évaluation. Le projet a fait l'objet d'une EMP en mai 2017 et l'UGP a également rédigé un rapport de fin de projet. Des rapports annuels de missions conjointes ont été soumis, et les rapports PIR (Projet Implementation Report) annuels de 2016 à 2018 ont été soumis au FEM. En revanche le « Tracking tool n'a fait l'objet que d'une rédaction parcellaire en 2016 et n'avait pas été mis à jour au préalable de la mission. Le PNUD a indiqué que cet outil d'analyse est complexe et difficile à remplir. **La qualité globale du système de S&E est notée comme suit : 4,5 /6 (MS +)**

12. **La coordination entre les partenaires institutionnels fut généralement bonne** ; les partenaires ont su optimiser la répartition du travail, notamment à travers la délégation de la maîtrise d'ouvrage auprès des communes, qui à leur tour ont souvent fait appel à des organisations de la société civile (OSC) pour la mise en œuvre sur le terrain.

13. Le projet a su aussi **coordonner et rendre ses actions visibles¹ auprès des autres partenaires** actifs dans la région, et faire remonter son travail lors des réunions annuelles du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation au CC au Niger.

14. Le comité de pilotage du projet a assuré son mandat dans la tenue des assises des réunions. En revanche un aspect institutionnel méritant d'être souligné concerne la délégation de la présidence au HCl3n régional, contrairement au HCl3n national comme il était initialement prévu. Bien qu'une telle délégation de la présidence du CP dans le contexte d'un projet décentralisé soit légitime, celle-ci s'est traduite dans une certaine mesure par un encadrement moins prononcé du projet par le président délégué au niveau national, dans la mesure où cette structure régionale n'a pu entreprendre des actions d'orientation nationale, (les instances décisionnelles du projet ABC sont au niveau central). Cela s'est aussi traduit par une mal aisance protocolaire lors des assises lors desquelles des hautes autorités de la région (Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement) et des directeurs centraux furent présidés par un cadre régional.

15. **Le rôle du PNUD dans la mise en œuvre du projet** est reconnu par les partenaires, de même que la diligence de l'organisation à alléger ses procédures. Le PNUD en effet était porté à tout payer par chèque, y compris les *per diems* (3000 FCFA) devant revenir aux ruraux qui participent aux sessions de formations, ce qui bien entendu pose

¹ Voir le site internet du projet: <http://www.cnedd.ne/index.php/projet-abc-maradi>

problème dans un contexte local où les banques font défaut. Ceci, bien que corrigé a été perçu comme un handicap de la performance au début du projet. Le PNUD s'est conformé à ses obligations en matière de reporting, excepté pour le tracking tool qui ne fut pas complété.

16. **La qualité globale de la mise en œuvre** par tous les partenaires est notée comme suit : **4,5/6 (MS+)**

17. Dans son rôle d'organisation de l'évaluation finale du projet, le PNUD a sous-estimé le temps pour mener à bien une telle mission, au regard des activités multi dimensionnelles et des nombreuses zones agro écologiques d'intervention du projet. Cela a été atténué grâce à un échantillonnage réaliste des sites à visiter sur le terrain.

Résultats du projet

18. **La réalisation globale du projet est globalement satisfaisante (5/6)** et fait l'objet d'une narration détaillée par sous-activité, laquelle souligne les mérites, et, si applicable, problèmes et défis qui se sont posés pour chaque sous-activités à des fins d'apprentissage, notamment en termes de répliquabilité.

19. Le projet est très **pertinent (6/6)** par rapport aux priorités nationales mises en avant par le gouvernement dans le Programme d'action National d'Adaptation (PANA). Les activités mises en œuvre répondent aux besoins des populations et les parties prenantes au niveau communal et des services ont toutes souligné combien les activités de formation avaient répondu à leurs attentes. Ainsi, il ressort que, grâce à ces formations, ces différents acteurs ont une meilleure compréhension du CC, de ses effets sur leurs conditions de vie et des moyens pouvant permettre d'y faire face. Cette compréhension s'est traduite par une réelle exploitation des informations aux niveaux communautaire (grâce à l'assimilation de la notion de « pluie utile » par exemple) et institutionnel (assimilation du CC dans les mandats des institutions et la planification).

20. **L'efficacité du projet est jugée très satisfaisante (6/6)**. Les activités prévues ont, pour l'essentiel, été réalisées. Les objectifs quantitatifs sont atteints et même dépassés dans certains cas. Si celle-ci peut être attribuable à des cibles qui ont dans une certaine mesure été sous-estimées, par souci de prendre en compte la vulnérabilité d'une zone sujette aux déplacement de personnes, cela a toute de même biaisé ce critère de performance. Il apparaît clairement toutefois que la manière dont le projet a su mettre en œuvre les activités a contribué à des effets multiplicateurs conséquents et à des livrables de qualité.

21. **L'efficacité du projet** a été appréciée en fonction de trois sous-critères : l'efficacité opérationnelle, l'efficacité d'allocation financière et l'efficacité productive. L'analyse détaillée de ces sous-critères a permis de nuancer l'analyse, qui fait ressortir de cette efficacité qu'elle est **modérément satisfaisante (4/6)**.

22. **L'appropriation** des thématiques de formation du projet et d'appui à la résilience est jugée très forte au niveau régional, mais l'appropriation par les parties nationales, du fait d'un engagement plus minime dans le suivi de l'exécution de projet, est moindre. L'appropriation des activités du projet au niveau local est forte auprès de certaines institutions (notamment l'INRAN) et des communes et villages bénéficiaires. Mais il faut toutefois préciser que cette appropriation se fait moins ressentir pour certaines activités pour lesquelles les communautés semblent encore s'en remettre à des appuis externes pour poursuivre les travaux (référence est faite par exemple aux activités de récupération des terres).

23. **Le projet est bien parvenu à intégrer les priorités du PNUD** en matière d'allègement de la pauvreté, de gouvernance, de prévention et de gestion des risques de catastrophes et de genre.

24. La notation de la **durabilité globale du projet est délicate**, car les facteurs de durabilité (et leur atteinte) varient considérablement d'une activité à l'autre et d'un acteur à

l'autre. L'analyse a cependant permis de juger que cette durabilité était **moyennement probable (MP) (-) (2,75/4)**.

25. Le projet présente un **potentiel catalytique** très fort au niveau du développement des capacités et du renforcement de la résilience, mais l'état transitionnel atteint – surtout en termes environnementaux - demeure fragile.

26. Les activités relatives à la diffusion des semences améliorées, au maraichage et la reconstitution des cheptels caprins ont eu des incidences positives directes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

27. Par manque de temps et d'outils d'analyse (pas de tracking tool, absence d'autres outils de suivi environnementaux hormis un suivi des surfaces d'intervention et une cartographie des sites), l'équipe de mission n'a pu réellement apprécier les impacts environnementaux du projet. A cet égard, la théorie du changement du projet n'est pas clairement exprimée, mais des conditions sont en place pour permettre un futur changement. Tout au plus la mission est-elle parvenue à ébaucher une **analyse de l'état intermédiaire du projet**, ainsi que les forces motrices et les hypothèses du maintien de cette situation intermédiaire, qui font état d'un **impact minime (1,6/3)**.

Synthèse de la notation du projet

28. Le tableau 2 ci-dessous propose une synthèse des notations du projet par l'équipe de mission ; chaque grille de notation est reprise dans le corps du rapport et les critères de notation sont disponibles dans l'annexe 1.

TABLEAU 2. TABLEAU GLOBAL DE NOTATION DE L'ÉVALUATION²

Notation de la performance globale du projet		
Facteur	notation	commentaires
Suivi et évaluation: - 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes - 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Modérément satisfaisant (MS) - 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes - 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs - 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes		
Qualité globale du système de S&E : 4,5 /6 (MS +)		
Conception du système de S&E	5 /6(S)	Conformité globale au dispositif S&E Absence d'alignement du suivi physique et financier ; absence de comptabilité analyste
Mise en œuvre du plan de S&E	4 /6 (MS+)	Précision et pertinence du système suivi exécution d'exécution et de suivi des résultats, précision des attentes en matière de reddition des compte, précision des rôles et responsabilités des acteurs S&E, précision des procédures de S&E, qualité des matrices proposées dans le dispositif S&E
Mise en œuvre par l'agence d'exécution/agence de réalisation -6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes - 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Modérément satisfaisant (MS) - 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes - 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs - 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes		
Qualité globale de la mise en œuvre par tous les partenaires : 4,5/6 (MS+)		

² Notations supplémentaires : Sans objet (S.O.) - Évaluation impossible (E.I.)

Mise en œuvre par le PNUD	4,5 /6(MS)	Bonne conformité avec les exigences NIM, gestion financière et administrative satisfaisantes, bonne gestion adaptative du projet Suivi et reporting pourraient être améliorés
Mise en oeuvre par l'agence d'exécution	4/6 (MS)	Bonne collaboration avec les ministères et acteurs locaux, appui soutenu à l'UGP mais suivi terrain minime
Mise en oeuvre par l'agence de réalisation	5 /6 (S)	Appuis techniques constants et de qualité, forte collaboration avec les acteurs de mise en œuvre, Adéquation avec termes de références, bonne gestion adaptative, conformité avec les exigences du dispositif de S&E
Résultats -6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes - 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures - 4 Modérément satisfaisant (MS) - 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes - 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs - 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes		
Note globale de la réalisation du projet : 5 / 6(S+)		
Pertinence	6/6 (HS)	Pertinent à tous égards
Efficacité	6/6 (HS)	Projet très efficace
Efficiace	4/6 (Ms)	Des difficultés au niveau de l'efficiace d'allocation financière compromettent quelque peu la bonne qualité de l'efficiace opérationnelle et de l'efficiace productive
Durabilité: 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité - 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés - 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants- 1 Improbable (U): risques graves		
Probabilité globale de la durabilité : 2,75/4 (MP-)		
Ressources financières :	2/4 (MU)	L'intégration du CC dans les PDC et les budgets afférents est effective mais la mise en œuvre semble hypothétique. Les engagements des services techniques au suivi du projet sont variables
Sociopolitique :	4/4 (L)	Les réalisations du projet peuvent s'intégrer dans les nouvelles orientations politiques du Niger. Les groupes cibles de formations ont renforcé les capacités et les bénéficiaires savent exploiter les connaissances apprises. Le taux élevé d'adoption de nouvelles technologies introduites (117%) est aussi gage de durabilité
Cadre institutionnel et gouvernance :	3/4 (MP)	Un engagement fort de la région dans le projet, une participation des services techniques ont été sollicités à chaque étape des activités, le renforcement des organismes associatifs villageois et des ONG sont gages d'une gouvernance locale renforcée et d'une aptitude à poursuivre les acquis du projet. Quelques doutes planent sur la durabilité de l'effet attendu quant à la mise en place du système de communication et les capacités des producteurs et plus généralement des bénéficiaires à s'organiser pour la gestion des biens collectifs. Au niveau départemental, des consulaires de la chambre

		régionale de l'Agriculture ont participé aux travaux du projet et en ont bénéficié.
Environnemental :	2 /4(MU)	Des risques importants d'impacts non anticipés des cheptels ovins et caprins introduits peuvent venir compromettre la durabilité environnementale.
Impact : 3 Satisfaisant (S) - 2 Minimale (M) - 1 Négligeable (N)		
Impact : statut intermédiaire 1,6/3 M (-)		
Amélioration du statut environnemental	2/3 (M)	L'EFF ne peut en réalité pas se prononcer, à défaut de l'exploitation d'outils tels que l'évolution de l'indice de végétation, qui aurait pu être examiné ; à défaut, cette amélioration est considérée comme Minimale (M)
Réduction des pressions environnementales	1/3 (N)	Du fait des activités de distribution de cheptel, la pression sur les pâturages est accentuée, bien que plus quantifiable sur le long terme. Les pressions sur les espèces ligneuses sont sans doute un peu compensées par la RNA (spéculation) - Négligeable (N)
Progrès réalisés vers un changement des pressions/du statut	2/3 (M)	Evaluer si les changements de comportements aboutissent réellement à une moindre pression requiert une recherche poussée. Minimales (2)

Résumé des enseignements, conclusions et recommandations

Enseignements

EN 1. L'initiative du projet ABC ayant consisté à organiser des visites paysannes commentées a constitué une réelle valeur ajoutée à la diffusion et la multiplication de semences améliorées et au développement des activités de maraichage.

EN 2. Les activités de démonstration des variétés de semences améliorées ont révélé que le **sorgho a montré une faible performance** due surtout à la structure et à la texture des sols.

EN 3 l'introduction du **broyeur à cardan contrairement au broyeur à courroie**, constitue une amélioration des plateformes nutritionnelles pour les animaux.

EN 4. Une des meilleures manières **d'appuyer l'agriculteur et plus globalement de lutter contre la désertification, consiste à multiplier la réalisation des ouvrages qui stockent de l'eau (CES/DRS).**

EN 5. L'approche consistant à rechercher les synergies dans les initiatives en vue d'appuyer l'émergence de **chaînes de valeur** (autour de l'arachide par exemple), est porteuse de bénéfices multiplicateurs.

EN 6. Les **bornes de charges solaires** à l'échelle communautaire sont une innovation aux bienfaits tant sociaux qu'économiques.

EN 7. Le **don de kits pour le petit commerce** a démontré les bienfaits d'un apport en nature plutôt que de l'apport financier pour démarrer les AGR.

EN 8. Le **fort degré d'appropriation** des activités de formations a essentiellement reposé sur la répétition périodique des informations.

EN 9. Le **dispositif de communication** mis en place par le projet, qui consiste à transporter des hauts parleurs et un équipement audiovisuel au sein des villages est très effectif et efficace.

EN 10. Si en théorie la récupération des terres dégradées à travers des initiatives « **cash for work** » permet de ralentir le flux d'exode rural, **cette approche doit être revue** pour inclure un système de suivi et de maintenance qui doit être négocié avec le propriétaire de la parcelle pour assurer la pérennisation de ces activités.

EN 11. Le meilleur moyen de promouvoir une **dimension « intercommunale » de l'adaptation au CC** consiste à solliciter l'effort des communes autour d'ouvrages biophysiques communs.

Conclusions

CL 1. Le projet ABC s'inscrit dans la continuité du projet PANA Résilience (2008-2013), dont il a constitué une première étape de diffusion aux niveaux sous-nationaux/régionaux et de mise à l'échelle des pratiques d'adaptation qui ont démontré de bons résultats. Il a de fait constitué une **première preuve de concept** de cette adaptation au CC « décentralisée » capitalisant sur un développement résilient dans les secteurs les plus vulnérables.

CL 2. Le projet ABC a été un projet performant, couronné de succès, et qui peut être considéré - avec quelques améliorations - comme un **modèle pour la régionalisation** de l'adaptation au CC au Niger.

CL 3. La nouveauté apportée par ABC concerne le fait que le projet soit parvenu, du fait de ses interventions en sensibilisation et en formations, à toucher **une audience élargie à l'échelle des communes**

CL 4. Cette approche didactique promue par le projet a ainsi permis de créer un **effet « tâche d'huile »** sur certaines activités.

CL 5. La mise en œuvre globale du projet fut sans heurts, hormis quelques écueils au niveau de la programmation.

CL 6. Cela s'est traduit par une « surperformance » du projet sur certaines activités, contrastée à une « sous-performance » sur quelques activités qui n'ont pu être réalisées, faute de moyens et d'une adéquation du site avec les objectifs visés.

CL 7. Le montage institutionnel quelque peu complexe pour harmoniser la participation des niveaux national et régional aurait pu octroyer un rôle de leadership du projet plus important au niveau régional – par exemple en déléguant la présidence du comité de pilotage au conseil régional même- tout en s'assurant d'un dialogue constant avec la partie nationale, trop prise pour s'engager effectivement sur le terrain.

CL 8. La mise en œuvre opérationnelle est globalement satisfaisante et requiert quelques ajustements pour assurer une transparence à tous les niveaux [référence est faite au fait que les communes n'aient pas siégé aux comités de sélection des prestataires chargés de l'élaboration des plans de développement communaux (PDC)] et une appropriation totale par les services techniques et les communes.

CL 9. Le suivi financier et physique des activités devraient être rapprochés davantage pour permettre une analyse comptable par sous-activité et permettre une analyse adéquate de l'efficacité du projet.

CL 10. Des efforts sont requis pour appuyer et affiner la stratégie de sortie du projet et s'assurer d'une durabilité et répliquabilité futures du projet par les acteurs locaux. Elle devrait aussi permettre de servir de fondation à un nouveau projet plus innovant.

Cl 11. Le projet ABC a eu un impact certain **sur la production céréalière, maraichère, animale et artisanale** et a su être catalyseur de changements profonds dans les communes visées mais mesurer ces changements requiert des analyses poussées, corrélées à une étude d'impact environnementale du projet, et basées sur un scénario de référence, lequel manque au projet.

Cl 12. Le ciblage des populations dans les villages visés, s'il fut à juste titre en partie informé par la motivation des individus (une responsabilité qui a échoué aux communes), n'a pas toujours fait l'objet d'un diagnostic approfondi quant au degré de vulnérabilité des bénéficiaires. Si dans certains cas un diagnostic communautaire a en effet été réalisé, il est aussi ressorti que certains bénéficiaires ont reçu des appuis sur la base de leur statut, leurs aptitudes organisationnelles ou leur fort pouvoir de conviction. Si cette démarche méritocratique est recevable, ceci pose la question de savoir si les plus vulnérables ont en effet reçu l'essentiel des appuis, car l'équité est une dimension essentielle d'un projet axé sur la résilience.

C 13. La mise en œuvre de certaines activités devrait être plus systématiquement régie par des mécanismes solides garants de la redistribution spontanée des bénéfices, et ainsi cultiver mieux la **solidarité intra-villageoise**.³

C 14. Les appuis octroyés au maraichage doivent être repensés en profondeur. Pour les zones du Sahel où les sols sont d'une extrême fragilité et où l'usage de l'eau doit être rationalisé autant que possible, l'agroécologie⁴, idéalement mise en œuvre sur des sites aménagés selon les principes de la permaculture, apparaît comme la seule approche agricole viable pouvant prémunir les populations rurales contre les pressions d'un climat plus chaud et plus sec. Si le projet est venu appuyer des sites déjà établis, l'exploitation de ces sites mériterait d'être repensée afin d'optimiser davantage les appuis apportés.

Cl 15. La dimension de l'environnement mérite une plus grande attention au niveau de la définition de la stratégie globale d'un tel projet. Les impacts environnementaux du projet sont difficilement appréciables et les recommandations identifient quelques mesures pour renforcer ces déficiences.

Recommandations

Les 10 recommandations listées ci-après sont détaillées en sous-recommandations – voir section 7.2.

Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de futurs projets

R1. S'assurer d'une meilleure clarté de formulation de futurs projets, surtout en matière de théorie du changement.

R 2. Renforcer les capacités des membres de l'équipe de gestion (formations sur des outils spécialisés de suivi financier et de S&E) dès le début du projet.

R3. Revoir certaines procédures opérationnelles concernant les passations de marchés déléguées

³ On fera par exemple référence à la redistribution sociale voulue par la promotion de l'activité de « reconstitution du cheptel », une version adaptée de l'habbanaye, qui n'a pas eu les effets escomptés, les bénéficiaires (rencontrés) des caprins n'ayant pas rétrocédé d'animaux sur la durée du projet. Aussi, si les semences ont rapidement été disséminées parmi les communautés visées, c'est parce que beaucoup de bénéficiaires ont été acheter les semences mises à disposition, et non pas parce que ceux/celles qui les ont reçues gratuitement ont fait un don de leur récolte, ce qui est pourtant une pratique ancestrale. Ces diagnostics de terrain émanant des échantillons visités, ne prétendent toutefois pas être le reflet de la situation sur tous les sites, qui n'ont pu être visités.

⁴ L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter au maximum le recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires, pour les bienfaits du sol mais aussi car ils sont coûteux) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, éléments minéraux). Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet

R4. Améliorer certaines procédures liées au suivi et à l'évaluation, ce qui sous-entendrait d'une part cerner le scénario de référence concernant les individus/ ménages/ groupements visés par les actions du projet en amont de chaque activité, afin de permettre la réalisation de futures évaluations d'impacts ; il s'agirait d'autre part d'améliorer les procédures pour permettre une corrélation du suivi des réalisations physiques et du suivi financier, au moins sur une base trimestrielle, par sous-activité.

R 5. Revoir certains aspects de la stratégie de communication pour une optimisation de la dissémination du capital de connaissances généré par le projet, ce qui sous-entendrait repenser les supports de communication générés pour privilégier des produits de diffusion des connaissances plutôt que des supports visant à populariser un projet ; mettre en place un système d'archivage en ligne de tous les produits intellectuels générés par le projet ; et assurer le maintien en interne du site internet du projet.

Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs

R 6. Renforcer le potentiel de l'agriculture comme socle fondamental de la résilience agricole dans les zones sahéniennes, en intégrant la permaculture et l'agroécologie de manière approfondie au niveau des sites maraîchers mais aussi de la production céréalière ; en introduisant l'approche intégrée (jardin potager, technologies de transformation, school feeding programs) ; en introduisant un autre mode de vulgarisation à travers les services vétérinaires de proximité (SVP) ; et en mettant en place un partenariat public privé (PPP) pour la gestion des banques d'intrants.

R 7. Assurer la pérennisation des capacités locales, via notamment l'introduction de champs-écoles ; le renforcement des capacités des comités de gestions ; le suivi des activités soient appuyées par les ONG en post projet ; la mise en place des programmes de recyclage des agents publics.

R 8. Assurer la mise en place et le respect des leviers de résilience durable au niveau communautaire, via : la pérennisation des droits fonciers des bénéficiaires ; l'encouragement à l'épargne à travers les programmes de mutuelles de crédits ; la promotion d'apports en nature plutôt que d'apports financiers pour démarrer les activités génératrices de revenus (AGR) ; un suivi rapproché des AGR et autres mécanismes re-distributifs pour s'assurer qu'ils favorisent réellement la redistribution et la solidarité intra-villageoise ; une promotion du principe d'équité (un accès juste et égal) dans l'accès aux bénéfices dans l'étape de diagnostic communautaire.

R9. Incorporer des éléments de suivi de l'impact environnemental des activités de projet, ce qui pourrait comprendre : une évaluation de l'impact potentiel et futur des cheptels caprins sur les espèces fourragères ; une étude piézométrique pour la nappe phréatique de la zone ; l'identification d'un partenaire pour réaliser un suivi de l'indice de végétation des zones visées par la régénération en début et fin de projet.

R10. Le projet ABC a constitué une preuve de concept et qui en fait - avec quelques améliorations - un modèle pour la régionalisation de l'adaptation au CC au Niger. Si le projet ABC touche désormais à sa fin, de futurs projets de régionalisation de l'adaptation au CC devront fortement s'appuyer sur le travail accompli par ce projet, en important des innovations telles que signalées dans ces recommandations.

1. Introduction

Objectif de l'évaluation

29. Le projet financé par le FEM fait partie d'un programme plus vaste, le projet document faisant état l'objet d'un co-financement de l'ordre de 19 millions US et les agences onusiennes⁵ ainsi que le projet d'appui au développement de la micro-finance (PADMIF) financé à travers le Projet d'Appui au Développement Économique Local (PADEL).

30. Le projet ABC a démarré 1^{er} janvier 2015. L'évacuation finale a été menée du 11 avril au 4 mai 2019, dont 7 jours de mission sur le terrain. Lorsque cette mission d'évaluation finale s'est tenue, le projet était encore en cours, malgré sa clôture officielle le 31 décembre 2018.

31. Les partenaires d'exécution et de réalisation ont en effet considéré que le projet bénéficierait grandement d'une année additionnelle d'activités et ont décidé de faire une demande d'extension sans frais jusqu'à mars 2019. Si le projet était donc encore en cours lors de la mission d'évaluation (à l'initiative et avec les fonds propres des partenaires), **la présente mission d'évaluation porte exclusivement de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018**, comme convenu avec les commendants.

32. L'évaluation finale a été menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indiquent les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

33. Cette évaluation s'adresse en premier lieu aux entités d'exécution du projet, dans la mesure où elle offre une analyse et permet une réflexion sur la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD. Il est anticipé que les recommandations émanant de l'évaluation seront exploitées à deux niveaux :

- i) D'une part, l'évaluation présente une réflexion stratégique sur la thématique d'adaptation au changement climatique telle qu'elle est conduite au Niger et les réorientations éventuelles à considérer au regard des apprentissages de terrain. A cet égard, l'évaluation espère enrichir le corpus analytique portant sur cette thématique dans le contexte bien spécifique de la zone sahélienne agricole et sylvo-pastorale.
- ii) D'autre part, il est anticipé que ce qui en ressort de l'analyse et des recommandations pourra informer, si ce n'est influencer la conduite des activités du projet ABC jusqu'à la clôture des activités menées sur fonds propres.

34. Pour cette évaluation terminale, l'équipe d'évaluation s'est penchée particulièrement sur les aspects suivants :

- déterminer dans quelle mesure la conduite du projet a contribué aux effets/impacts escomptés,

⁵ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), le Bureau pour la Coordination de l'Aide Humanitaire (OCHA), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la Populations (FNUAP), la Banque Mondiales, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation International pour les Migrations (OIM), Haut Commissariat aux réfugiés (UNHCR) et la Commission Economique pour l'Afrique (UNECA).

- déterminer dans quelle mesure les sensibilisations sur le CC et la vulnérabilité accrue y afférant, la mise à disposition des moyens de gérer les données et informations climatiques, etc. se sont traduites par :
 - un changement de comportement (pratiques agricoles et gestion de l'environnement) de la part des populations bénéficiaires visées
 - une réelle assimilation menant à l'exploitation de ces nouvelles connaissances dans les secteurs d'activités des institutions formées
- une révision effective et transformatrice de la teneur des PDC, afin de prendre en compte l'impact du CC et la vulnérabilité au CC dans le développement local, en mettant l'accent sur une évolution du tissu socio-économique vers des pratiques plus résilientes,
- l'exécution du projet a répondu à la théorie du changement proposée, le tout selon les quatre critères clé d'évaluation que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, et
- déterminer dans quelle mesure la gestion du projet a fait preuve d'adaptation et a su intégrer les recommandations émanant des missions de suivi, du comité de pilotage et de l'évaluation à mi-parcours (EMP).

Approche et méthode d'évaluation

35. L'évaluation a fait l'objet d'une **démarche participative et consultative à toutes les étapes de sa réalisation**. Afin de garantir une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes, ce sont ces mêmes acteurs qui ont été rencontrés en priorité par l'EEF. Au-delà de la volonté de comprendre au plus juste comment ces acteurs ont vécu le projet, ces **acteurs ont été invités à partager tout questionnements additionnels, si nécessaires, auxquels ils souhaitaient que la mission d'évaluation réponde**.

36. Suite à ce cadrage, qui a eu lieu à Niamey (CNEDD et PNUD) et Maradi (une journée) (autres acteurs cités ci-dessus), l'EEF s'est rendue sur le terrain à Dakoro, où elle est restée basée six jours. L'EEF s'est rendue sur les sites des projets suivants :

- le site maraicher de (Adjaguerdo (Dakoro)
- le village Korahane (Boutique d'intrants agricoles (BIA), Boutique d'intrants zootechniques (BIZ), reconstitution du cheptel, borne solaire, petit commerce, alphabétisation)
- l'aménagement de la mare de Farin Baki (Korahane)
- le site de Guidan Zada (Azagor) (solaire, artisanat, entrants zootechniques, broyeur, petits commerce, alphabétisation)
- le Ranch de Fako (Bermo) (récupération des terres, transformation de lait de vache, borne solaire)
- le village de Bermo (artisans)
- le village d'Adjekoria (artisans)
- le village de Tsamiakadi ('Adjekoria) (moulin à grains, charrettes asines, reconstitution du cheptel, alphabétisation)
- le village de Guidan Tounaou (diffusion semence améliorées, multiplication du mil, niébé, BIA, SCAP)
- village d'Acha Bissa: demi-lunes, transformation de l'huile d'arachide et multiplication de l'arachide
- des sites de Régénération naturelle Assistée (RNA) ont été observés lors des déplacements

37. Ces observations *in situ* ont été accompagnées par maints entretiens avec les organisations et les particuliers suivants : populations agro et Sylvio-pastorales bénéficiaires, préfets et présidents de la délégation spéciale de Dakoro et de Bermo, maires des communes de Dakoro, Ajékoria et Azagor, les services techniques concernés dans les deux communes et les représentants d'OCB et d'ONG. Des échanges écrits ont été menés avec le personnel pédagogique des communes visées.

38. L'EEF a passé en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le Prodoc, le dispositif de suivi et évaluation (S&E), le manuel des procédures, les rapports de projet, la revue mi-parcours, les rapports de mission, les révisions budgétaires du projet, les audits du projets, l'examen les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les notes techniques relatives aux activités du projet (études de faisabilité, rapports techniques, etc.), les curricula qui ont été développés pour les formations, les documents stratégiques, des échantillons de liasses des passations de marché, les plans de développement communaux révisés de cinq communes (et dans la mesure du possible, contrastés aux version préliminaires de ces PDC), les films documentaires produits par le projet.

Structure du rapport d'évaluation

39. La présente évaluation s'attache d'abord à décrire le contexte de développement du projet, pour ensuite décrire les objectifs et la portée de l'évaluation et l'approche méthodologique de l'évaluation. S'ensuit une analyse des réalisations du projet, puis les constatations de l'évaluation. L'évaluation fait ensuite état des apprentissages émanant du projet, des conclusions à tirer et des recommandations.

2. Description et contexte de développement du projet

40. L'objectif global du projet est de « Renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/ techniques de soutien aux communes pour permettre la génération d'une masse critique de résilience communautaire aux changements climatiques et de parvenir à une économie plus résiliente au climat dans la région de Maradi ». Cet objectif global a recherché pour ce faire la réalisation de deux effets :

- Effet 1 : L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi.
- Effet 2 : Mettre à l'échelle et mettre en œuvre les mesures pour renforcer les capacités d'adaptation des communautés rurales.

Note : Le lecteur notera ici que la formulation même de ces effets voulus ne correspond de fait pas une description d'effet ; ce problème de formulation est abordé par la suite.

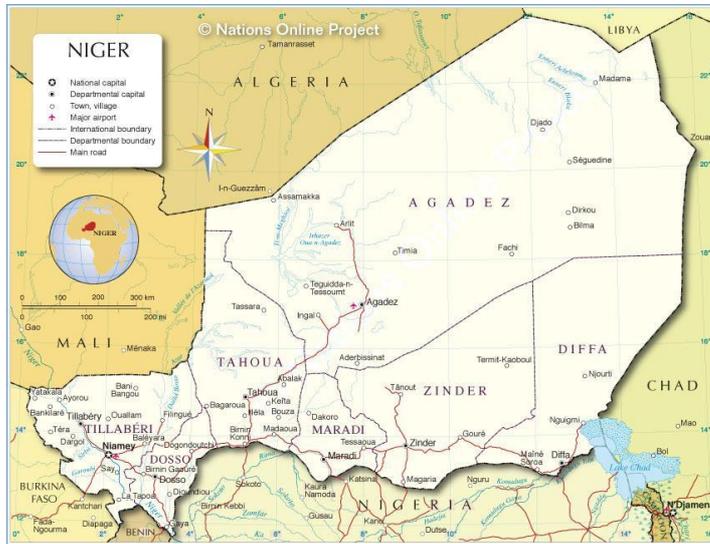
Contexte, démarrage et durée du projet

Contexte

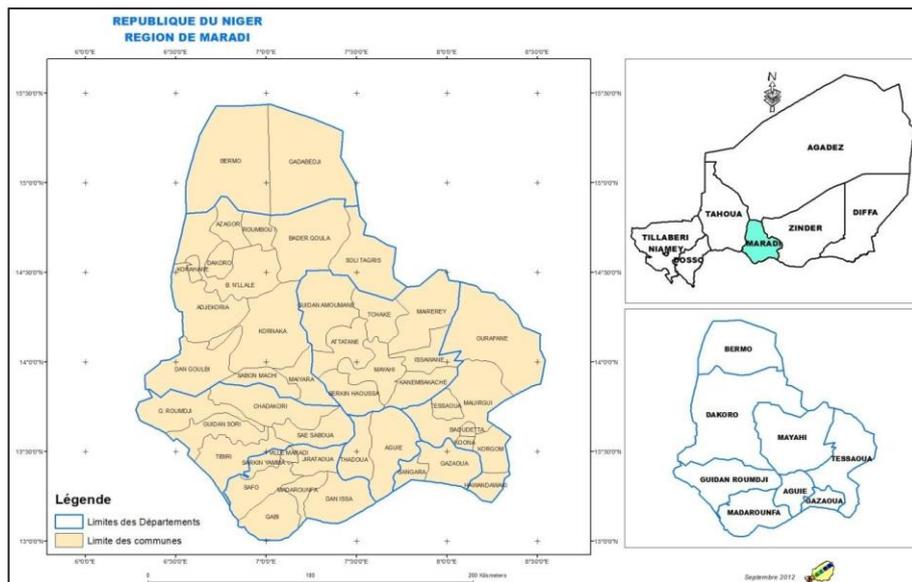
41. La région de Maradi, considérée comme la plus pauvre du Niger, se trouve à cheval **entre la zone sahélienne et la zone sahélo-saharienne**. La région connaît un climat semi-aride sahélien marqué par une forte variabilité des pluies, irrégulièrement réparties et de durant pas plus de quatre mois (la période d'hivernage s'étend de juin à septembre). C'est à cette période que les agriculteurs plantent et récoltent leurs seules récoltes céréalières de

l'année ; la fin de cette récolte coïncide avec l'arrivée des troupeaux d'éleveurs nomades, qui reviennent alors du Nigeria pour poursuivre leur transhumance vers le nord du pays.

CARTE 1 – CARTE ADMINISTRATIVE DU NIGER GEO-LOCALISANT LA REGION DE MARADI



CARTE 2 – CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REGION DE MARADI GEO-LOCALISANT LES DEUX DEPARTEMENTS D'INTERVENTION : DAKORO ET BERMO.



42. Les données climatiques font état d'une baisse de la moyenne pluviométrique annuelle au cours des dernières décennies. Si les modèles prédictifs de basse résolution de la zone semblent se contredire (certains indiquant une tendance à la hausse pluviométrique, d'autres à une baisse de celle-ci), le consensus émergeant (et empirique) est celui d'une tendance à la hausse des températures, et d'un raccourcissement de la période d'hivernage et d'un risque accru d'épisodes pluvieux importants et erratiques pendant l'hivernage.

43. L'activité dominante des populations est l'agriculture pluviale ; cela signifie que la vulnérabilité des ménages, si dépendante de l'agriculture pluviométrique, ira en

s'exacerbant. On constate dans la zone une baisse marquée des rendements, qui à leur tour favorisent des pratiques agricoles dominantes qui amenuisent la fertilité des sols et amplifient le phénomène de dégradation des sols. Les autres secteurs socio-économiques de cette région qui sont les plus vulnérables aux impacts du CC sont l'élevage, la santé et les ressources en eau.

44. Aux difficultés importantes présentées par les caractères biophysiques de la zone s'ajoute un délicat exercice de **cohabitation entre les populations agricoles (sédentaires) et les populations agro-pastorales (nomades)**. La zone de Dakoro se situe en effet au cœur de **grands couloirs de passages de la transhumance** ; si les troupeaux importants des éleveurs nomades fertilisent les sols, ils sont aussi sources de tensions entre agriculteurs et éleveurs, les troupeaux venant alors s'agglomérer autour des mares, rares sources d'eau pérenne ou semi-pérenne dans cette région (hormis les puits profonds creusés dans les villages), et où les cultivateurs font du maraichage.

45. À la lecture de ces complexités climatiques, biophysiques et socio-économiques, on comprend que le projet ABC a été mis en œuvre dans une région où les populations sont confrontées à un **déficit de résilience**, caractérisé par une pression accrue sur un environnement très fragilisé avec une inaptitude croissante à répondre aux besoins vivriers de base, une situation que les effets du CC ne font qu'aggraver (plus d'explications ci-dessous).

Démarrage et durée du projet

46. La convention de financement du projet fut officiellement signée le 21 août 2014. Bien que les activités du projet aient démarré le 1^{er} janvier 2015, le 15 juin 2015 marqua le lancement officiel du projet. Ce lancement fut suivi d'un atelier de planification tenu à Dakoro en juillet 2015. Le projet devait se terminer en juin 2018, mais bénéficia d'une extension jusqu'au 31 décembre 2018.

47. Bien que le financement FEM (4701) soit terminé, **les partenaires nationaux ont décidé de poursuivre les activités d'ABC avec leurs fonds propres (PNUD) et potentiellement un autre financement FEM**, dans le souci de consolider les acquis, de faire un diagnostic initial des résultats et de mettre en place les fondations d'une régionalisation accrue de ces mesures d'adaptation à base communautaire.

Problèmes que le projet visait à régler

48. Les problèmes clés sous-tendant au déficit de résilience de la région émanent de pratiques culturelles et pastorales résultant en une « **mal adaptation** »⁶ :

- la dégradation des terres de cultures en raison de l'absence de jachère elle-même attribuable à la surexploitation et de la coupe systématique des arbres pour faire place aux cultures, entraîne une baisse de la fertilité et de la productivité des terres arables, laquelle est accélérée sous les effets de l'érosion éolienne et hydrique ;
- cette dégradation engendre à son tour une baisse de la production et des revenus agricoles ;
- le problème de surpâturage du fait de la taille très importante des cheptels surpassant le potentiel des superficies, combiné à une déliquescence dans la gestion des pâturages

⁶ Il est important de ne pas faire d'amalgames et d'attribuer tous les maux au changement climatique seul. Dans les régions où règne un déficit de résilience, la mal-adaptation constitue de fait le terreau fertile d'une vulnérabilité accrue aux effets du CC.

- la colonisation des espaces de pâturages par des espèces herbacées non appréciées et des espèces invasives, telles que le striga, ce qui amoindrit d'autant plus la nourriture disponible pour les ruminants
- l'accroissement des besoins en terres cultivables (saturation de l'espace).

49. Ces facteurs sont source d'une **vulnérabilité accrue des populations aux chocs climatiques**, qui inclut : un stress hydrique important, sécheresses, des vents violents et de fortes inondations. Ces stress climatiques amputent davantage le potentiel productif et la sécurité alimentaire des populations et ne font qu'aggraver la précarité des conditions de production agro-sylvo-pastorale.

50. Le constat de ces problématiques, qui aboutissent au déficit de résilience susmentionné, implique que la convergence des objectifs stratégiques du projet ABC - ayant trait à la réduction de la vulnérabilité, au renforcement de la résilience de populations (effet 1 du PNUAD 2014-2018 et ACC-1 FEM) et à une capacité d'adaptation accrue (ACC-2 FEM) - avec les impacts environnementaux désirés (soient une amélioration du statut environnemental locales et une réduction des pressions environnementales locales), constitue un **exercice extrêmement difficile**.

51. A ces problèmes productifs et biophysiques viennent se superposer des problèmes d'ordres institutionnels et sociaux, et en termes de capacités, et auxquelles le projet ABC a également cherché à remédier. Ceux-ci incluent :

Aux niveaux institutionnel, de gouvernance et organisationnel:

- le faible niveau d'organisation paysanne et d'organisation des professions pour la commercialisation du bétail et des sous-produits de l'élevage,
- un cadre politique local qui manque de capacités pour prendre en compte les risques inhérents au CC,
- l'absence de transformation des productions primaires – du fait des insuffisances du secteur agro-alimentaire - qui freine davantage tout potentiel d'accroître le revenu paysan.

Sur le plan social:

- des capacités financières et techniques limitées chez la plupart des ménages,
- un taux de scolarisation des jeunes filles très bas et un statut de la femme qui ne favorise par son accès aux ressources productives (à commencer par le foncier).

En termes d'accès à l'information et de diffusion de l'information:

- un manque d'information, notamment vis-à-vis du climat, de la météorologie et des changements climatiques,
- le faible niveau de diffusion des recherches et bonnes pratiques entache aussi toute perspective d'amélioration des pratiques,
- des capacités insuffisantes pour mettre à l'échelle et diffuser les pratiques d'adaptation, et pour utiliser de nouvelles technologies.

Objectifs immédiats et de développement du projet

52. Le projet ABC s'inscrit dans la continuité du programme PANA, et à la mise en œuvre du projet PANA-Résilience au secteur agricole sur la période 2010-2014. Il constitue de fait la deuxième phase du PANA, soit la phase de mise à l'échelle et la diffusion aux niveaux sous-nationaux/régionaux des pratiques d'adaptation qui ont démontré de bons résultats, afin de

catalyser un développement résilient face aux facteurs climatiques dans les secteurs les plus vulnérables.

53. Le cadre logique inscrit ces activités comme venant contribuer à l'atteinte des résultats du Programme Pays tels que définis dans le Programme pays du PNUD et le CPAP de l'UNDAF (2014-2018), soient :

- i) Effet 1 : «D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique ». Ce premier effet a pour vocation de renforcer les moyens de diffusion et de gestion de l'information agro-météorologique à tous les acteurs et d'assurer que les prévisions climatiques soient effectivement incorporées dans les plans communaux de développement et les budgets des communes ciblées. Cet effet construit un environnement institutionnel favorable pour la diffusion et la promotion à plus grande échelle les pratiques d'adaptation qui ont démontré de bons résultats, comme catalyseurs de la résilience au CC dans les secteurs et communautés les plus vulnérables.
- ii) Effet 2 : «D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire ». Ce second effet repose sur l'environnement favorable créé par l'effet a et porte sur l'appui direct à des activités d'adaptation, permettant un changement économique et social au sein des communautés, afin de renforcer leur résilience au CC.

54. Il est également attendu du projet qu'il contribue **aux objectifs stratégiques du FEM ACC 1, ACC-2 , ACC-3. Les effets FEM attendus qui se rapportent à ces objectifs incluent :**

- Effet 1.3 : Renforcement et diversification des moyens d'existences durable
- Effet 2.2 : Renforcement des capacités
- Effet 3.1 : Démonstration effective, diffusion et transfert de technologies d'adaptation adaptées.

Indicateurs de base mis en place

55. Le cadre logique du projet et les indicateurs sont alignés sur les indicateurs d'effets **PNUAD (2014-2018) et les** indicateurs d'effets de l'outil de suivi et évaluation pour l'adaptation du **FEM 5 (Adaptation Monitoring and Assessment Tool -AMAT), comme explicité ci-dessous**. A noter qu'un plan de suivi et évaluation a fait l'objet d'un travail plus développé au démarrage du projet.

Indicateurs d'effets PNUAD 2014-2018:

Indicateur 1.3 : Taux de croissance annuelle de la production agricole

Indicateur.4 : Taux de croissance annuel de la production pastorale

Indicateur 2.1 : Taux moyen d'exécution financière des projets et programmes dans le cadre de la gestion/prévention des risques/catastrophes

56. Il faut souligner que ces informations de croissance annuelle de la production agricole, figurant dans l'entête du cadre logique, ne font l'objet de cibles explicites au sein même du cadre logique que pour deux sous-activités : l'indicateur lié à la sous -activité 2.1.3 sur la reconstitution de cheptel, qui donne pour cible la distribution de 200 caprins par année, et l'activité 2.3.1 qui explicite le nombre de nouvelles variétés de semences à être disséminées. Le plan de suivi et évaluation inclut deux indicateurs liés à la production

pastorale, et qui concernent la zone de pâturages récupérés (activité 2.5.1) et celle préservée par les pare feux (2.5.3). Le cadre logique se réfère sinon exclusivement aux indicateurs d'effet AMAT (FEM).

Indicateurs d'effets du FEM applicable (selon l'outil AMAT)

Indicateur 1.1.1. Actions d'adaptation mises en œuvre au sein des cadres de développement nationaux/sous régionaux

Indicateur 1.2.5. Augmentation de la productivité agricole dans les zones ciblées (tonnes/has)

Indicateur 2.1.1. L'information pertinente sur les risques climatiques est diffusée aux acteurs

Indicateurs utilisés pour l'effet 1

- 1.1 Nombre de plans de développement communaux (PDC) qui intègre des actions et des budgets spécifiques pour l'adaptation aux changements climatiques (Indicateur AMAT 1.1.1.1)
- 1.2 Nombre et type d'acteurs des sept communes sensibilisés aux impacts négatifs des changements climatiques, avec un accès à des informations et à des outils de gestions des risques climatiques pertinentes (Indicateur AMAT 2.1.1)

Le plan de suivi et évaluation détaille les indicateurs pour l'effet 1, et ceux-ci sont essentiellement définis en fonction du :

- i) **capital humain** (nombre de personnes) dont les capacités ont été renforcée a traves les formations et séances de sensibilisations
- ii) **nombre d'équipements climatiques** mis en place (pluviomètres et stations météorologiques)
- iii) **nombre de plans élaborés** qui intègrent le CC (PDC et plans villageois de gestion du risque d'inondation)
- iv) **nombre de voyages d'étude** et **nombre de leçons apprises** pour la diffusion des connaissances

Indicateurs utilisés pour l'effet 2

- i) Nombre de ménages ciblés ayant augmenté leurs revenus grâce aux AGR promues (Indicateur AMAT 1.2.10)
- ii) Nombre de producteurs avec un accès à des semences améliorées de mil, sorgho, niébé et souchet (Indicateur AMAT 1.2.5)
- iii) pourcentage de la population rurale ciblée qui a adopté des technologies d'adaptation, par type de technologie (Indicateur AMAT 3.1.1.)

Le plan de suivi et évaluation détaille les indicateurs pour l'effet 2, et ceux-ci sont essentiellement définis en fonction du/de :

- i) **capital humain** (nombre de producteurs) dont les capacités ont été renforcées à traves les formations, qui a bénéficié de l'octroi de crédits, ayant reçu des séances améliorés ou nombre de multiplicateurs formés et appuyés
- ii) **l'accès à un capital de production agricole** (nombre de caprins distribués/nombre de variétés de semences améliorées distribuées)
- iii) **nombre d'infrastructures de services agricoles** mises en place (nombre de boutiques d'intrants)
- iv) la **superficie** (nombre d'hectares de terres agricoles, pastorales et forestières récupérées, de dunes fixé, RNA) ou le **kilométrage linéaire** (nombre de kilomètres de bandes pare-feu mis en place, nombre de mètres linéaire de koris traités et

aménagés) ayant fait l'objet d'une régénération environnementale ou d'un aménagement à des fins agricoles et/ou pastorales (nombre d'hectares de maraichage et de mares aménagés).

Principales parties prenantes

57. Le projet est exécuté par le Secrétariat exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) avec l'appui du PNUD. Le CNEDD qui a mis en place une unité de gestion du projet (UGP) basée à Dakoro chargée de la mise en œuvre au quotidien.

58. Un comité national de pilotage a assuré la gouvernance du projet (orientation globale, adoption des budgets, programmes et rapports annuels) et fut présidé par le Haut-Commissariat à l'initiative 3N 'Les Nigériens nourrissent les Nigériens', qui a une représentation à Maradi.

59. Les autres principales parties prenantes du projet furent :

- les ministères sectoriels concernés par le projet, soient les ministères en charge de l'Hydraulique, de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire au niveau national, et les services techniques de ces ministères au niveau communal, ainsi que les communes et les populations concernées,
- Le conseil régional de Maradi,
- Les départements /préfectures de Dakoro et de Berno,
- les communes de Koranhan, Azagor, Ajékoria, Bermo Dakoro, Gadabédji et Roubou,
- l'Institut National de Recherche agricole du Niger (représentation à Maradi),
- l'Université de Maradi,
- des ONG et OCB locales.

60. Parmi les parties prenantes figurent bien entendu les populations bénéficiaires des communes, qui sont chiffrées (cibles) à un nombre de 255 bénéficiaires parmi les institutions locales (extrait 1.1), 460 paysans observateurs (extrait 1.2), 3300 chefs de ménages pour l'extrait (extrait 2.1), 870 producteurs (extrait 2.3). **Nous verrons qu'au final, le nombre de bénéficiaires total excède amplement ces cibles.**

Ressources du projet

61. Sur le plan financier, les montants totaux programmés pour projet ABC se montent à 19 376 000 \$US dont 3 750 000 issus du FEM. Le tableau 3 ci-dessous détaille les montants en provenance de chaque source.

TABLEAU 3. RESSOURCES TOTALES ALLOUEES AU PROJET ABC MARADI

Ressources allouées (US dollars)	
GEF/LDCF	3 750 000,00
Gouvernement national (en nature)	200 000,00
Gouvernement régional (en nature)	500 000,00
PNUD/Trac	526 000,00
UNDCF/PADEL	1 400 000,00
Programmation conjointe	13 000 000,00
Total	19 376 000,00

Source: Prodoc

62. La **programmation conjointe** attendue pour le projet se monte à 14,4 millions de dollars.

63. **Les ressources humaines** allouées à temps complet à la réalisation du projet étaient au nombre de 13 personnes. L'UGP était composée des personnes suivantes : un coordonnateur, deux experts S&E, un chargé de communication (à noter que cette personne ressource a quitté le projet à sa fin au 31 décembre 2018), un responsable administratif et financier (RAF), un assistant administratif et sept Volontaires des Nations Unies (VMU). Ce personnel de projet était appuyé de trois chauffeurs, deux gardiens et d'un planton.

64. En deçà de cette équipe dédiée au projet à temps complet, **un comité de pilotage de vingt personnes a appuyé la direction du projet**. Au niveau de l'entité d'exécution (CNEDD), un point focal était assigné au projet. Au niveau de l'entité d'appui à la mise en œuvre (PNUD), l'assistant au chargé de programme a assuré l'essentiel des appuis, sous la supervision du chargé de programme et avec l'aide du responsable financier et de la chargée S&E du bureau PNUD.

65. Le Prodoc prévoit une **allocation des ressources** comme suit : 1 906 000 US\$ du Fonds FEM/PMA demandés (soient 50% du total de 3,75 millions) affectées à la réalisation de la composante 1 et 1 694 000 US\$ du Fonds FEM/PMA (soient 45% du total) affectées à la réalisation de la composante 2. **La programmation ATLAS est alignée sur cette pondération** avec une allocation des fonds de l'ordre de 48,5% pour la composante 1, 43% pour la composante 2 et 9,5% pour la composante 3 (gestion de programme).

66. Du point de vue des montants budgétisés pour la réalisation des activités de la composante 1, ceux-ci se sont révélés être adéquats, si ce n'est excessifs, au regard du nombre de cibles dont les objectifs ont été amplement dépassés. En revanche, on constate que la **composante 2, dont certaines activités n'ont pas été pleinement réalisées, aurait pu bénéficier d'une meilleure pondération du budget initial**. De fait, cette repondération a été effectuée à l'initiative du projet.

Résultats escomptés

67. L'initiative de régionaliser l'ABC a eu pour objectif de mettre à disposition l'information climatique en vue de créer un terreau fertile à l'élaboration d'approches communautaires et décentralisées pouvant contribuer à réduire la vulnérabilité des populations agro-pastorales aux effets tant graduels du CC (augmentation des températures et stress hydrique) qu'aux chocs climatiques (sécheresses et inondations).

Le projet a ambitionné d'épauler la construction de communautés résilientes dans la Région de Maradi et de les rendre capables d'effectuer un changement social et un développement socio-économique durable dans l'ensemble des communes et à l'échelle de la Région, devant se traduire par une réduction de la vulnérabilité et à une amélioration de leurs conditions de vie.

3. Objectifs et portée de l'évaluation

Portée de l'évaluation

68. L'évaluation porte sur la période de mise en œuvre du projet allant du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2018.

69. Les délais impartis pour la réalisation de la mission de terrain n'ont pas permis à l'EEF de se rendre dans les sept communes d'intervention, et à défaut, **l'EEF s'est rendue dans des villages de cinq communes (Ajékoria, Azagor, Dakoro, Korahane et Bermo) pour des visites approfondies.** Les communes de Rombou et Gadabéji ont été exclues des visites du terrain, elles font néanmoins bien entendu partie de l'analyse globale.

70. Ceci signifie qu'au niveau des sites visités, **toute la gamme d'activités mises en œuvre par le projet ont fait l'objet d'observations *in situ* sur un échantillon**, à l'exception des sites où les activités suivantes ont été menées :

- l'activité liée à la fixation des dunes (activité 2.5.2)
- si un site de maraichage irrigué a pu être visité (Dakoro), celui-ci ne comprenait qu'un système d'alimentation en eau des bassins et le site d'Adalak, où la micro-irrigation a été installée, n'a pu être visité (activité 2.6)
- le travail accompli pour la mise en place de bandes de pare-feu n'a aussi pu être visualisé (activité 2.5.3)

71. Pour ces sites, l'EEF s'en est donc remise à la documentation partagée par l'UGP et aux vidéos réalisées par le projet. En dehors de ces aspects spécifiques, toutes les activités et sous-activités ont fait l'objet de visites ou d'échanges avec les bénéficiaires afin de renseigner l'analyse.

72. L'EEF s'est rendue sur les sites des projets suivants (voir chronogramme dans l'annexe 4) :

- le site maraicher d'Adjaguerdo (Dakoro) (activité 2.6)
- le village Korahane (Boutique d'intrants agricoles (BIA), Boutique d'intrants zootechniques (BIZ), reconstitution du cheptel, borne solaire, petit commerce, alphabétisation)
- l'aménagement de la mare de Farin Baki (Korahane)
- le site de Guidan Zada (Azagor) (solaire, artisanat, entrants zootechniques, broyeur, petits commerce, alphabétisation)
- le Ranch de Fako (Bermo) (récupération des terres, transformation de lait de vache, borne solaire)
- le village de Bermo (artisans)
- le village d'Adjekoria (artisans)
- le village de Tsamiakadi ('Adjekoria) (moulin à grains, charrettes asines, reconstitution du cheptel, alphabétisation)
- le village de Guidan Tounaou (diffusion semence améliorées, multiplication du mil, niébé, BIA, SCAP)
- village d'Acha Bissa : demi-lunes, transformation de l'huile d'arachide et multiplication de l'arachide
- des sites de Régénération naturelle assistée (RNA) ont été observés lors des déplacements.

73. Dans la mesure du possible, les maires de chaque commune ont été sollicités pour des rencontres, et l'équipe de mission s'est entretenue avec tous les services techniques sur les deux départements. Sur chacun de ces sites, un échantillon de bénéficiaires a été rencontré pour des échanges soient en groupes de discussion, soient en entretiens individuels semi-structurés.

74. **Toutes les strates des populations bénéficiaires ont été rencontrées**, si ce n'est le personnel pédagogique, avec lequel l'EEF a néanmoins communiqué, via l'envoi de questionnaires de satisfaction et d'analyse quant au projet ABC.

Le détail des parties prenantes rencontrées figure dans l'annexe 10.

Objectifs de l'évaluation

75. L'EEF s'est attachée à apprécier si les livrables escomptés avaient été livrés en conformité avec le cadrage de ces activités dans le Prodoc, dans la programmation trimestrielle et annuelle, et ce selon les procédures nationales et le manuel des procédures du projet.

76. Une attention particulière a également été portée à l'adéquation de la mise en œuvre du projet avec toutes les réorientations requises suite à des recommandations issues tant des visites de suivi, de l'EMP et du CP.

77. Concernant les activités liées au développement des capacités, à la sensibilisation et à la dissémination de l'information (composante 1), la mission s'est donnée pour tâche d'aller au-delà de l'analyse de ces conformités dans les procédures et l'exécution quantitative des livrables, et s'est attachée à apprécier la **qualité technique** de ces livrables (études techniques de faisabilité, rapports d'activités, supports de formation, etc.) et surtout dans quelle mesure ces livrables étaient de fait exploités. Les questions qui ont ainsi orienté l'analyse de l'EFF furent les suivantes :

- i) dans quelle mesure les activités ayant pour objectif un renforcement des capacités ont-elles réellement été assimilées et fait l'objet d'une mise en application dans la sphère de travail ou d'activités des bénéficiaires ?
- ii) dans quelle mesure les activités ayant pour objectif de renseigner les membres de l'UGP sur la marche à suivre pour la réalisation d'une activité ont-elles réellement apporté une expertise technique et influencé la manière dont les activités ont été menées ?
- iii) dans quelle mesure ces nouvelles connaissances et compétences sont en mesure de converger en faveur d'un changement social et d'un développement socio-économique durable dans l'ensemble des communes et à l'échelle de la Région ?

78. Concernant les activités liées aux appuis directs octroyés aux populations pour améliorer et changer leurs pratiques agricoles, leur permettre de générer des revenus durables et d'amoinrir la dégradation des écosystèmes alentours et les impacts biophysiques du CC (composante 2), l'EEF a structuré sa réflexion de manière à apprécier la manière dont ces activités avaient été mises en œuvre (procédures, aspects organisationnels). Ces activités ont aussi fait l'objet d'une réflexion sur les effets immédiats et à moyen et long terme, sans quoi l'on se saurait en mesurer la durabilité. Les questions qui ont façonné l'analyse sont les suivantes :

- i) dans quelle mesure les activités ayant pour objectif un renforcement des capacités ont-elles réellement été assimilées et fait l'objet d'une mise en application dans les pratiques agricoles et des bénéficiaires. ?
- ii) dans quelle mesure les nouveaux moyens d'existence ainsi octroyés aux bénéficiaires constituent un moyen pertinent, efficace, viable et durable d'engendrer les changements socio-économiques désirés ?
- iii) Ces activités d'appui (AGR notamment) peuvent-elles se traduire par des effets non désirés sur les dynamiques sociales au sein d'un village et plus largement par des effets adverses sur l'environnement ?

La trame de ces questions est reprise dans les questionnaires qui ont été envoyés ou administrés aux bénéficiaires, tel qu'expliqué dans la section 4 (voir l'annexe 13)

Critères d'évaluation

79. Les critères sur lesquels l'évaluation s'est reposée sont ceux communément usités pour les évaluations PNUD/FEM et pour lesquels une notation est attendue, à savoir: **l'examen de la pertinence, de l'efficacité, de la durabilité, des effets/impacts, avec une considérations spécifique donnée à la dimension de la collaboration.** Ces critères servent de

grille d'analyse pour jauger la qualité tant de la conception, de la mise œuvre et des résultats du projet.

80. Il est à noter que les projets PNUD/FEM attendent aussi communément une mesure de l'efficacité d'un projet ; or la mesure d'efficacité des activités du projet est délicate pour plusieurs raisons. D'une part, l'analyse des résultats révèle **un calibrage équivoque des cibles pour chaque activité, ce qui en soit ne peut que biaiser les pourcentages dérivés d'un calcul de l'efficacité dite « opérationnelle »**. Aussi, cette appréciation de la mesure dans laquelle le projet a su livrer des activités impactant l'environnement de manière « économe » est un exercice difficile, qui devrait relever d'un travail expert et non d'une évaluation finale réalisée sur moins d'un mois.

81. En outre, il est également important de noter le décalage existant entre les attentes d'une évaluation pour laquelle une appréciation des impacts environnementaux est souhaitée, alors que l'ensemble des documents cadrant le projet (Prodoc, plans de travail, cadre de suivi et évaluation) ne tiennent compte de cette dimension d'impact que de manière marginale. Cet aspect fait l'objet d'une analyse détaillée dans la section 6.

4. Approche méthodologique de l'évaluation

Sources de données

82. Les données ont été collectées à travers plusieurs méthodes, énumérées ci-après :

- Revue documentaire : L'EEF a passé en revue toute la littérature qui a donné naissance au projet ainsi que celle qui a généré durant la durée de vie du projet et dont la liste figure en annexe 5.
- Questionnaires disséminés : l'EFF a en amont de la mission préparé **28 questionnaires au total**, à l'attention i) des parties prenantes alphabétisées auprès de qui ces questionnaires ont été distribués et qui ont ensuite été collectés par les VNU ; ii) des bénéficiaires villageois, auprès de qui ces questionnaires ont été utilisés pour animer les entretiens menés par l'EFF. Ces questionnaires ont aussi été administrés individuellement par les VNU, afin de recouper l'information. Ces questionnaires ont permis de collecter les contributions des bénéficiaires et de recueillir leurs perceptions, une compréhension de l'assimilation des connaissances partagées, des changements de comportement, et leur degré de satisfaction quant au projet.
- Entretiens individuels : menés avec les parties prenantes pré-identifiées et ensuite sur site, avec un **échantillonnage aléatoire**. Ceux-ci ont permis d'extraire des éléments d'analyse critique de la mise en œuvre du projet, ses bénéfices directs et de recueillir toutes suggestions quant aux recommandations à apporter.⁷
- Entretiens en groupe : menés sur site, avec un échantillonnage aléatoire, ceux-ci ont permis de collecter et de contraster les opinions et ressentis sur le programme et de collecter des informations sur les résultats tant tangibles que non tangibles du projet.
- Observations sur site : celles-ci ont permis d'apprécier directement comment les activités impactaient les bénéficiaires des communautés, ce qui apparaissait fonctionnel ou non fonctionnel, toute problématique liée à la gestion de l'activité et d'obtenir des informations pertinentes et authentiques sur la manière de fonctionner du programme (activités en cours, interactions sociales observables, discussions). L'appréciation des activités liées à l'environnement a notamment requis cette observation.

Échantillonnages

⁷ A noter que le directeur de l'hydraulique de Dakoro n'a pu être rencontré sur place et que l'entretien a été mené à distance

83. La conduite de l'évaluation a nécessité deux formes d'échantillonnages.

Echantillonnage géographique

84. D'une part, il a fallu définir la zone géographique à étudier, l'EFF ne pouvant se rendre dans tous les villages concernés, mais dans toutes les communes visées non plus. Les communes de Rombou et de Gadabéji ont été mises de côté de manière consensuelle, et en concertation avec les parties prenantes du projet, en raison de leur éloignement. Toutefois, l'EFF a tenu à se rendre dans la commune de Bermo, également fort éloignée de la base de Dakoro, pour que les deux départements puissent être inclus dans l'évaluation.

85. L'approche a consisté à s'assurer qu'un maximum d'activités types pourraient faire l'objet d'une visite, tout en recoupant, où possible, les informations obtenues pour certaines activités (cela fut possible pour les activités d'AGR et de reconstitution du cheptel).

86. Pour la sélection de ces sites, l'EFF ne connaissant pas le terrain, s'en est remise à l'UGP, qui a su au mieux aiguiller l'EFF sur les itinéraires à tracer, en tenant compte des contraintes spatio-temporelles, dans la mesure où chaque déplacement est très chronophage. Cette approche a permis un usage efficace du temps imparti à la mission.

87. L'EFF a choisi à dessein de privilégier des visites sur site permettant un temps minimal de questionnement et d'observation (1h à 2 h en moyenne), afin d'éviter la dispersion et les analyses superficielles.

Echantillonnage pour les entretiens

88. Concernant les parties prenantes rencontrées, l'EFF a défini une bonne partie de ses échantillons à dessein, notamment concernant les entretiens conduits à Niamey et à Maradi, ainsi qu'auprès des maires, services techniques, OCB, ONG, etc. dans les départements de Dakoro et de Bermo. Les bénéficiaires villageois ont fait l'objet d'un échantillonnage aléatoire, une approche qui s'est montrée fructueuse pour le recueil d'informations.

Méthode de collecte de l'information

89. Les données sur le terrain ont été collectées via une prise de note. Les questionnaires qui avaient été envoyés aux bénéficiaires alphabétisés ont été récoltés, à l'aide des VNUS affectés à chaque communauté, et ensuite passés en revue par l'EFF.

90. Au préalable de chaque visite de terrain, l'EFF a fait un briefing auprès de l'équipe accompagnante (composée de deux membres de l'UGP plus du VNU affecté à la commune), expliquant quelle était l'information recherchée et comment conduire l'entretien semi-dirigé. Une série de questionnaires pertinents à la thématique de la visite ont été imprimés pour chaque interviewer et les questionnaires dûment complétés ensuite remis à l'EFF.

91. Une matrice déclinant les méthodes d'évaluation de chaque sous-activité et notamment le code de chaque questionnaire utilisé en fonction, est incluse dans l'annexe 8.

Considérations d'ordre déontologique

92. Les évaluateurs ont signé et se sont conformés au protocole déontologique pour la conduite d'évaluations du PNUD/GEF (voir annexe 11). Les questionnaires administrés ont compris une assurance leur rappelant que ces questionnaires feraient l'objet d'un traitement anonyme et confidentiel ; les VNUS ayant administré les questionnaires ont été tenus de

garantir les personnes interrogées de la même chose. Enfin, toute discussion individuelle ou en groupe a été introduite en rappelant également que la mission était indépendante du projet ABC, ce qui fut parfois nécessaire pour calmer l'enthousiasme de la foule villageoise.

Informations sur les évaluateurs:

93. L'équipe d'évaluateurs a été composée des experts suivants :

- **Mme Chantal (aka Sasha) Mentz-Lagrange** : titulaire d'un master de relations internationale et d'action à l'étranger (spécialisation : évaluation de projets de développement) (Université Paris Sorbonne I, France) et d'un Master de développement durable et de gestion environnementale (Université de Stellenbosch, Afrique du Sud, Sasha a effectué de nombreuses évaluations sur le continent africain et a à son actif près de dix ans d'expérience dans le secteur de l'adaptation au CC.
- **Dr Adamou Alidou** titulaire d'un PHD en développement régional et local (Université du Québec), détient une longue expérience de travail avec le PNUD et a mené plusieurs évaluations ayant trait au développement local et régional.
- **Mr Ousseini Bakabé** Ingénieur Agronome, titulaire d'un diplôme d'études supérieur en protection des végétaux du centre Agrhymet de Niamey et d'un diplôme d'ingénieur Agronome de l'Université du Mali (IPR), a travaillé pour le ministère national de l'agriculture nigérien pendant 30 années et a mené plusieurs évaluations nationales touchant aux questions agronomiques, notamment pour la GIZ.

94. Cette combinaison d'expertises croisées, tenant compte du genre, et provenant d'experts nationaux très familiers du contexte local, ainsi que d'une experte ayant effectué plusieurs évaluations sur le continent, atteste de la qualité et du professionnalisme de l'équipe.

Limites de l'approche

95. L'EFF s'en est partiellement remise à l'UGP pour définir l'itinéraire des visites, en spécifiant toutefois les sites spécifiques que la mission souhaitait voir et en décidant elle-même quelles activités feraient l'objet d'observations au sein des cinq communes visitées. Cette approche a présenté un risque minime d'une sélection biaisée des sites ; or la réalité de terrain a démontré que ce risque potentiel de ne voir que des sites dépourvus de problèmes ne s'est pas concrétisé et que les difficultés ou insuffisances potentielles des activités étaient aisément détectables.

5. Constatations de l'évaluation

Conception/Formulation du projet

96. Au regard des entretiens menés et de la documentation consultée, la conceptualisation du projet a fait l'objet de recherches avancées et d'une démarche participative. La rédaction du Prodoc a été faite par une équipe de consultants, qui a travaillé de concert avec le CNEDD. Un premier atelier national de lancement a été organisé à Niamey le 25 septembre 2012, impliquant les consultants nationaux, pour permettre de rencontrer les parties prenantes locales (communautés, organisations de la société civile, élus locaux, les services techniques, les décideurs régionaux, agents gouvernementaux et partenaires). C'est en février 2013 que la stratégie du projet, le cadre logique, le dispositif de mise en œuvre et le budget ont été présentés et validés par les partenaires nationaux et locaux. Enfin, le document de projet préliminaire a été finalisé et validé par le PNUD en mai

2013, mais la signature officielle du Prodoc final n'est survenue qu'en août 2014, après approbation formelle et définitive par le FEM.

97. Ce projet a été préparé en accord avec les lignes directrices définies par le Fonds PMA et est conforme avec les critères d'éligibilité du Fonds Pays moins avancés (PMA). Le Prodoc articule clairement les défis auxquels le pays et la région de Maradi sont confrontés, l'analyse du contexte et ce qui devrait être fait pour changer la situation chronique de pauvreté et de vulnérabilité au CC. De nombreuses activités potentielles sont mises en avant mais le Prodoc cadre sinon de manière précise les activités à privilégier au regard de leur pertinence et efficacité au regard du contexte.

Analyse du cadre logique du projet

98. Le cadre logique est cohérent et a permis une réelle mise en œuvre progressive des activités, la **composante 1 créant un cadre habilitant à la mise en œuvre d'activités d'adaptation de la composante 2**. Dès lors, les activités ont pu être mises en œuvre de manière complémentaire et la mission a pu faire le constat de ces synergies. Si les activités sont clairement définies, **l'ambition géographique du projet est vaste**, les activités s'étendant sur plusieurs villages éparpillés au sein de sept communes limitrophes et reliées par des routes de mauvaise qualité, surtout dans le département de Bermo.

99. De manière générale, les liens établis entre les extraits et les résultats sont logiques et **les activités internes à une même composante sont complémentaires les unes aux autres** (par exemple l'alphabétisation vient en appui aux petits commerces ou à la formation des paysans observateurs).

100. L'EEF a relevé quelques insuffisances au niveau du cadre logique, qui entache quelque peu la logique du projet et l'entendement explicite des problèmes qu'il s'est donné pour tâche de résoudre. En effet, **les effets 1 et 2 du cadre logique sont rédigés de telle manière que le lecteur ne peut les interpréter que comme des extraits et non comme des effets** ; il aurait été important d'assurer une extrapolation de ces effets visés en termes d'impacts, tant sociaux qu'environnementaux, en vue de bien cadrer les impacts attendus du projet.

Analyse des indicateurs du cadre logique du projet

101. Les indicateurs du cadre logique sont dans l'ensemble clairement définis, que ce soient en nombre de bénéficiaires, de formations (bien que parfois les plans d'activités parlent de « nombre de conseils » diffusés, alors qu'il s'agirait en fait du nombre de séances de conseil tenues), de surfaces, de journées homme, etc.

102. Le guide d'évaluation de projets PNUD requiert que les indicateurs choisis pour mesurer l'atteinte des objectifs soient Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis (SMART). Le tableau 4 ci-dessous propose une analyse SMART des indicateurs du cadre des résultats du Prodoc.

TABLEAU 4. ANALYSE SMART DES INDICATEURS DE SUIVIS TELS QU'ILS FIGURENT DANS LE CADRE DES RESULTATS DU PRODOC.

Objectifs/Résultats	Indicateurs	S	M	A	R	T	Commentaires
Objectif du projet Renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/ techniques de soutien aux	Nombre et type d'acteurs au sein des 7 communes ciblées de la Région de Maradi qui dispose de capacités d'adaptation accrues face aux impacts projetés des changements climatiques (Indicateur AMAT 2.2.1) (cible : 3 300 ménages (plus de 20 000 personnes), 40 agents	+	+	+	-	+	Le scénario de référence (moins de 500 producteurs) part du constat fait à partir de l'expérience du projet PANA-Résilience et ALP/CARE dans la zone de Rombou. Pour une durée de

communes pour permettre la génération d'une masse critique de résilience communautaire aux changements climatiques et de parvenir à une économie plus résiliente au climat dans la région de Maradi	des services techniques (avec un équilibre genre) et 90 membres des conseils)					quatre ans et au regard du budget alloué, cette cible est une sous-estimation.	
Effet 1 : L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi	Nombre de PDCs qui intègrent des actions et des budgets spécifiques pour l'adaptation aux changements climatiques (Indicateur AMAT 1.1.1.1)		+	+	+	+	Cet indicateur est clairement défini
	(Cible : PDC de 6 communes)						
	Nombre et type d'acteurs des sept communes sensibilisés aux impacts négatifs des changements climatiques, avec un accès à des informations et à des outils de gestion des risques climatiques pertinentes (Indicateur AMAT 2.1.1)		+	-	+	+	Cet indicateur est clairement défini excepté pour la mesure de la population visé pour laquelle un % est alloué à défaut d'une cible spécifique.
	(Cible : au moins 5000 acteurs et >75% de la population ciblée est sensibilisée)						
	Nombre de ménages ciblés ayant augmenté leurs revenus grâce aux AGR promues (Indicateur AMAT 1.2.10)		+	+	+	+	Cet indicateur est clairement défini
	(moins 2000 ménages)						
Effet 2 : Des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes prioritaires dans la Région de Maradi	Nombre de producteurs avec un accès à des semences améliorées de mil, sorgho, niébé et souchet (Indicateur AMAT 1.2.5)		+	+	+	-	Cet indicateur est clairement défini mais constitue une sous-estimation du potentiel de dissémination des semences améliorées; ce potentiel de diffusion aurait dû être informé par des études comparatives de projets similaires
	(Au moins 3 300 producteurs des 7 communes ciblées)						
	% de la population rurale ciblée qui a adopté des technologies d'adaptation, par type de technologie (Indicateur AMAT 3.1.1.)		-	+	+	+	Il y a un décalage entre ce à quoi renvoie l'indicateur (% de la population qui a adopté des technologies d'adaptation) et la cible qui spécifie que cela se rapporte à la mesure des techniques CES/DRS et de micro-irrigation ; aussi cette cible exclut-elle les technologies d'adaptation liées aux pratiques agricoles et pastorales
	(80% des bénéficiaires du projet, y compris 50% de femmes, ont adopté et mis en œuvre des mesures des techniques CES/DRS et de micro-irrigation)						

103. Cette analyse SMART montre que dans **l'ensemble les indicateurs sont SMART**, mais qu'un problème se pose dans l'estimation des cibles, qui ont tendances à être modestes en raison du scénario de référence considéré, lequel, s'il rend fidèlement compte de la réalité avant le projet et permet d'atténuer les risques réels posés par les dynamiques de la vulnérabilité, caractérisées par les migrations des hommes notamment, **biaise toutefois les potentialités d'un projet doté de moyens conséquents**. A noter que le Prodop souligne

qu'un plan plus détaillé de suivi et évaluation doit être présenté (ce qui fut fait) pour spécifier ces cibles davantage ; **il aurait été opportun que certaines cibles soient alors révisées.**

104. Cette **sous-estimation est vraie pour des cibles allouées aux activités pour lesquelles on pourra constater des performances très élevées**, excédant souvent 100%. D'une certaine manière, la sous-estimation des objectifs n'est pas toujours « flatteuse » pour un projet, dont les efforts ne peuvent dès lors être jaugés de manière objective. Il va sans dire que l'UGP a ardemment travaillé et s'est volontiers **consacrée à surpasser ces objectifs**, mais d'aucun peut arguer que ces indicateurs modérés ne sont pas à la hauteur des capacités de l'UGP, dont on aurait pu mieux apprécier la performance.

105. A contrario, **d'autres cibles ont fait l'objet d'une surestimation** ; on pense notamment à l'activité 2.6 se rapportant au maraichage irrigué dans la zone. Celle-ci serait encouragée par les dispositions du Prodoc, qui souligne (: « *la région de Maradi dispose de fortes potentialités en matière d'irrigation liées notamment aux seuils d'épandage et aux barrages qui sont jusqu'à présent peu mis en valeur. Des ressources en eaux à des fins agricoles sont dipôles dans la vallée de la Tarka dans la partie nord (communes de Korahane, Dakoro et Azagor). (...) Il existe un fort potentiel de développement et de diffusion de ces systèmes ...* » (Prodoc 2014 :17, para 33). Il en résulte que la cible allouée à cette activité est de 250 hectares (ha) ; or l'EEF estime que **cette cible du maraichage est en réalité hors de la réalité du terrain**, ce que confirment les service de l'hydraulique de la région.

106. Enfin, **une insuffisance constatée concerne l'absence d'objectifs et d'indicateurs FEM spécifiques aux bénéfiques** environnementaux globaux dans le cadre logique, ce qui – **combiné au fait que le tracking tool n'ait pas été rempli** - rend la convergence entre les résultats attendus (création d'une masse critique de résilience) et les impacts – d'ailleurs non définis mais que l'on devine – en matière de régénération environnementale et de diminution des impacts sur l'environnement) difficile à établir.⁸ Si le Prodoc a certes été formulé en conformité avec les lignes directrices du Fonds pour les Pays Moins avancés (PMA) du FEM, l'absence d'indicateurs environnementaux globaux vient compromettre une lecture claire de la « théorie du changement » sous-tendue par le projet, un aspect souligné dans la section 6.7.

Hypothèses et risques

107. Le Prodoc identifie **six hypothèses** sous-jacentes au projet et propose une **matrice des risques, qui rassemble les sept risques identifiés dans la FIP lors de l'élaboration du Prodoc**. Les risques identifiés font écho aux barrières à surmonter également listées dans le Prodoc. L'essentiel des risques identifiés renvoie à **la limite des capacités et sont de nature organisationnelle et stratégique**. Les risques afférents au CC et à des impacts pouvant dérouter la conduite du projet sont également inclus.

108. Ces hypothèses et risques sont en général justes mais un **risque non identifié concerne la réticence communautaire à reproduire des travaux sans appuis** (seuls le risque d'une non perception des bénéfiques des nouvelles pratiques promues est mentionnée) et met en avant comme « contre-mesure » la forte motivation constatée sur le plan local, ce qui est une réponse quelque peu ingénue. Or l'EEF a été confrontée, par exemple, au paradoxe des bénéfiques liés à la mise en place de demi-lunes comme ayant été appréciées mais pourtant pas répliquées de manière spontanée durant la durée de vie du projet. Aussi, un **risque non listé concerne les**

⁸ A titre d'exemple, l'extrait 2.3 stipule ce qui suit : « Les techniques de CES/DRS sont diffusées au sein des sept communes d'intervention » ; or cet extrait est formulé tel qu'un livrable, alors qu'il aurait fallu ici formuler un résultat tel que par exemple « les pressions sur l'environnement des sept communes d'intervention sont allégées et les écosystèmes en voie de régénération, grâce à la diffusion de techniques de CES/DRS ». Une telle formulation permettrait au lien logique vers un impact environnemental bénéfique d'être établi.

difficultés dans le transfert des compétences (mauvaises interprétations, difficultés techniques).

Enseignements tirés des autres projets pertinents

109. La documentation consultée et les entretiens menés indiquent que l'élaboration du projet ABC a été influencée par l'expérience du projet PANA Résilience dans la commune de Rombou, laquelle a permis notamment d'informer le scénario de référence du projet ABC. Le projet ABC s'est aussi pris en compte les initiatives en cours telle que le travail mené par CARE et OXFAM.

Participation prévue des parties prenantes

110. Les parties prenantes du projet sont identifiées dans la partie I. 3 du Prodoc. Le Prodoc indique que « *Ce projet a été élaboré à travers un processus participatif, et tous les acteurs ont été impliqués et informés* » (Prodoc 2014 :50), ce que les entretiens à Niamey, Maradi et Dakoro ont pu confirmer. Indicateur de cette démarche participative est le propos du Président du conseil régional de Maradi, qui souligne qu'il s'était, lors de l'élaboration du projet, opposé à ce que son antenne soit basée à Niamey, comme envisagé originellement, et que sa requête d'une UGP installée à Dakoro a été prise en compte.

111. La section V du Prodoc (« Arrangements institutionnels ») présente clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes et les modalités décisionnelles. Un organigramme précis vient parfaire ces explications.

112. Cette approche participative n'a toutefois pas été poursuivie dans **la période critique de planification du projet**, qui s'est tenue peu de temps après le lancement du projet en 2015, et n'a rassemblé que les membres de l'UGP.

Approche de répliquabilité

113. La section II.8 du Prodoc traite de la répliquabilité. Inscrite au cœur de cette répliquabilité est le développement des capacités, socle d'une « *bonne appropriation des mesures d'adaptation par les communautés locales* ». Cette appropriation, conjuguée aux visites d'échange entre les agriculteurs des différentes préfectures, et au fort partenariat institutionnel constant avec les autres partenaires au développement, est promue comme le véhicule de la répliquabilité.

114. Toutefois **l'analyse ne souligne pas les conditions de cette répliquabilité**, et les paramètres/facteurs qu'il faudrait avoir en place pour garantir cette durabilité. Ce constat fait écho au cadre des risques qui suppose une répliquabilité sur la base de la motivation constatée lors de la phase préparatoire du projet, que l'on juge insuffisante.

Avantage comparatif du PNUD

115. L'avantage comparatif du PNUD est décliné dans la section II.4 du Prodoc, qui souligne la gamme d'initiatives de planification et d'appui au développement auxquels le PNUD a pris part au cours des dernières années. Le PNUD y est décrit comme un partenaire important du gouvernement Nigérien pour promouvoir l'adaptation.

116. Concepteur du programme d'Adaptation à base communautaire en 2005, le PNUD est présenté **comme un partenaire majeur de la thématique de l'adaptation au Niger** et le PNUD est par ailleurs l'agence d'exécution du projet PANA-résilience dont le CBA constitue une étape de suivi au niveau régional. La valeur ajoutée du PNUD dans l'opérationnalisation du processus de décentralisation au Niger est soulignée.

117. Si référence peut en effet être faite au réseau d'expertise international du PNUD sur lequel le bureau PNUD Niger peut se reposer il aurait été plus pertinent que le Prodoc centre son analyse sur l'avantage comparatif du bureau PNUD Niger. L'analyse aurait en effet pu être **enrichie par des indications spécifiques quant aux résultats des programmes d'adaptation gérés par le PNUD** à ce jour (PANA-résilience, Programme Africain d'Adaptation (PAA), programme d'Adaptation à base communautaire). L'analyse comparative aurait été plus à l'avantage du PNUD si une **grille comparative des performances des différentes agences FEM**

dans le pays (sur la base de leur exécution de projets) et si une description du bon relationnel qu'entretien le PNUD avec les partenaires gouvernementaux avaient été incluses.

Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

118. Le Prodoc inclut une section intitulée « *Complémentarité et additionnalité de cette intervention ABC avec les initiatives d'adaptation en cours* », dans laquelle les autres interventions dans le secteur géographique d'intervention sont clairement identifiées. Référence est faite au PANA-Résilience qui intervient dans la commune de Roumbou et le projet ALP appuyé par Care International qui intervient dans les communes Roumbou, Bader Goula et Azagor. La marche à suivre pour assurer les complémentarités des activités du projet ABC avec celle-ci est clairement articulée et il est aussi fait mention du PAC-RC financé par le Fonds d'investissement climat qui interviendra au sein des communes voisines.

Mise en œuvre du projet

119. Le projet a démarré tardivement ; ce retard a été attribué à la mise en place tardive de l'équipe du projet qui a commencé le travail le 1er juin 2015 (au lieu du 1 mars 2015). Le projet a également rencontré des retards dans la mise à disposition des fonds par le PNUD à l'UGP en début de l'année 2016. Ceci a accentué le retard initial; toutefois le projet est parvenu à rattraper le retard et avec une cadence de travail soutenue à compter du deuxième trimestre 2016 (une fois les fonds disponibles). La mise en œuvre globale a répondu aux attentes.

Gestion adaptative

120. La gestion adaptative du projet est visible dans les multiples recommandations formulées suite aux réunions annuelles du comité de pilotage. Une matrice systématique des recommandations formulées par le CP, les missions conjointes de suivi et l'EMP a été tenue à jour par l'UGP et est reproduite en annexe 2.

121. L'EEF a observé que **75% des recommandations ont été mises en œuvre**, 19% étaient en cours (en mai 2019) et que seules celles faisant l'objet d'insuffisances financières (koris) ou techniques (radio) n'ont pas pu être adressées. L'EEF a également pu constater l'influence et l'aptitude managériale du comité de pilotage et des missions de supervision PNUD/CNEDD conjointes.

122. Si de manière générale l'UGP a répondu aux attentes de gestion adaptative, un **problème est demeuré concernant le manque d'une compréhension partagée de ce que l'activité de reconstitution du cheptel impliquait**. L'UGP a expliqué que celle-ci a fait l'objet d'un don pur, tandis que le PNUD a mis en exergue l'importance du principe de rotation. Le BTOR de 2016, ainsi que l'EMP soulignent l'importance de clarifier et d'assurer cet impératif de rétrocession des chevrettes nées, mais, bien que ceci ait fait l'objet d'une discussion au niveau du CP, cette activité semble avoir été essentiellement promue comme une subvention à 100% (voir la section sur les résultats pour une discussion plus élargie).

123. D'une manière générale, **les problèmes soulevés dans l'exécution du travail ont fait l'objet d'échanges oraux lors des sessions du CP et sont faiblement soulignés dans les rapports annuels du projet**. Le projet a fait l'objet de **trois PIR (2016-2018)**, en bonne et due forme avec les exigences de reporting. De manière générale ces PIR sont explicites quant aux avancées du projet et tout retard est clairement expliqué. Le PIR de 2016 ne comprend pas de section explicative sur la gestion adaptative mais apporte des éléments quant à la gestion managériale des risques critiques ; ceux-ci sont inclus dans le tableau 5. Ni le PIR de 2017 ni le PIR de 2018 ne mentionnent des risques ou des griefs d'ordre social ou environnemental. On aurait pu y voir figurer le ressenti des individus des communautés visées mais n'ayant pas reçu d'appuis du projet, afin de voir dans quelle mesure des griefs sociaux pourraient en effet survenir.⁹

⁹ L'équipe de mission a pu constater des problèmes d'iniquité survenant suite aux interventions du programme. Si un projet de cette nature ne peut satisfaire tous les membres d'une communauté, il est important qu'une communication et un partenariat

TABLEAU 5. MATRICE DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE PROJET TELLES QU'ENONCEES DANS LES PIR

Défis rapportés dans le PIR2016	Réponse managériale proposée
Risque financier lié au retard dans le décaissement de fonds du projet constitue un risque dans la bonne exécution des activités	une planification et une mise en œuvre « des activités trimestrielles sur une durée courte d'un mois. »
Risque opérationnel lié au manque de capacités	La mise en place des Volontaires des Nations Unies (VNU) au niveau des communes pour apporter l'appui conseil et l'encadrement de proximité. Le renforcement des capacités des élus et agents communaux sur la gestion des risques climatiques et la prise en compte de la dimension changement climatique dans la planification locale. La formation des membres des services techniques sur la gestion axée sur les résultats
Défis rapportés dans le PIR2017	Réponse managériale proposée
Le rapport PIR ne fait état d'aucun risque (qu'il souligne comme étant à un niveau « bas ») – le document ne fait pas non plus état de quelconques griefs d'ordre social ou environnemental.	NA
Défis rapportés dans le PIR2018	Réponse managériale proposée
Le rapport PIR ne fait état d'aucun risque – le document ne fait pas non plus état de quelconques griefs d'ordre social ou environnemental.	NA

Le tableau 6 résume la liste des difficultés sinon mentionnées par rapport et les réponses qui ont été apportées (à noter que seuls les rapports partagés font l'objet d'une analyse).

TABLEAU 6 : DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE PROJET TELLES QU'ENONCEES DANS LES AUTRES RAPPORTS DU PROJET

Difficultés rencontrées	Réponse managériale proposée
Source: Rapports trimestriel 2015 & 2018(PNUD)	
L'interruption du courant électrique poursuivie par la baisse de tension dans la ville de Dakoro entrave le bon déroulement des activités	Pas de réponse managériale proposée – hors du contrôle du projet
La profondeur de la nappe phréatique représente une limite pour les activités de maraichage à grande échelle dans les communes d'interventions du projet;	Aucune réponse managériale proposée
Les procédures financières particulièrement le paiement par chèque des per diem au niveau des zones éloignées (70 km) des banques pénalisent les communautés qui les dépensent dans le transport.	Pas de réponse managériale proposée. Toutefois, la mission a été informée que ce problème du recours systématiques aux chèques pour les petits montants a été résolu.

clairement définis en amont viennent mitiger tout risque de ressenti et de jalousie. Il aurait été pertinent de prendre cette dimension en compte dans les sections à cet effet des PIR.

Source: rapport annuel 2017 (UGP)¹⁰

La profondeur de la nappe phréatique dans toutes les communes ciblées (Ajékoria, Dakoro et Korohane) ne favorise pas les activités du maraîchage à grande échelle

Aucune réponse managériale proposée

La faiblesse de la connexion internet ne facilite pas la communication du projet avec certains de ses partenaires dans un temps voulu.

Aucune réponse managériale proposée, toutefois les échanges avec l'UGP ont permis d'établir que l'UGP a activement œuvré à la résolution de ce problème en concertation avec les prestataires Internet de la zone.

124. Les problèmes rapportés ne sont pas suffisamment explicités et auraient dû faire l'objet d'une incorporation dans les recommandations faites par le comité de pilotage aux problèmes posés.

125. Les rapports de mission terrain (« Back to Office report ») rédigés par le PNUD sont explicites sur la gestion adaptative requise. Le BTOR de juillet 2016 liste plusieurs recommandations à suivre pour parfaire l'exécution des activités du projet, toutefois des échéances temporelles ne sont pas fixées pour leur exécution. L'EEF n'a pas reçu de copie du BTOR 2017. Le BTOR d'avril 2018 ne rapporte que quelques recommandations liées au maraîchage, et qui ont été à la base des recommandations faites qui se rapportent au maraichage mais aussi à la campagne pluviale et aux travaux CES-DRS ; le BTOR ne relève sinon pas de difficultés ; le BTOR de novembre 2018 ne formule aucune recommandation spécifique pour le projet dans la mesure où elle visait à participer au comité de pilotage.

126. Enfin, si la gestion adaptative du projet n'a pas toujours été bien documentée, les échanges tenus au cours de la mission ont pu indiquer plusieurs instances d'une gestion adaptative. Preuve en est la manière dont **le projet a résolu le problème lié aux procédures du PNUD**, qui ne permettent pas un octroi de liquidités sous forme de crédit. Les parties prenantes du projet ont su faire preuve de créativité, et à l'instar d'appuyer les bénéficiaires sous forme de prêt en argent, des dons de kits de petits commerces ont été alloués aux bénéficiaires identifiés. Enfin, face à l'importance des besoins sur le terrain, la partie nationale a mis à disposition un véhicule Toyota en renfort au trois véhicules achetés par le PNUD.

Accords de partenariat et interactions avec les parties prenantes

127. De manière générale, **les interactions avec les parties prenantes ont été pertinentes et effectives** dans la conception du document et dans sa mise en œuvre. Aussi, le projet a chaque année participé aux réunions du cadre de concertation sur l'adaptation, afin de systématiquement échanger avec les partenaires.

128. Une convention avec été signée entre le projet et chacun des services départementaux clés, soient : l'environnement, le génie civile, l'hydraulique et l'élevage. Le projet n'a pas signé de conventions avec les communes, mais des accords financiers ont été signés concernant la gestion des micro-projets par la commune.

129. **La coopération sur le terrain avec les autres partenaires actifs** sur les mêmes zones – notamment les projets CADEV et Alliance 12-12 de LWR dans la commune de Korohane, l'ONG SWISS Contact dans la commune de Dakoro, le projet REDSAC de l'ONG CARE dans la commune d'Azagor – bien que visiblement effective, n'a pas fait l'objet de conventions signées. La mission n'a pu attester de l'efficacité des partenariats sur le terrain mais les échanges laissent à penser que celles-ci ont permis d'importantes synergies.

¹⁰ Le rapport final du projet (rédigé par l'UGP) liste aussi des difficultés mais celles-ci étant formulées en fin de projet n'appellent en principe pas de réponse managériale et font plutôt le bilan de ce qui a entravé la mise en oeuvre du projet.

130. Une recommandation du comité de pilotage de 2017 requérait que les activités qui cadrent avec la maison du paysan soient intégrées directement dans celles-ci. Cette activité semble avoir été amorcée.

131. La visibilité et la connaissance qu'ont les parties prenantes du projet témoignent de la **robustesse de la communication mise en place**. De nombreux efforts de diffusion et de capitalisation des bonnes pratiques sont visibles au niveau local mais aussi national, l'UGP ayant pris part aux échanges annuels de la plateforme nationale d'adaptation.

Gestion financière

132. Concernant le fond FEM, en la date du 31 décembre 2018, les dépenses totales sont de 3 699 498,76 US\$, avec 68,3% des dépenses (un total de 2 529 232 US\$) affectées à l'effet 1 et 26,8 % à l'effet 2 (993 257 US\$). Cette répartition - calculée sur la base des décaissements totaux - et sur le budget FEM total mis à disposition - **n'est pas en adéquation avec le Prodoc**, qui prévoit 53 % du budget total (1,906,000 US\$) à l'effet 1 et 47 % (1 694 000 US\$) à l'effet 2 (total 3 750 000). Cette réorientation des allocations du budget est survenue, comme visible sur le graphique 1, surtout en 2017 et 2018 et s'explique par la « surperformance » constatée quant aux réalisations de l'effet 1, qui a fait que les montants de la composante 2 ont été revus à la hausse. Ceci est de fait le fruit d'une gestion adaptative.

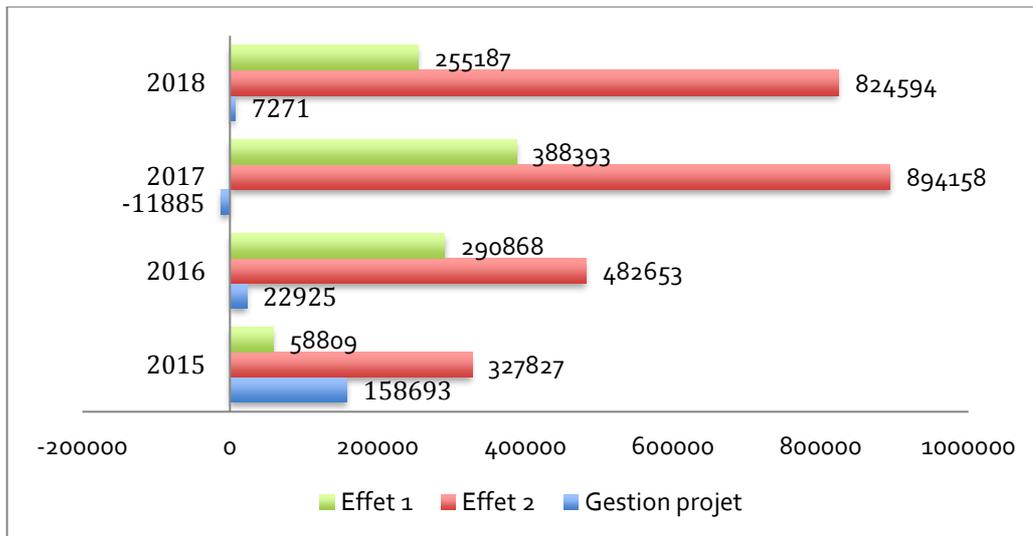
133. **Le taux global de décaissement atteint sur le fonds FEM est de 98,65%, ce qui est très satisfaisant.** Sur ce montant total, 3 540 945 US\$ ont été gérés directement par l'UGP et 156 462 US\$ par le PNUD, ce qui montre combien la partie nationale a administré la majeure partie des fonds, en conformité avec la démarche NIM.

134. Un problème a néanmoins impacté la gestion financière du projet; le budget afférant à la **gestion du projet a fait l'objet d'une sous-estimation au niveau de la programmation**. Or les frais salariaux de l'équipe, de mise en place des locaux de travail, de véhicules, etc. étant élevés, le projet a, dès la première année, **dépassé le seuil de 5% du budget global pouvant être alloué à la gestion de projet, tel que défini par le FEM**. Au regard de ce dépassement, le FEM a requis du projet un exercice de révision budgétaire, qui a abouti à un report de certains postes de gestion du projet aux composantes 1 et 2.¹¹ Le solde de ces frais de gestion a été couvert par le **fond TRAC du PNUD, qui s'est monté à 505 524.91 US\$**.

135. Or avec ces réajustements budgétaires, on constate qu'au final, la **somme totale qui figure dans la gestion financière globale représente 4,7% du budget total** (mais ce qui ne reflète pas totalement la réalité en raison du mécanisme de réallocation évoqué) contre les 9,4% prévus par le Prodoc. Quoi qu'il en soit, le projet s'est tant et si bien « serré la ceinture » sous les injonctions du PNUD (lequel a interdit toute allocation supplémentaire à ce poste à partir de 2017) que le projet s'est retrouvé avec un reliquat de 50,500 US\$. A noter que le montant « déficitaire » pour 2017 qui apparaît dans le graphique est le résultat cumulé d'une allocation nulle à l'effet 3 (gestion de projet) combinée à un gain sur le taux de change, d'où « l'absence » de dépense.

GRAPHIQUE 1. DEPENSES DU PROJET PAR EFFET ET PAR ANNEE (2015-2018) (EN US\$)

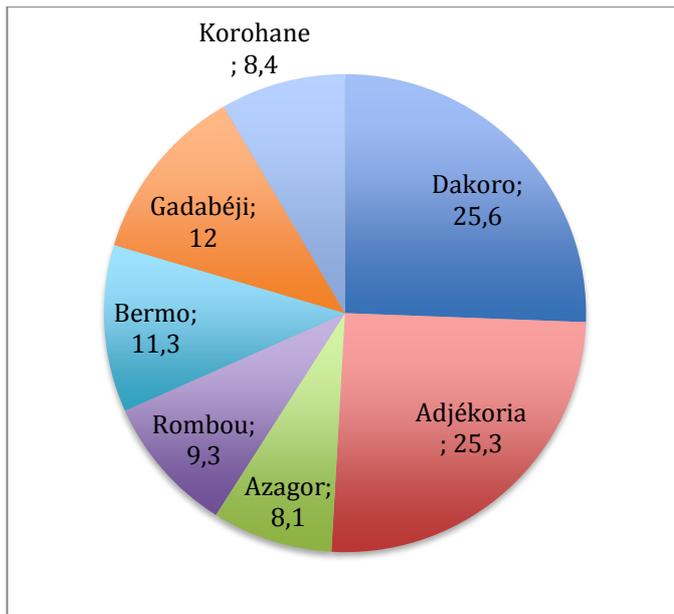
¹¹ Ainsi, le salaire du chargé S&E de la composante 1 a ainsi été inclus sous la composante 1 (ainsi que celui du chargé de communication), et pareillement le salaire du chargé S&E de la composante 2 a été alloué à cette même composante.



Source : données ATLAS.

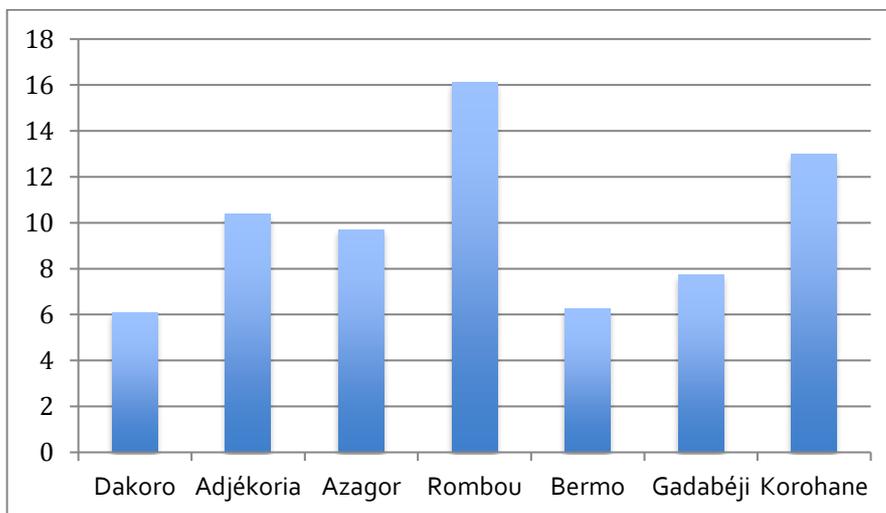
177. L'analyse **des allocations budgétaires par commune** montre que les communes de Dakoro et d'Adjékoria ont reçu une portion plus importante du budget global, avec 28% chacune. Ceci s'explique par la proportion plus importante de la population dans ces deux communes et des potentialités en termes de maraichage, qui ont requis des investissements importants. Le reste du budget est réparti de manière plus ou moins proportionnelle entre les autres communes (Korahane, Gadabéji, Bermo, Rombou e Azagor) et l'on peut souligner qu'un effort a été fait pour ne pas pénaliser les communes les plus éloignées du département de Bermo et Gadabéji, qui ont de fait reçu des allocations budgétaires supérieures à celles de Rombou et d'Azagor.

GRAPHIQUE 2 ALLOCATIONS DU BUDGET DU PROJET PAR COMMUNE



178. Ceci a permis – mais seulement partiellement - de combler le décalage dans les bénéfices du projet qui reviennent aux communes en dollar/homme. En effet, si l'on prend la démographie des communes en considération, on constate que cette pondération signifie en effet qu'à Rombou, les bénéficiaires du projet sont de 16US\$/habitant a été touchée, contre 6US\$/habitant à Gadabéji (graphique 3).

GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES BENEFICES DU PROJET EN US\$/PAR HABITANT



179. Pour chaque année du projet, **les audits indépendants ont émis une option sans réserve**. L'état des dépenses a chaque année présentait fidèlement les dépenses couvertes par l'audit, conformément aux règles comptables et (i) conformes aux budgets approuvés ; (ii) affectés aux objectifs approuvés (iii) conformes à la réglementation, aux politiques et aux procédures du PNUD et (iv) attestées par des pièces comptables approuvées par les règles.

180. Chaque recommandation formulée par l'audit a fait l'objet **d'une réponse et d'un engagement de la part du projet pour remédier aux faiblesses soulevées**. Dans tous les cas, les risques posés par les problèmes soulevés étaient « faibles », excepté la non souscription d'assurance du matériel roulant dans la première année du projet, qui a vite été solutionnée.

Co-Financement du projet

181. Comme c'est souvent le cas dans des projets de cette nature, évaluer la mesure exacte du co-financement est difficile. Ceci fut d'autant plus délicat pour la mission d'évaluation finale car les lettres de co-financements n'ont été mises à disposition des consultants que tardivement.

182. Le tableau 7 ci-dessous propose un état des lieux de la situation de co-financement du projet au 31 décembre 2018, sur la base des éléments partagés par l'UGP.

TABLEAU 7: COFINANCEMENT DU PROJET ABC EN LA DATE DU 31 DECEMBRE 2018.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en USD)		Gouv. National (en millions USD)		Gouv.		Organismes partenaires (en USD)		Total (en millions USD)
					Région (Maradi) (en USD)				
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu
Subventions	526 000	505 524	500 000	500 000				1 005 524	1 026 000
Prêts/concessions					200 000	200 000		200 000	200 000
· Soutien en nature	85 860	85 860						85 860	85 860
· Partenaires							14400000	8764938	14400000
Totaux	611 860	591 384	500 000	500 000	200000	200000		10 056 322	15 711 860

183. Concernant les **contributions du fond TRAC du PNUD**, celui a tenu ses engagements à hauteur de 96%, avec 505 524 US\$ dépensés sur 526 000 US\$ programmés (plus 85 860 US\$ en nature).

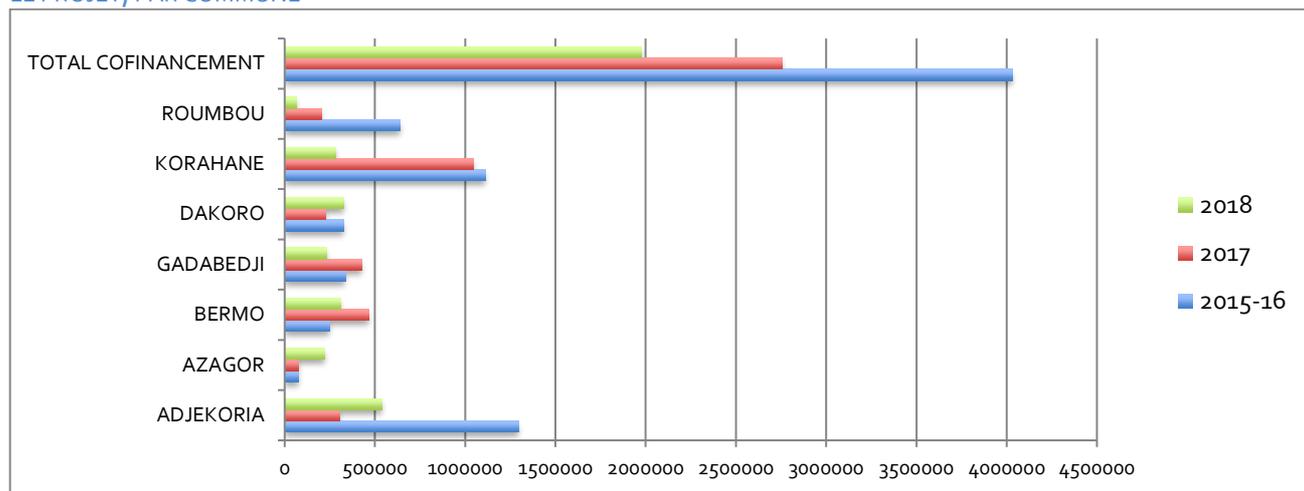
184. La **contribution de la partie nationale**, attendue en nature, prévoyait 500 000 US\$ pour la partie nationale et 200,000 US\$ pour la région de Maradi. Le montant de 500 000 US\$ de la partie nationale devait initialement inclure la prise en charge de l'UGP, qui devait être basée à Niamey, au sein du Secrétariat Exécutif du CNEDD. Or l'UGP ayant finalement été basée à Dakoro, où le gouvernement n'a pas de locaux. Cette contribution en nature s'est résumée aux éléments suivants : la désignation du point focal auprès du CNEDD, l'assistance du financier du CNEDD, le plaidoyer réalisé par le SE/CNEDD, la mise à disposition d'un véhicule Toyota-Berling au projet, les ateliers tenus dans les salles des réunions des différentes mairies, préfecture, Conseil régional de Maradi et de CNEDD. A cela s'ajoutent les contributions de l'Etat à travers ses autres agents : membres du Comité national de pilotage, agents de l'Etat à tous les niveaux (soient les cadres Nationaux, Régionaux et locaux de l'INRAN, les services techniques de l'Agriculture, de l'Elevage, du Génie rural, de l'Environnement), et les Autorités à tous les niveaux. Ces contributions n'ont pas été monétisées, donc il n'est pas possible de vérifier le montant exact de ces contributions.

185. Le **cofinancement a fait l'objet d'une certaine confusion**, dans la mesure où les **cofinancements répertoriés par l'UGP incluent de nombreux autres projets financés par des partenaires ne figurant pas dans ces lettres de cofinancement**, au-delà de ceux des partenaires qui sont effectivement des co-financeurs (notamment UNICEF et le PADMIF). Par rapport aux investissements faits par ces partenaires en question et qui sont listés comme co-financeurs – mais qui ne sont pas ceux identifiés dans les lettres de cofinancement - l'UGP a fait un travail assidu et méticuleux de suivi dans les sept communes du projet sur une base

annuelle. Si l'on ajoute ce montant (**pourtant erroné**)¹² au financement octroyé par le PADEL du PDMIF (1,4 millions US\$), le co-financement se chiffre à 8,7 million de dollars, ce qui représente **67% de la cible originale (13 millions)**.

186. Les autres partenaires financiers globaux – ne figurant pas dans les lettres de co-financement mais qui ont fait l'objet de réels partenariats pertinents sur le terrain - incluent OXFAM, CADEV et Swiss contact, tandis que tous les autres partenaires listés sont des initiatives du gouvernement nigérien ou des ONG locaux ou internationales.

GRAPHIQUE 4 : MONTANTS ANNUELS DES CO-FINANCEMENT (EN DOLLARS) TELS QU'ENREGISTRES PAR LE PROJET, PAR COMMUNE



187. Dans l'ensemble, on constate **une faiblesse dans le de suivi du cofinancement** tel qu'il est envisagé dans le Prodod.

Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)

188. La qualité des indicateurs de suivi-évaluation a fait l'objet d'une analyse dans la section 5.1. **Le système de suivi et évaluation est globalement satisfaisant (S-)**

Tableau 8. Notation du système de suivi et évaluation		
Qualité globale du système de S&E	4,5/ 6 (S-)	Globalement satisfaisant (S-)
Conception du système de S&E	5/ 6 (S)	Conformité globale au dispositif S&E
Mise en œuvre du plan de S&E	4/ 6 (MS)	Précision et pertinence du système suivi exécution d'exécution et de suivi des résultats, précision des attentes en matière de reddition des compte, précision des rôles et responsabilités des acteurs S&E, précision des procédures de S&E, qualité des matrices proposées dans le dispositif S&E. Mais absence

¹² Certaines activités comptabilisées comme co-financement incluent des activités qui tombent hors du champ d'intervention du projet. L'on peut citer par exemple la construction de salles de classes, la sensibilisation sur le SIDA, la distribution de moustiquaires, la réhabilitation d'un dortoir d'école primaire, la construction de latrines, la fourniture de manuels de lecture. Pour les années 2015-16 seules, la suppression de toutes ces activités qui n'ont aucun lien direct avec les activités de l'ABC, feraient passer le cofinancement pour ces 2 années de 4 millions s US\$ à 3,7 US\$. Ceci est révélateur de l'inflation faite du dit co-financement.

		d'alignement du suivi technique et financier ; absence de comptabilité analytique.
--	--	--

189. Le **dispositif de suivi-évaluation du projet ABC-Maradi est un document de bonne qualité** qui couvre tous les aspects important touchant au suivi-évaluation d'un projet. Il est constitué de deux éléments principaux: (i) un mécanisme de suivi d'exécution qui mesurer les progrès et performances du projet en suivant la logique d'intervention explicitée par la chaîne de résultats du projet ABC-Maradi, (ii) un cadre d'évaluation de résultats qui permettra de mesurer les effets et impacts du projet dans la promotion du développement.

Suivi d'exécution

190. L'évaluation a relevé une faiblesse concernant **l'absence de comptabilité analytique** au niveau du projet, dans la mesure où une corrélation systématique entre le suivi technique et le suivi financier, pour chaque sous-activité, ou à défaut, pour chaque extrant, n'a pas fait l'objet d'un travail régulier.

191. Ces rapprochements, basés sur les plans annuels de travail, devraient permettre de calculer les ratios de performances à trois niveaux de réalisations: technique, financière et selon la durée de l'activité. Une **telles analyse du projet n'a donc pas été faite par le projet, ce qui a entravé la qualité du suivi d'exécution des activités.**

192. Le dispositif de S&E propose plusieurs matrices devant faire l'objet d'un suivi annuel ; toutes les matrices n'ont pas été complétées, ce qui diminue la qualité du suivi.

193. Toutes les réunions de suivi prévues pour accompagner l'exécution du projet depuis son démarrage se sont tenue en bonne et due forme:

- Atelier de lancement le 15 juin 2015
- Atelier de planification à Dakoro en juillet 2015 (mais qui n'a inclus que les membres de l'UGP)
- Réunions annuelles du CP en décembre de chaque année, assorti de recommandations
- Au moins une mission conjointe PNUD/CNEDD de suivi par année (deux missions de suivi en 2018)
- L'évaluation mi-parcours a eu lieu en mai 2017

194. Au niveau du reporting, le suivi d'exécution a été assidu et un grand nombre de rapports de suivi et d'étude des activités a été compilé :

- États d'exécution annuels
- Rapports annuels de l'UGP
- Rapport PIR du PNUD
- Rapports de mission de terrain (rapports de l'UGP et BTOR du PNUD)
- Rapports des ateliers de formation

195. Au niveau des études, on soulignera le **nombre d'importants des études – de bonne qualité – qui ont été commanditées** pour informer le projet, assurer un suivi technique des interventions et parfaire l'exécution technique (voir la liste dans l'annexe 5).

Exécution, coordination du PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles.

196. L'agence d'exécution est le CNEDD ; l'agence de réalisation est l'UGP et le projet est appuyé/cofinancé par le PNUD. La performance de chacune de ces entités en rapport à l'exécution, la coordination et aux questions opérationnelles, telles qu'elles viennent d'être explicitées ci-dessus, est appréciée ci-dessous. **La qualité globale de la mise en œuvre par tous les partenaires est modérément satisfaisante (MS+).** Voir l'annexe 1 pour le détail des critères de notation et la notation détaillée.

Tableau 9 Qualité globale de la mise en œuvre par tous les partenaires	4,4+/6	MS
Qualité globale de la mise en œuvre par le PNUD	4,5/6 (MS-)	Bonne conformité avec les exigences NIM, gestion financière et administrative satisfaisantes, bonne gestion adaptative du projet Suivi et reporting pourraient être améliorés
Mise en oeuvre par l'agence d'exécution (CNEDD)	4/6 (MU)	Bonne collaboration avec les ministères et acteur locaux mais suivi terrain minime
Mise en oeuvre par l'agence de réalisation (UGP)	5/6 (S)	Appuis techniques constants et de qualité, forte collaboration avec les acteurs de mise en œuvre, Adéquation avec termes de références, bonne gestion adaptative, conformité avec les exigences du dispositif de S&E

Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)

197. Pour rappel, les résultats renvoient aux bénéfices manifestes du projet qui émanent de la réalisation des produits et sont atteints en fin de projet ou peu de temps après la clôture du projet.

La réalisation globale du projet est globalement satisfaisante.

198. La partie ci-dessous narre les résultats pour chaque sous-activité, lesquelles sont analysées selon la grille de questionnement mentionnée dans la section 4.

Composante 1: Les autorités communales, les services techniques et les communautés ciblées sont techniquement renforcées pour promouvoir un développement local résilient

Extrant 1.1 : Les membres & agents techniques des conseils régional/ communaux, les services techniques déconcentrés et décentralisés (agriculture, environnement et eau, et élevage) et les OCBs et des ONGs actifs dans les 7 communes d'intervention disposent des outils d'intégration des changements climatiques dans les plans de développement (PLD, SRAT, PNAT) et dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.

Activité 1.1.1: Former 150 agents techniques et membres des conseils communaux, régionaux de la Région de Maradi en planification des changements climatiques.

199. La formation a consisté à former les membres des conseils communaux et agents techniques et ceux de la Région de Maradi à l'utilisation des outils de planification prenant en compte les changements climatiques. Le souci de cohérence verticale et horizontale a obligé le projet à couvrir une gamme variée d'acteurs au niveau régional et communal pour accroître les compétences de ces acteurs à conduire le processus avec professionnalisme et rigueur.

200. En fin de projet, un total de 207 cadres et agents des services techniques communaux, départementaux et régionaux, dont 32 membres du comité d'élaboration du Plan de Développement Régional (PDR) de Maradi et trois femmes ont été formés sur l'intégration des risques climatiques dans les documents de planification régionale et locale. Ces bénéficiaires ont également été formés sur les notions de suivi-évaluation et de gestion axée sur les résultats (GAR). Le taux de réalisation de cette activité est de 138%, ce qui témoigne d'une efficacité certaine.

201. Tel qu'il ressort des questionnaires et les entretiens, les connaissances acquises lors des formations, ont été effectivement utilisés par les bénéficiaires dans le cadre du processus de révision des PDC et du PDR. A ce niveau, l'EFF a constaté que ces formations ont permis une meilleure compréhension des effets néfastes du changement climatique. Tous les acteurs rencontrés tant au niveau régional et que local, peuvent maintenant décrire, expliquer et donner des exemples de ce phénomène de changements climatiques et de ses effets sur leur quotidien, ce qui confirme l'appropriation de cette activité par les groupes cibles.

Activité 1.1.2 : Former 45 techniciens des services techniques déconcentrés et décentralisés (agriculture, environnement, hydraulique, et élevage) à l'intégration des risques climatiques dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.

202. Cette activité initialement prévue pour les services techniques de l'État a été finalement élargie à certains acteurs importants de la mise en œuvre comme les membres des ONG, les membres de l'UGP (Dakoro et Bermo) ce qui a fait conséquemment accroître la cible qui est passée de 45 à 111 soit un taux de réalisation de 246,7%. De plus, les formations prévues uniquement sur le thème de l'intégration des risques climatiques dans la gestion et la planification des activités socio-économiques, ont été élargies à d'autres domaines comme le suivi-évaluation, la gestion axée sur les résultats. Toutes ces thématiques sont pertinentes pour répondre à l'impératif de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre, qui sont ainsi en mesure de parler le même langage.

203. La mission a pu apprécier le niveau de maîtrise des résultats de ces formations. En effet les services techniques fortement impliqués dans la planification, la gestion des risques climatiques et l'élaboration de stratégies d'adaptation dans leur secteur d'intervention, ont exprimé la pertinence de ces formations, et expliqué l'utilisation qu'ils en ont faite lors de l'élaboration des PDC. Ces groupes cibles jouissent de capacité réelle puisqu'au-delà de la formation théorique, ils ont eu l'opportunité de participer à l'élaboration des PDC ce qui a permis de coupler la théorie et la pratique un gage de durabilité. Les connaissances acquises ont permis aux cadres techniques d'identifier et mettre en œuvre de manière participative avec les producteurs des activités socio-économiques résilientes et adaptées dans leur domaine respectif.

Activité 1.1.3 : Formation de 60 membres d'OCB et d'ONG par commune d'intervention sur les risques liés aux changements climatiques et les options d'adaptation

204. Les OCB et les ONG sont les acteurs qui assurent l'accompagnement de proximité des populations locales. De ce fait, le renforcement de leur capacité théorique et pratique s'est imposé au projet. Ces structures locales ont donc reçu des informations de base sur les paramètres météorologiques essentiels (température, pluviométrie, vent, évaporation, changements dans le début et la fin des saisons des pluies, etc.) et des notions sur les tendances climatiques dans la zone d'intervention du projet. De façon plus spécifique, le renforcement des capacités des ONG et OCB a porté sur les outils disponibles pour accompagner les producteurs des zones ciblées.

205. Au total, 535 acteurs locaux contre 60 initialement prévus (soit un taux de réalisation de 891%) ont été formés sur les risques liés aux CC et les options d'adaptation. Lors des entretiens, ces acteurs ont fait montre de leur connaissance des enjeux/défis des conséquences néfastes des changements du climat. Ils ont évoqué le fait que même si le concept reste nouveau, le phénomène affectait déjà leurs conditions et milieu de vie. La formation leur a donc permis de bien cerner leur propre responsabilité dans l'accentuation du phénomène de changement climatique. L'éveil de conscience suscité par ces formations auprès des acteurs locaux garantit un temps soit peu une certaine appropriation et confirme l'adoption de comportements plus résilients dans leurs rapports au milieu.

Extrait 1.2. : Un système de communication effectif et durable est mis en place afin de fournir l'information climatique pertinente, des conseils agro-hydrométéorologiques, ainsi que d'autres outils de gestion des risques climatiques aux membres des conseils communaux, aux services techniques et aux organisations communautaires (OCBs et ONGs)

Activité 1.2.1 : Equiper les sept communes de stations météorologiques automatiques et de pluviomètres (environ 500 SPIEA) pour renforcer le dispositif de collecte et de traitement des données dans les communes d'intervention

206. Le Prodop prévoit que le projet appuie l'installation et l'équipement de sept stations météorologiques automatiques dans les sept communes d'intervention. Ce dispositif est destiné à collecter les données relatives à la pluviométrie, à la température, à l'hygrométrie et au vent. En

outre, des paysans observateurs de pluviomètres (dont 50% de femmes) ont été formés et équipés pour la circonstance.

207. Des échanges avec la DMN ont permis de relever qu'il ne peut être placé que deux stations, puisque la DMN ne dispose pas de personnel à placer au niveau de ses stations. Pourtant ces stations météorologiques automatiques demeurent importantes dans cette zone qui fait véritablement face aux effets des CC. En effet, un tel dispositif aurait permis en temps réel de disposer d'informations et de données permettant de renforcer les capacités d'anticipation et d'adaptation des populations.

208. En fin de projet, sur les 500 pluviomètres SPIEA prévus, 230 ont été mis en place soit un taux de réalisation de 46%. Ce taux relativement faible s'explique par le fait qu'un inventaire exhaustif a été réalisé au préalable pour déterminer les besoins réels en pluviomètres par commune. Le document du projet a donc surestimé les besoins réels en pluviomètres.

209. Le projet a appuyé la formation de 460 paysans observateurs en technique de lecture de pluviomètre et sur l'information agro météorologique dans les 7 communes. Ces formations dispensées en langue locale, ont été focalisées sur les méthodes de collecte, de diffusion et d'interprétation des données pluviométriques. Ces formations ont été bien accueillies par les populations désormais outillées pour lire et diffuser des informations agro-météorologiques. Par le passé, les populations avaient tendance à semer à la première pluie puisqu'elles ne maîtrisaient pas le concept de pluie utile (pluie d'une hauteur égale ou supérieure à 15 mm, permettant une germination viable des semis). Désormais ce concept est internalisé car elles s'abstiennent de semer tant que l'information sur la pluie utile n'est pas communiquée.

210. La réalisation de cette activité a permis de remédier au constat fait dans le document de projet, qui fait état du manque de collecte systématique au niveau local, du délai important de transmission au niveau national.

211. Si au départ du projet les conseils météorologiques aux communautés étaient inexistantes, à l'issue du projet cette situation a changé et les communautés visées bénéficient d'une information météorologique, bien qu'encore partielle (car axée seulement sur la pluviométrie), grâce au développement des capacités techniques et matérielles octroyées aux collecteurs et analystes des données météorologiques.

212. Si cette activité a été bien accueillie et acceptée par les communautés, l'EEF a constaté que sa durabilité variât d'un village à l'autre. D'abord les observateurs sont des bénévoles, et à ce titre l'EEF n'a pas toujours senti leur prédisposition à poursuivre les relevés après ABC ; certains ont indiqué vouloir être rémunérés, tandis que d'autres sont satisfaits de leur statut de bénévole, car être observateur est une fierté. Cet engouement est visible par exemple dans le cas d'un observateur du village de Guidan Zada, qui a remplacé le téléphone du projet hors d'usage sur fond propre dans le but de pérenniser cette activité. Il a fait cela simplement « parce que les populations des villages s'estiment heureuses d'écouter le nom de leur village à la page météo de la radio Nationale », a-t-il indiqué à l'EEF. Mais cette anecdote souligne la vulnérabilité de l'activité, si le matériel de communication (téléphones) est perdu ou gâté et non remplacé. De plus, les fiches observées ne sont pas toujours bien remplies et la partie destinée au service météo n'est pas transmise.

Activité 1.2.2 : Diffuser des conseils agro-météorologiques aux producteurs et l'information climatique aux décideurs locaux

213. L'approche de mise en œuvre de cette activité a consisté à organiser des ateliers de formation à l'endroit des paysans observateurs et producteurs sur la prévision agro-météorologique. Des conseils pratiques sont ainsi diffusés au niveau local. Ainsi, à l'approche de la campagne agricole, des ateliers sont organisés pour diffuser l'information. Ces ateliers ont été réalisés au profit de 14 producteurs sur un total de 8 initialement prévus soit un taux de réalisation de 175%.

214. Toutefois la durabilité de cette activité paraît bien hypothétique après le départ du projet ABC, malgré l'existence de conventions de partenariats avec la DMN et la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA). Certes, ces conventions détaillent explicitement les rôles et les

responsabilités de chaque institution dans la collecte, la compilation et l'analyse des données, et dans la production et l'élaboration des conseils agro-hydrométéorologiques. Le problème majeur qui se pose ici est le manque de moyens humains déjà expliqué par la DMN d'une part et le fait que l'information au niveau des communautés ne remonte pas aux services utilisateurs (DNM, DDA, DRA).

215. La présence de la radio rurale Muryan de Dakoro reste une opportunité à saisir. Cette radio diffuse déjà à travers des émissions radiophoniques les bulletins agro-hydrométéorologiques, ainsi que toute autre information climatique pertinente (y compris les options d'adaptation potentielles) depuis le niveau central jusqu'aux producteurs. Elle est dans l'attente d'un financement canadien pour améliorer ses équipements technologiques (ex. émetteurs, récepteurs, kit solaire, etc.), son périmètre d'émission étant actuellement réduit à 20 km.

Activité 1.2.3 : Diffuser les informations sur les risques d'inondation à travers les Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAP/RU)

216. Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur Dakoro en 2016 ont provoqué des inondations destructrices ayant mis à rude épreuve les mécanismes locaux de réponse aux urgences. Cette expérience a démontré la fragilité des dispositifs existants et l'insuffisance des moyens de l'Etat et de ses démembrements. Le bilan de ce sinistre fait cas de 617 maisons effondrées, une centaine d'animaux morts, trois pertes en vie humaine, des dégâts matériels énormes et des routes coupées. Le projet ABC a prévu et réalisé en collaboration avec l'Université de Maradi une cartographie des zones à risque d'inondations. Ainsi, 3 plans villageois de risques d'inondations ont été élaborés pour les sites les plus exposés.

217. Parmi les actions préventives préconisées on note entre autre :

- 1) le déplacement des populations en hauteur : action relativement difficile en raison: i) du manque d'espace pouvant abriter les populations déplacées; ii) de la résistance des propriétaires terriens à céder leur portion de terre aux autres; iii) de la résistance des sinistrés à quitter leurs maisons ancestrales et; iv) du manque de moyens de la commune à prendre en charge certaines dépenses liées au dédommagement pour cause d'utilité publique et autres;
- 2) La construction d'ouvrages d'assainissement à coût élevé, en raison des constructions anarchiques sur des lotissements non planifiés;
- 3) La sensibilisation des populations sur les préventions, alertes et réponses en cas de catastrophe ce qui sous-tend la redynamisation des SCQP/RU démotivés et non opérationnels.

218. Le projet a appuyé la création des systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponses aux urgences (SCAP/RU). De fait, 66 SCAP/RU ont été mis en place sur les 20 prévus (330%). Quelques 600 membres des Systèmes Communautaires d'Alerte Précoces et des Réponses aux Urgences (SCAP/RU) et des Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) dont 84 femmes ont été formés sur la collecte, le remplissage des fiches, l'analyse et le traitement et la transmission des données. Dans le même élan, le projet a mis en place le système d'information dynamique de prévention des risques d'inondation. L'approche a consisté à mettre en place un comité de 12 membres pour une grappe de 10 villages. Les membres sont alors informés, sensibilisés et formés sur les tenants et aboutissants de la gestion des risques et sur des thématiques variées comme les inondations, la sécheresse, les feux de brousse etc. Les membres se réunissent une fois par mois pour échanger sur les risques climatiques en cours ou vécus pendant le mois. Ils remplissent des fiches qui sont transmises aux Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) logés à la commune. Les OSV traitent, analysent et transmettent les données pertinentes au comité sous régional pour transmission à la région et à la primature.

219. La mise en place de ce dispositif a donc permis de compléter les informations disponibles dans la cartographie et les plans villageois de gestion de risques climatiques.

Extrant 1.3 : Les plans de développement communaux et les budgets annuels de six communes prioritaires seront revus et mis à jour pour y intégrer la gestion effective des risques climatiques, financer des investissements résilients

220. Cette activité a consisté à réviser les PDC et les budgets annuels des communes d'intervention pour intégrer les risques liés aux changements climatiques et pour prendre en compte les actions de résilience en matière d'investissements publics communaux.¹³ Le projet a donc appuyé la réalisation de cinq PDC sur les six prévus soit un taux d'exécution de 83%. Les PDC de Dakoro et de Ajekoiria en cours d'exécution n'ont pas fait objet de révision. Celui de Dakoro l'a déjà été dans le cadre du projet PANA-Résilience et celui de Ajekoira financé par le PAC 2 était encore en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2018. Outre les cinq PDC des communes de la zone d'intervention du Projet révisés et acclimatés, le Plan de Développement Régional (PDR) a également révisé en 2016 pour intégrer la dimension changement climatique.

221. L'exercice d'acclimater les PDC et les budgets a été plus ou moins maîtrisé grâce aux diverses formations dispensées aux cadres, aux élus, aux OCB et ONG. Toutes ces formations constituent une base réelle d'appropriation technique du processus d'acclimatation des outils de planification et de gestion dans la mesure où les groupes cibles sont en mesure de répliquer la démarche.

222. Toutefois, au niveau des budgets, la nomenclature structurée en Sections et Chapitres ne consacre pas de façon spécifique de section ou de chapitre à la prise en compte de la dimension CC. Cette dimension est plus ou moins noyée dans les différents secteurs du développement rural à savoir l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique et l'environnement. Il faut aussi bien comprendre qu'il est plus facile d'inscrire une action que de la mettre en œuvre. En effet, l'analyse des montants inscrits dans les plans d'investissement (PIA) des PDC et dans les budgets des communes, montre que les porteurs de ces documents sont plus soucieux de répondre à cette exigence de prise en compte du climat qu'à un véritable engagement menant à la mise en œuvre des activités.

223. Il est fréquent de voir les budgets des PDC chiffrés à plus de 3 milliards pour une commune dont le revenu annuel ne dépasse guère les 30 millions. Dans bien de cas, la part contributive de la commune est marginale dans la mise en œuvre des activités de résilience prévues. On semble tout attendre des partenaires au développement et de l'Etat via le fonds d'appui à la décentralisation et ou le fonds de péréquation.

Extrant 1.4 : Les meilleures pratiques ABC (y compris des aspects désagrégés par genre) sont identifiées et diffusées largement, et un apprentissage intercommunautaire sur les aspects d'adaptation est mis en place dans la région de Maradi et dans le pays dans son ensemble pour appuyer la répliation des résultats à d'autres communautés vulnérables

224. Le projet ABC a réalisé une batterie d'activités de résilience touchant les principaux secteurs du développement rural. Que ce soient dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ou de l'hydraulique, des conseils, des enseignements ont été prodigués et de meilleures pratiques ont émergé créant ainsi de la capacité et de la compétence au niveau institutionnel et technique.

¹³ C'est la Constitution du 25 Novembre 2010, en ses articles 164 et 165, qui donne mandat aux collectivités territoire d'élaborer des Plans de développement aux deux niveaux décentralisés à savoir la Région et la Commune. L'ordonnance 2010/54 du 17 septembre 2010 portant code général des Collectivités territoriales précise les attributions du conseil municipal en matière de planification et de développement. Dans cette perspective le Ministère du Plan et du Développement communautaire a élaboré un guide national d'élaboration du Plan de développement pour la commune (PDC) et pour la Région (PDR). Dans le cadre du Projet AAP, le CNEDD a également développé en 2012 un guide méthodologique d'Intégration de la dimension changements climatiques (IDCC) dans la planification communale. Le programme ALP de Care a aussi facilité un processus participatif de planification de l'adaptation communautaire permettant l'élaboration de Plans d'action pour adaptation communautaire (PAAC). Ces différents outils ont permis de rendre plus intelligible le concept de Changement climatique. Ainsi, les scénarios climatiques et les stratégies d'adaptation seront prévus et intégrés dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation.

225. A travers la mise en œuvre de cet extrant, le projet s'est proposé d'identifier, d'analyser et de disséminer les meilleures pratiques et les leçons apprises, afin de promouvoir un apprentissage intercommunautaire au Niger et dans la Région de Maradi et la réplique des résultats à d'autres communautés vulnérables. Les bonnes pratiques et les mesures et mécanismes de leur diffusion vont ainsi soutenir dans le temps les effets et les impacts du projet. Par conséquent cet extrant est dédié à la compilation et à la documentation des leçons apprises au cours de la mise en œuvre des différentes activités, et à la diffusion effective des pratiques ABC.

Activité 1.4.1 :Elaborer un Plan de communication du projet

226. Le projet a élaboré et mis en œuvre à partir de décembre 2015 un plan de communication ce qui explique en grande partie la visibilité dont il fait montre dans sa zone d'intervention. Ainsi, plusieurs activités de communication sur les changements climatiques et les activités de résilience ont été réalisées. En effet, on note deux caravanes d'information – sensibilisation sur les changements climatiques organisées dans notamment dans les villages des communes d'intervention. Ces caravanes ont touché 2070 personnes dont 770 femmes. De plus, des émissions radiophoniques sur les activités du projet ont été réalisées et diffusées sur les radios locales. La mission a pu visionner le film documentaire sur les activités du projet et les défis du changement climatique. Des dépliants, posters, calendriers, tee-shirts et autres gadgets ont été édités et distribués dans les zones d'intervention du projet et au niveau national et international.

227. Si ces supports d'information sont pertinents, un projet de cette nature gagnerait à investir son budget en communication dans le développement de produits et supports de **connaissances sur les techniques agricoles que l'on cherche à promouvoir, plutôt que de trop investir sur la promotion du projet ABC et de ses réalisations**. Ce qui permettra une réelle mise à l'échelle n'est pas tant la popularité d'un projet mais son aptitude à véhiculer, en langues vernaculaire, une compréhension approfondie des nouvelles pratiques à adopter. La conception de posters imagés expliquant les bienfaits de la RNA, des demi-lunes, des banquettes (en expliquant sur quels types de sols ces pratiques doivent être usitées) , de l'agro écologie, etc. et l'élaboration de documentaires en ce sens, aura plus d'impact qu'une démarche purement promotionnelle sur un projet.

Activité 1.4.2 : Organiser des échanges entre les sites du projet et entre les producteurs afin de diffuser les techniques et les leçons apprises

228. Cette activité s'inscrit dans la capitalisation, la diffusion des expériences et des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées dans la mise en œuvre du projet au niveau local. Elle a consisté à créer un cadre de facilitation des échanges et du partage d'expériences entre les différents bénéficiaires sur le savoir et le savoir-faire en matière de techniques de production, des techniques de récolte, aux méthodes de stockage et de commercialisation de certains produits issus des interventions du projet ainsi que l'organisation de la filière. Le projet a appuyé la réalisation de cette activité à travers l'organisation de 5 voyages d'échange inter-sites dans la zone du projet et en dehors de la zone. A l'extérieur de la zone un premier voyage a été organisé à l'intention des comités des usagers de l'eau des quatre mares de la zone de projet dans le département de Madarounfa. Le deuxième voyage a conduit les paysans dans le département de Mayahi qui reste un modèle dans le domaine de la régénération naturelle assistée (RNA). De plus, deux Journées Paysannes Commentées (JPC) ont été organisées sur les sites de démonstrations de variétés agricoles (arachide, sésame, niébé, mil, sorgho) à Na Allah. Une autre Journée d'échange a regroupé les chercheurs, les Communaux de Développement Agricole (CDA) et l'UGP dans le cadre de la préparation de la campagne agricole 2018. Ces rencontres ont permis de diffuser les leçons apprises du projet et ont servi de cadre pour prodiguer des conseils permettant de répliquer les bonnes pratiques.

Activité 1.4.3 : Diffuser les leçons apprises et expériences du projet aux niveaux nationaux et internationaux.

229. Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet ABC méritent d'être capitalisées et diffusées au niveau national et international. En général, les résultats d'un projet aussi innovant que complexe comme ABC, sont attendus par les parties prenantes. Les partenaires techniques et financiers s'intéressent de plus en plus aux leçons apprises et aux bonnes pratiques pour servir d'éléments d'aide à la décision dans la conception et la mise en œuvre des projets ultérieurs.

Le Projet ABC a donc appuyé la tenue d'un atelier technique sur la capitalisation et la pérennisation des acquis en termes d'adaptation aux changements climatiques. Cet atelier a regroupé 60 participants et a permis d'identifier les leçons apprises et de faire des recommandations pour la pérennisation des activités de manière consensuelle. De plus, le Projet ABC a participé et diffusé annuellement ses leçons apprises et bonnes pratiques lors des rencontres du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux CC au Niger. De même qu'il a participé à la rencontre du cadre régional initiative 3N et au cluster régional sur la sécurité alimentaire.

Composante 2 : Mettre à l'échelle et mettre en œuvre les mesures pour renforcer les capacités d'adaptation des communautés rurales

Extrant 2.1 : Au moins 3300 chefs de ménage - producteurs ruraux, issus des 7 communes prioritaires, dont 80% de femmes, sont impliqués dans la mise en œuvre d'AGR résilientes et porteuses

2.1.1 Analyser la rentabilité socio-économique des AGR proposées et des filières résilientes, économiquement viables et les plus prometteuses en termes de débouchés et de commercialisation

230. En décembre 2015, la pertinence de l'étude qui a porté sur l'analyse de la rentabilité socio-économique des AGR proposées et des filières résilientes, économiquement viables et prometteuses en termes de débouchés et de commercialisation au niveau des communes d'intervention du projet ABC-Maradi a permis de faire un inventaire des AGR. Elle a permis au projet de cibler des AGR et d'identifier les principales contraintes de la commercialisation et ensuite évaluer le réseautage des filières porteuses. Cette étude a fait ressortir des AGR résilientes dont l'embouche et le petit élevage que le projet a financé au profit des communautés vulnérables des sept communes d'intervention.

2.1.2 Apporter un appui à la transformation des produits agro-sylvo pastoraux et à la valorisation des espèces locales forestières.

231. Cette activité a consisté à soutenir les activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux comme le lait, le moulinage, l'extraction d'huile d'arachide et d'autres activités comme les bornes solaires communautaires pour la recharge des téléphones portables. Le projet a mis en place quatre moulins de transformation des céréales et d'arachide, quatre locaux pour abriter les plateformes multifonctionnelles installées par le projet énergie du PNUD, 23 Bornes Solaires communautaires (BSC) de recharge de cellulaires, quatre réfrigérateurs et deux lampadaires solaires. Ils ont été installés au profit de vingt-cinq comités de gestion.

232. Toutes ses activités ont contribué à **l'autonomisation des femmes**, lesquelles représentent 75 % des bénéficiaires. Elles sont toutes génératrices de revenus et améliorent le cadre de vie des populations.

233. La mission a constaté le fort degré d'allègement des tâches domestiques favorisé par la mise en place des moulins et des charrettes pour le transport de l'eau.

234. Elle a aussi écouté les transactions commerciales que les artisans hommes et femmes font, grâce à leurs téléphones portables dont le prix de la charge a baissé de moitié. De plus, la disponibilité de cette charge qui était jadis hebdomadaire est à présent quotidienne avec l'arrivée du projet.

235. Suite à l'équipement du groupement de femmes de Fako en matériel de fromagerie, la mission a apprécié la qualité du fromage produit et la qualité des conditions d'hygiène qui balisent la production et son environnement. Le fromage est très apprécié et s'achète sur réservation.

236. Les lampadaires solaires ont créé des activités de transactions commerciales la nuit partout où elles existent et sont un cadre de révision pour les élèves du village. Au vu de l'investissement que cette activité demande, il serait non probable que le revenu généré permette une réplique de l'activité.

237. Au niveau de la transformation de l'arachide, la mission a non seulement apprécié l'appui fait au groupement, mais aussi tout le processus de la création d'une chaîne de valeur autour de la culture d'arachide. En effet, la mise à la disposition de la semence d'arachide aux femmes leur a permis de pratiquer la culture sous un bon encadrement des services techniques. La mission a relevé trois maillons de la chaîne de valeur qui sont, la production, la transformation et la commercialisation.

238. A ce niveau les femmes sont victimes d'une ruse des propriétaires de terres qui les laisse fumer et redresser le sol et le reprendre l'année suivante faute d'un document de sécurisation foncière qui balise la durée.

2.1.3 Apporter un appui au petit élevage et à l'embouche

239. L'objectif du projet est de doter les populations de 200 chèvres chaque année soit 800 chèvres pour la durée du projet. A la mi-parcours, 10 microprojets ont été mis en œuvre et 742 caprins distribués à 240 femmes des 7 communes d'intervention. A la fin du projet, 949 caprins ont servi à la reconstitution du cheptel dans la zone d'intervention. Les premiers kits donnés étaient deux chèvres pour une femme (cas de Tsamia Kadi) et un bouc pour neuf chèvres. Suite aux recommandations du CP, ce kit a évolué à trois chèvres par femme et un bouc pour trois femmes (soit un bouc pour neuf chèvres) pour toutes les bénéficiaires de 2017 et 2018 pour respecter la norme nationale. Dans le village de Samia Kadi et de Bermo, des femmes ont informé la mission que leur cheptel avait atteint 15 caprins malgré les ventes pour subvenir au besoins de la famille mais aussi des besoins religieux comme la tabaski qui exige l'immolation d'un mouton.

240. Pour répondre à notre question concernant la pression des caprins sur l'environnement, une femme nous a indiqué qu'un projet partenaire nous a balisé le couloir de passage et une aire de pâturage et le projet ABC nous a doté d'une banque d'intrants zootechniques et d'une banque aliments bétail. Cette synergie dans les actions est un gage de durabilité de l'activité. Cependant la prolificité des chèvres et leur aptitude à être des facteurs de dégradation de l'environnement, il serait bien prudent d'envisager périodiquement des activités de déstockage pour un meilleur équilibre de l'environnement.

241. Si cette initiative a sans nul doute permis d'octroyer aux femmes bénéficiaires une sécurité alimentaire et nutritionnelle, la mission a noté un décalage dans la manière dont les partenaires de mise en œuvre entendaient ce projet. Trois groupes de reconstitution du cheptel caprins ont été rencontrés, et dans chaque cas, la mission a constaté que les femmes bénéficiaires n'avaient remis aucunes des chevrettes à d'autres membres de la communauté. Du dire de celles-ci lors des entretiens, on ne les aurait jamais informées de ce principe de restitution. L'UGP a en effet confirmé que l'activité n'avait pas été introduite de manière à encourager la rétrocession. Ceci est contredit par le PNUD qui lors des échanges de suivi post mission, a indiqué que l'activité avait été envisagée pour inclure un mécanisme de rétrocession. Ceci soulève des interrogations sur la communication interne du projet quant à cette activité. Ceci est aussi un aspect qui avait été souligné dans la RMP, laquelle appelait à une explicitation de cette activité auprès de tous les partenaires. L'UGP a souligné que la pratique de la rétrocession d'animal (l'Hapanayé) n'était pas envisagée dans le Prodoc ce qui a donc mené – de concert avec les services techniques concernés et à une session de CP - à la constitution d'un kit comme une subvention à 100% à la femme bénéficiaire. L'UGP a commandité une étude qui évaluera en détail l'activité et faire des propositions à cet égard.

242. Il est important de spécifier toutefois que le don rotatif d'animaux gravides est totalement compatible avec le principe de renforcement de la résilience, dans la mesure où les femmes

bénéficiaires gardent les animaux qui leurs sont donnés mais s'engagent à donner une partie de la progéniture en retour. Le fait que certaines femmes aient en effet vu la taille de leur cheptel grandir de manière significative sans que d'autres femmes voisines ne bénéficient en rien de cette initiative a soulevé des problèmes d'équité très palpables lors des échanges de la mission avec les femmes. Un tel mécanisme de reconstitution des stocks devrait aller de paire avec le renforcement de la solidarité intercommunautaire qui est visiblement étioyée.

2.1.4 Apporter un appui aux activités artisanales et de commerce

243. Il s'agit de doter les femmes de matériel pour des activités de maroquinerie, les hommes de matériel pour la forge, les jeunes d'équipement et matériel de soudure et d'appuyer la construction d'un atelier pour les produits de l'artisanat. A la mi-parcours, 3 microprojets d'appui à l'artisanat intégrant le renforcement des capacités ont été mis en œuvre. Ils ont bénéficié à 125 artisans dont 101 hommes et 24 femmes des villages d'Azogor, Roumbou et Ajékoria. A la fin du projet, ce sont 670 artisans qui en ont profité d'un tel appui. D'après les entretiens que l'EEF a menés, la fabrication d'un type de foyer amélioré à un bois est a été la raison du financement des artisans. Le coût de production pas à la portée des ménages de la zone (10.000F l'unité) a fait avorté cette la diffusion du foyer amélioré.

Extrant 2.2. : Les producteurs disposent de capacités en entrepreneuriat et gestion des filières porteuses pour renforcer la viabilité et la durabilité des actions de résilience

2.2.1 : Formations destinées aux producteurs et groupements de femmes/jeunes sur les différents maillons de filières réalisées

244. Reference est faite à cette formation sous la composante 1.

2.2.2 Accès au crédit

245. Cette activité d'octroi de crédit n'a pas été menée par le projet car elle demandait, au regard de l'institutionnalisation du secteur de la micro finance au Niger, une contractualisation avec une institution de micro finance. C'est ainsi que après la réalisation d'une étude sur l'analyse des besoins et des priorités des communautés vulnérables et l'intérêt des entrepreneurs locaux à investir dans les sites d'intervention, le projet a accompagné 41 groupements féminins qui pratiquent les AGR, des producteurs et, des artisans totalisant 1440 adhérents. Ici le résultat attendu qui visait 3 300 ménage a été revu. Les adhérents ont été accompagnés pour contracter des crédits auprès des mutuelles, des institutions de micro-finance et des banques de la place grâce à l'appui des VNU.

246. Les populations ont affirmé la pertinence et la rentabilité d'un tel accompagnement ; qui de concert avec la réalisation de la route bitumée, a permis de réaliser des transactions commerciales avec les villes de Kano au Nigéria, Niamey, Maradi en si peu de temps. Cette action d'accompagnement est aussi pérenne puisque la confiance est créée entre les établissements financiers et les clients. Cette activité de transaction avec les services financiers de la place est répliquable dans son ensemble du fait de la présence des dites structures à Dakoro.

Extrant 2.3 : Une chaîne opérationnelle pour la production, la conservation et la distribution de semences résistantes à la sécheresse et à cycle court pour le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide et le souchet est mise en place

2.3.1 Développer et tester en milieu paysan de nouvelles semences de sésame et d'arachide par le centre régional de recherche de l'INRAN

247. Dans le cadre de la création et du développement d'une chaîne opérationnelle pour la production, la conservation et la distribution de semences à cycle court résistantes à la sécheresse (pour le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide et le souchet), une convention du projet ABC avec le

CERRA de Maradi, a été appuyée par le partenariat avec la Direction Départementale de l'Agriculture de Dakoro dans trois domaines qui sont :

- Développer et tester en milieu paysan de nouvelles semences de sésame et d'arachide
- Former 70 multiplicateurs, dont 25% de femmes, sur la production de semences améliorées de mil, arachide et niébé.
- Diffusion auprès de 800 producteurs, dont 25% de femmes, des semences améliorées de mil, sorgho, niébé, arachide.

248. L'ensemble des domaines ont été évalués en présence des quatre chercheurs qui ont conduit les activités. D'autres activités en faveur de la nutrition des animaux ont aussi fait l'objet d'analyse puisque jugées nécessaires et intégrées dans la convention.

249. Au final, ces activités semencières ont résulté en ce qui suit :

- 22 variétés ont été testées et appréciées par les paysans aussi bien pour leur précocité, leurs rendements en épis et gousses, leur biomasse et leur résistance à la sécheresse et à certaines maladies que pour leurs qualités culinaires.
- La pertinence de l'activité a permis à plus de 1000 producteurs dont 25% de femmes à faire les démonstrations de semences d'arachide.
- Les rendements atteints à l'hectare pour le mil HKP sont de 1429 kg, le mil Siaka (1500 kg), le mil hybride (2380 kg), le SOSAT (1904 kg) et le mil local (873 kg) contre moins de 300 kg à l'hectare avant l'introduction de ces variétés.
- Le rendement à l'hectare du sorgho obtenu pour la variété SSD35 est de 934 kg ; 667 kg pour la L724C contre 54 kg pour le sorgho local
- La culture de l'arachide qui pendant longtemps n'était pas dans les itinéraires techniques a été introduite et le rendement à l'hectare des variétés introduites est de 2000 kg pour la variété ICG9346 ; 2250 Kg pour ICGVSM99511 ; 2000 kg pour ICGVSM99507 et 2000 kg pour ICG11249.
- Le sésame a donné comme rendement à l'hectare 400 kg pour SN203; 300 kg pour SN303 ; 650 kg pour SN403 pendant que la locale n'a produit que 250 kg/Ha.
- Pour le niébé, le rendement à l'hectare est de 240 kg pour UAM09-1046-6-1 ; 500 kg pour UAM09-1055-6 et 100 kg pour UAM09-1051-1.

2.3.2 Former 70 multiplicateurs sur la production de semences améliorées de mil, sorgho et niébé

250. Au total, 492 multiplicateurs dont 77 femmes ont été formés et encadrés sur les techniques culturales par les chercheurs de l'INRAN/Maradi, les CDA et les VNU. 60 brigadiers phytosanitaires communaux ont été formés et équipés pour la lutte contre les ennemis de cultures et 33 producteurs formés en méthodes de lutte alternative. Les formations devraient être en lien direct avec la pratique.

2.3.3 Diffuser auprès de 800 producteurs, dont 25% de femmes, des semences améliorées de mil, sorgho, niébé, arachide, etc.

251. Avec l'appui du projet, ce sont 121,11 tonnes des semences améliorées de mil, sorgho et niébé qui ont été diffusées auprès de 11129 ménages, soient 66774 personnes dont plus de 40% femmes, de 2016 à 2018.

252. Toutes ces activités ont produit de nombreux résultats que le projet a présentés aux quatre rencontres du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques au Niger.

Extrant 2.4 : Le système de distribution des intrants agricoles et zootechniques est renforcé dans les 7 communes d'intervention

2.4.1 Faciliter l'approvisionnement en intrants agricoles aux producteurs

253. Dans le cadre de la facilitation de l'approvisionnement en intrants agricoles aux producteurs, cinq boutiques d'intrants ont été prévues. Le projet en a réalisé six. Ce rapprochement des facteurs de production a permis à 600 producteurs d'en bénéficier.

254. Il s'agit de la construction des magasins en matériaux définitifs de 20 m², de leurs équipements avec des stocks initiaux composés de 9 tonnes d'engrais, 180 litres du fongicide, 19 tonnes des semences (M1) de mil, sorgho et niébé. Aussi six comités de gestion des boutiques sont mis en place et formés en techniques de gestion.

255. Le ravitaillement des boutiques d'intrants demande une réflexion approfondie pour toutes les boutiques. La notion de commande groupée peut garder le prix dans une fourchette de marge bénéficiaire significative pour les COGES. Le contrôle de qualité des intrants doit aussi être rigoureux pour une bonne efficacité de l'activité.

2.4.2 Faciliter l'approvisionnement en intrants zootechniques

256. La réalisation des boutiques d'intrants zootechniques permet aux éleveurs d'accéder aux aliments complémentaires (son de blé, de grain de coton, de tourteau) et aux intrants vétérinaires à un prix accessible. Le projet a réalisé sept boutiques d'intrants zootechniques. Elles sont construites et équipées des stocks initiaux composés de son de blé, de tourteau de graines de coton et des produits para vétérinaires. Sept comités de gestion des boutiques sont mis en place et formés en gestion puis en techniques de fabrication des blocs multi nutritionnels.

257. Grâce à la dotation par le projet de broyeur de paille à cardan, la construction des hangars de séchage et l'approvisionnement des BIZ en aliments bétail, une formule pour préparer un concentré a été introduite en vue de valoriser les résidus agricoles. Ainsi sur la base d'un constat sur les pôles de regroupement des éleveurs, et la disponibilité des constituants du bloc multi nutritionnel, deux unités de transformation d'une capacité de production de 17 sacs avant emballage, ont été créées à Guidan-Zada et Saddakaye. Les membres des COGES ont reçu une formation sur l'utilisation de la machine, sur la préparation du bloc à lécher et du bloc multi-nutritionnel. A Guidan-Zada les membres du COGES ont rapporté la pertinence, l'efficacité et la rentabilité de cette démarche.

258. L'activité de production du bloc multi-nutritionnel a démarré en avril 2019. Grâce à deux charrettes livrées pour atténuer les difficultés de transport des tiges de mil, la mobilisation sans frais de 86 femmes du village pour ramasser et transporter 172 fagots a constitué le point de départ de l'internalisation de cette activité. Le COGES constitué de cinq membres a ainsi produit 32 sacs de concentré dont 28 sont vendus à 3500F l'unité. Au passage de la mission, une liste d'attente des acheteurs a été présentée. Tous les premiers utilisateurs du concentré produit ont perçu les avantages de ration donnée en quatre jours sur leurs animaux.

259. Cette activité est durable et repliable puisque le groupement est conscient que deux produits, notamment le calcaire et le phosphate sont nécessaires dans la composition du concentré. Ils sont à mesure de s'en procurer à Malbaza, une localité située à 350 kilomètres de Dakoro.

260. Le projet a mis à la disposition de 890 bénéficiaires (femmes) de l'activité de reconstitution du cheptel dans les sept communes d'intervention 107,5 tonnes de son de blé et 62,5 tonnes de tourteau de graines de coton pour faire face au déficit fourrager.

261. Il existe un réseau de privés qui mènent des activités similaires à la Boutique d'intrant zootechnique. Dans la plus part des cas leurs prestations est moins chère et la disponibilité des produits vétérinaires est meilleure. Ces facteurs ne donnent pas l'espoir d'une viabilité de cette activité.

Extrait 2.5: Les techniques de CES/DRS sont diffusées au sein des 7 communes d'intervention

2.5.1 Récupérer 200 ha de terres agricoles, pastorales ou forestières dégradées

262. A l'issue du projet, les techniques de CES/DRS diffusées au sein des 7 communes d'intervention ont abouti à 373 hectares de terres récupérés, et ce dans les communes de Adjékoria (162 ha) et de Gadabédji (20 ha), Bermo (25 ha), Korahane (20 ha), Dakoro (24 ha) et Azagor (3 ha). Ces travaux ont mobilisé 10433 personnes dont 30% de femmes pour les activités de haute intensité de main d'œuvre. La visite du site de récupération des terres de glaciaires par les

demi lunes agricoles sur 16 Ha réalisé en 2016 à Ido Bissa, dans la commune de Ajékoria a permis de faire les constats qui suivent.

263. Le glacis jadis inculte est devenu un champ où se cultive le mil et le sorgho. Malgré cette reconstitution du sol et l'existence du petit matériel de récupération des terre cédé au village, **cette pratique n'a pas été répliquée par les populations, faute de la poursuite du cash for work.** L'observation *in situ* semble aussi révéler que les sites de demi lunes datant de trois ans ne faisaient pas l'objet d'une maintenance. Bien que les paysans aient indiqué qu'ils comptaient rétablir les demi lunes avant la saison des pluies, l'évidence de terrain dément cela, au regard de l'affaissement des bourrelets de terre.

264. Au dire des paysans, même si des rendements perçus ont pu être appréciés, notamment par des récoltes en grains et en fanes, la poursuite des travaux de demi lunes nécessite une rémunération, étant donné que la période de soudure est mise à profit pour gagner de quoi nourrir leur famille.

265. Il y a lieu de repenser l'organisation de ces travaux bien que pertinents et au vu de constat que les travaux de 2017 n'avaient pas fait l'objet d'une répliquabilité et que même ceux réalisés soulèvent des questionnements sur leur durabilité. Il serait préférable que de tels travaux futurs de *cash for work* soient mis en œuvre de manière à rémunérer le paysan (et sa famille) pour la récupération de sa propre parcelle.

266. La réalisation des banquettes prévue dans le Prodoc n'a pas été faite compte tenu de la nature des sols qui ne s'y apprête pas. Il en est de même pour la plantation des arbres en vu de faire des haies vives et des brise-vent de 500 km autour des villages. Il faut souligner à cet égard que les experts techniques (service environnement) ont rapporté **combien la plantation avait historiquement connu de faibles performances, avec un taux de survie avoisinant les 5% en moyenne. C'est pourquoi la pratique de la RNA est considérée comme bien plus durable en matière de régénération végétale.**

2.5.2 Fixation des Dunes et récupération des parcours

267. De 2017 à cette date 170 Ha ont été récupérés. Cette activité a considérablement amélioré la production pastorales au niveau des parcours et enclaves pastoraux dégradés en plus de l'amélioration des conditions de vie des participants grâce au revenu du cash for work. Sa réalisation a consisté à confectionner des palissades en tiges et ensemercer les espaces avec les semences des herbacées (41 Ha). L'ensemencement de parcours avec des herbacées a été fait sur 120 Ha.

268. Les Directeurs en charge des aspects environnementaux de Bermo et Dakoro et ceux des services de l'élevage affirment que la re-végétation des dunes et parcours a été spectaculaire. La pertinence et l'efficacité de cette activité sont très satisfaisantes. En une année les vents de sables se sont atténués et les dunes ont gardé du foin que nous avons observé sur les itinéraires parcourus sur axe Dakoro Bermo. La durabilité est manifestée de par le changement de comportement des pasteurs qui évitent de conduire le bétail au sommet des dunes.

2.5.3 Réaliser 500 km de pare-feu afin de protéger le fourrage dans les aires de pâturage pendant la saison sèche

269. Sur les 500 Km de bandes pare feu prévu, il a été réalisé 300 km à la mi parcours. A la fin du projet ce sont **1135 Km** qui ont été réalisés soit un taux de 227%. Ces activités d'ouverture de bandes pare-feu couplées à des sensibilisations ont eu des effets positifs sur la préservation des pâturages. A titre indicatif, dans le département de Bermo de 2016 à 2018, il a été dénombré 978,85 ha de pâturages dévastés par les feux de brousse. Pour la seule année 2014 se sont 49 988 ha qui ont été dévastés par manque de bandes pare-feu. **Pour cette année 2019 aucun cas de feu de brousse n'a été déclaré. cette activité a épargné la zone des feux qui consomment pendant 24 à 72 heures le pâturage les années antérieures.** La constitution des brigades de lutte contre le feu et la réalisation de leur répertoire au service de l'environnement, est un gage de durabilité de cette lutte dévastatrice du pâturage.

2.5.4 Mettre en œuvre des pratiques agro forestières pour la protection des cultures et la régénération des espèces ligneuses.

270. Cette activité avec une cible de 1000 Ha à atteindre a permis de sensibiliser 711 producteurs et de mettre en place 17 comités de surveillance pour entretenir les jeunes arbustes ayant poussé naturellement dans les champs (RNA). Après la mise en place, 1179 Ha ont fait l'objet de la pratique de la RNA ; 31 paysans ont participé au voyage d'échanges sur la RNA au niveau des départements d'Aguié et Mayahi. Une mission de restitution de voyage d'étude de RNA a été conduite dans 5 communes de Dakoro soit 14 villages et a touché 1045 personnes dont 445 femmes et 365 jeunes.

271. **Les actions menées par le projet dans les cadres de la RNA ont eu des effets remarquables sur la préservation des ressources naturelles.** Les personnes interrogées ont perçu les effets sur la fertilité du sol, la résolution de la difficulté d'approvisionnement en bois de chauffe, le paillage des champs et d'une autre manière la protection de l'environnement. Les apprentissages ont consisté à l'acquisition des méthodes d'élagage des arbres et la protection de jeunes plants par l'élimination des touffes concurrentes. Les voyages d'études organisés ont permis de comprendre et de voir de vue yeux la pratique de la RNA et la période idéale pour la réaliser.

2.5.5 Aménager et traiter 1 km linéaire de Koris

272. Une étude sur les koris a été réalisée. Elle a abouti à l'élaboration de dix (10) fiches de projet avec des dossiers techniques et financiers pour le traitement des koris. La ressource prévue ne pouvant pas permettre de traiter ou d'aménager un Koris.

2.5.6 Etendre les zones d'irrigation dans 3 communes du Département de Dakoro

273. Cette activité dont l'objectif était de faire des aménagements avec des systèmes de micro-irrigation, diffuser les techniques de micro-irrigation et de gestion durable des ressources en eau auprès de 1500 producteurs ruraux, dont 50% de femmes, sur 250 hectares au sein de 3 communes ciblées, a été sur estimée dans le document du projet. Le département de Dakoro ne dispose pas d'un tel potentiel ; ce problème de programmation est explicité dans la section 5.1.

274. Au delà de l'étude de faisabilité réalisée et des recommandations pour l'aménagement de deux sites sur les six étudiés dans les communes de Dakoro, Adjékoria et Korahane, l'UGP a aménagé :

- i) 12 hectares pour 243 producteurs au niveau de deux sites (Adalak à Dakoro et Farin Baki à Korahane).
- ii) deux hectares de maraîchage ont été clôturés (1000 ml) avec du grillage dans la commune de Birni Lallé au profit de 240 bénéficiaires (180 hommes et 60 femmes).
- iii) Sur le site maraîcher de Adjaguirido, 8 ha ont été aménagés avec la réalisation d'une clôture grillagée, d'un forage de 170 m de profondeur équipé d'un château d'eau de 10 m³ de capacité, des réseaux d'adduction, de distribution de 300 ml et de 05 bassins de stockage de 5 m³ chacun. C'est un système de pompage solaire comprenant une pompe immergée de 10 m³/h pour 120 bénéficiaires. Cette réalisation inscrite dans le cadre du partenariat avec Swiss Contact a rendu opérationnel un centre de formation des jeunes.

275. En tout et pour tout, à **Dakoro, Adjékoria, Birnin Lallé et Gadabédji 28 ha ont été aménagés au profit de 515 bénéficiaires.** Toutes ces réalisations comptabilisées comme outils de sécurité alimentaire par la mission, ont une pertinence dans les zones où le maraîchage ne se pratique que très peu. Cependant elles ont été réalisées sur des propriétés terriennes privées, ce qui s'est traduit par une diversité du mode d'accès et une marginalisation dans l'octroi. Seul les propriétaires des terres exploitent les terres très proches des bassins de Adjaguirido, et les locataires de parcelles ou ceux/celles à qui elles sont prêtées cultivent les parcelles éloignées de l'eau, avec des résultats médiocres. Au passage de la mission d'évaluation finale, à peine ¼ de la superficie était mise en valeur de manière traditionnelle.

276. Aussi **quatre mares ont été aménagées** dont deux dans le but de la gestion intégrée des ressources en eau. Elles font l'objet d'une double vocation paisible entre les maraîchers et les pasteurs qui abreuvent leurs animaux.

277. Au regard des multiples imperfections tant dans l'accès à la terre que dans la mise en valeur, la mission recommande une étude d'un plan de mise en valeur des sites irrigués.

278. A titre indicatif, sur la base des données produites par le projet, la mission a simulé une conversion de quelques produits issus de la production maraîchère sur le site de Farin Baki pour calculer l'équivalent céréalier. C'est donc un apport en équivalent céréalier de 17,183 tonnes de céréale que la production sur le site a apporté (tableau 10).

TABLEAU 10. ÉQUIVALENT CEREALIER DE LA PRODUCTION MARAICHERE A FARIN BAKI

Spécifications	Production totale (t)	Coefficient	Équivalent céréalier en Tonnes
Chou	9,23	0,071	0,65533
Tomate	228	0,057	12,996
Oignon	30,98	0,114	3,53172
Total	291,45	–	17,18305

6. Synthèse de l'analyse des résultats selon les critères d'évaluation

6.1 Pertinence (*)

Viabilité socio-culturelle

279. Les activités ont été cadrées de manière à répondre aux spécificités des terroirs. Certaines, comme les BIA, les brigades phytosanitaires, la multiplication de semences, sont propres à la zone agricole (les cinq communes du Département de Dakoro) alors que d'autres comme les banques d'intrants zootechniques, l'ouverture des bandes pare-feu, la récupération de terres de pâturage, etc. ont été spécifiques à la zone pastorale (les 2 communes du Département de Bermo).

Viabilité économique

280. Les activités mises en œuvre en appui à la production agricole répondent à une forte demande interne pour les produits agricoles comme le mil, le sorgho, l'arachide et les légumes du fait de la croissance démographique. Les activités de maraichage viennent aussi répondre aux impératifs de sécurité alimentaire.

Appui aux objectifs de planification locale

281. Les groupes cibles des formations prévues sous l'effet 1, à savoir les élus, les services techniques, les ONG et les OCB ont renforcé leur capacité et savent utiliser les connaissances apprises. Ces formations ont accru la prise de conscience quant à la responsabilité individuelle et collective pour prendre en compte le CC dans la planification du développement. **Tant au niveau des entretiens avec les bénéficiaires que dans les questionnaires qui nous ont été retournés, il se dégage un sentiment de satisfaction, avec 90% des personnes interrogées (sur 61 personnes) se disant très satisfaites des formations, et 10% se disant moyennement satisfaites.** Tous reconnaissent la pertinence de telles formations sur une thématique aussi nouvelle que le CC. Les groupes cibles ont expliqué avoir utilisé les connaissances acquises lors l'acclimatation des PDC. Les capacités de planification locales s'en trouvent réellement renforcées.

282. L'alignement des micro-projets au PDC et l'implication directe des communes dans le choix des Micro-Projets (MP) prouvent la pertinence du projet.

Prise en compte du genre

283. Le projet a su capitaliser sur le **mouvement associatif féminin** en plein essor au niveau de la région, et dans une certaine mesure l'a renforcé, du fait des AGR qui ont été structurantes pour ces groupements. L'appui aux femmes et aux groupements de femmes à travers ces AGR (visant 80% de femmes), couplé à une alphabétisation de ces mêmes groupements, a été catalyseur de changements profonds dans le statut des femmes dans les villages visés. Un groupement bénéficiaire par exemple a été appuyé jusqu'à la création d'une chaîne de valeur centrée sur le groupement (dans le cas de la multiplication d'arachide combinée à l'extraction d'huile d'arachide).

284. Cette différenciation genre opérée par le projet est très pertinente au regard du contexte local, et s'est traduite par une réelle implication des femmes dans des activités économiques plus résilientes.

285. Cependant on constate une faible proportion de femmes lors des formations des élus et des STD. De façon générale, les femmes sont très peu présentes à ces deux niveaux. Par contre, 50% des paysans observateurs sont des femmes et la formation des OCB/ONG a bien intégré la dimension genre dans un souci d'accroître la prise de conscience de cette couche vulnérable dans un milieu déjà éprouvé par les effets adverses du CC.

Ciblage des villages et des bénéficiaires (équité)

286. La mission souligne la **pertinence de la démarche d'identification des zones ciblées par le projet**, qui a consisté à éviter le saupoudrage et l'éparpillement en concentrant les efforts dans les sept communes ciblées pour développer les capacités des producteurs, des services techniques, et des autorités afin de faire face aux impacts des CC. Les activités du projet sont orientées dans les villages déficitaires en matière de production agricole, ce qui est conforme aux orientations nationales.

287. Là où d'autres projet similaires étaient en cours dans les communes du projet, notamment Rombou (où le projet PANA résilience a œuvré au niveau de 22 villages) et à Azagor (où Care International intervient), l'UGP a respecté les consignes du projet document qui a consisté à cibler les villages n'ayant pas été visés par ces acteurs, et afin de concentrer les appuis dans une zone spécifique tout en touchant les communes limitrophes.

288. Si elle a pu apprécier la pertinence de cette approche de ciblage globale, la mission a cependant relevé **que le ciblage des populations vulnérables au sein des villages visés semble ne pas toujours avoir fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité approfondi**, ce qui soulève des problèmes d'équité. Si en théorie, comme explicité dans la documentation, les bénéficiaires d'appuis individuels sont identifiés à travers un diagnostic villageois, la mission a pu constater plusieurs cas de bénéfices multiples auprès d'une seule personne, souvent en raison de son statut social ou de son dynamisme, ce qui certes constitue un critère important mais compromet l'impératif de redistribution équitable.

289. Concernant les bénéfices octroyés à un collectif, lors des rencontres organisées auprès des maires, la mission a pu constater que les groupes de bénéficiaires dont les activités sont retenues pour un appui (après formulation d'un microprojet), sont des groupements souvent formalisés juste avant l'octroi des appuis, mais surtout dont la composition en termes de membres n'inclut pas un diagnostic de vulnérabilité.

290. Si la détention d'un agrément comme condition de l'octroi des appuis est certes importante, une réelle analyse de la vulnérabilité au niveau du village devrait à titre égal constituer une source d'information pour identifier les bénéficiaires. De même, si l'on peut apprécier la pertinence d'accumuler certaines activités pour atteindre une économie d'échelle et fermement relever les populations visées (ce que la création de chaînes de valeurs requiert), il

s'agit néanmoins de ne pas se conformer aux rapports de pouvoirs locaux et permettre à certains individus influents dans un village d'accumuler les bénéfices (exemples du site maraicher d'Ajéguigo qui a beaucoup bénéficié aux membres d'une même famille et la reconstitution du cheptel à Bermo).

Bénéfices économiques au niveau villageois:

291. Les bénéficiaires directs des microprojets ont enregistré des augmentations de revenus que la mission a constaté tant sur les AGR que sur les activités de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) et dans toutes les pratiques agricoles de maraîchage et de saison des pluies. Les initiatives de CES/DRS rémunérées (approche « *cash for work* ») sont une injection monétaire qui contient l'émigration hors des villages, mais cela ne dure que le temps des projets en question.

292. De manière générale, **la pertinence du projet est jugée très satisfaisante (TS-)**. Voir l'annexe 1 pour les facteurs ayant guidé la notation de ce critère et la notation détaillée.

Efficacité (*)

293. De manière générale, le projet a **fait preuve d'une bonne efficacité**. Les activités prévues ont, pour l'essentiel, été réalisées. Les objectifs quantitatifs sont atteints et même dépassés dans certains cas, comme la formation des cadres techniques et membres des conseils régionaux en planification des changements climatiques, la formation des cadres des services techniques déconcentrés à l'intégration des risques climatiques dans la gestion et la planification des activités socio-économiques ; pour ces formations le taux de réalisation excède 2,899%. Un taux de réalisation tout aussi impressionnant en matière de « surperformance » concerne la diffusion des semences améliorées, avec un taux de réalisation de 2,108%.

TABLEAU 11 : NIVEAU D'ATTEINTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROJET

Objectif du projet	Indicateurs de Performance	Unité de mesure	Situation de Reference	Cible	Année 2015		Année 2016		Année 2017		Année 2018		Cibles atteintes en fin projet	Taux global
					Cible	Actuel	Cible	Actuel	Cible	Actuel	Cible	Actuel		
Renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/ techniques de soutien aux communes Effet 1	Nombre et type d'acteurs qui dispose de capacités d'adaptation accrues face aux impacts projetés du CC(Indicateur AMAT 2.2.1)	Nombre d'acteurs	500	3300	800	1454	1000	8882	1000	9088	500	7666	27090	820%
	Nombre de PDCs qui intègrent l'adaptation au CC	Nombre de PDC	1	6	0	0	3	0	3	5	0	0	5	83%
	Nombre et type d'acteurs sensibilisés aux impacts du CC avec un accès à des informations et à des outils de gestions des risques pertinents	Nombre	0	5000	1000	6543	1500	36082	1500	56552	1000	50272	1E+05	2988%

Effet 2 :	Nombre de ménages ciblés ayant augmenté leurs revenus grâce aux AGR	Nombre de ménages	2207	2000	510	290	620	761	460	1466	410	392	2909	145%
	Nombre de producteurs accédant à des semences améliorées	Nombre de producteurs	500	3300	500	0	1100	15554	1200	13100	500	40920	69574	2108%
	% de la population rurale ciblée (20 000) qui a adopté des technologies d'adaptation	%	15%	80%	10%	69,8%	20%	22,9%	35%	47,75%	15%	37,43%	33576	178%

294. Les éléments globaux faisant état de cette efficacité incluent : i) l'observation de changements de comportement, les appuis à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation de la production agricole; ii) les AGR qui stabilisent les revenus des ménages et contiennent l'exode rural ; et iii) l'engouement très visible des commutés voisines, qui ne cessent de solliciter le projet pour un appui à leur tour.

295. Cette efficacité, comme souligné au préalable, est toutefois à nuancer car des cibles sous-estimées ont pu biaiser ce critère de performance. Mais il ne faut pas outrepasser le fait que la manière dont le projet a su mettre en œuvre les activités a contribué aux **effets multiplicateurs remarquables** pour certaines activités, telles que la diffusion de semences améliorées et les activités d'information et sensibilisation sur les risques liés aux effets du changement climatique, qui ont touché par effet tâche d'huile un nombre important de producteurs et une large audience.

296. **L'efficacité est jugée très satisfaisante.** Voir l'annexe 1 concernant les facteurs ayant guidé la notation de ce critère.

Efficience (*)

297. Il est très délicat de noter l'efficacité d'un projet, quand, d'une part, certaines des cibles ont été mal jaugées ; mais aussi parce que certains aspects qualitatifs, notamment ceux liés aux aspects environnementaux, ne sont tout simplement pas mesurables sur une si courte échelle temporelle.

298. Le calcul standard de l'efficacité, tel que les évaluateurs le font communément à base d'un ratio (pourcentage) dans des évaluations de ce type (et comme il fut fait dans l'EMP) est au mieux le calcul d'une **efficacité opérationnelle** (i.e. ce que l'on est arrivé à dépenser par rapport à la programmation). A cette mesure il faut aussi ajouter la mesure dans laquelle les allocations du budget ont été faites de manière réaliste et conforme (**efficacité d'allocation**) et la mesure dans laquelle les sommes allouées ont fait l'objet d'une économie de moyens (**efficacité productive**).

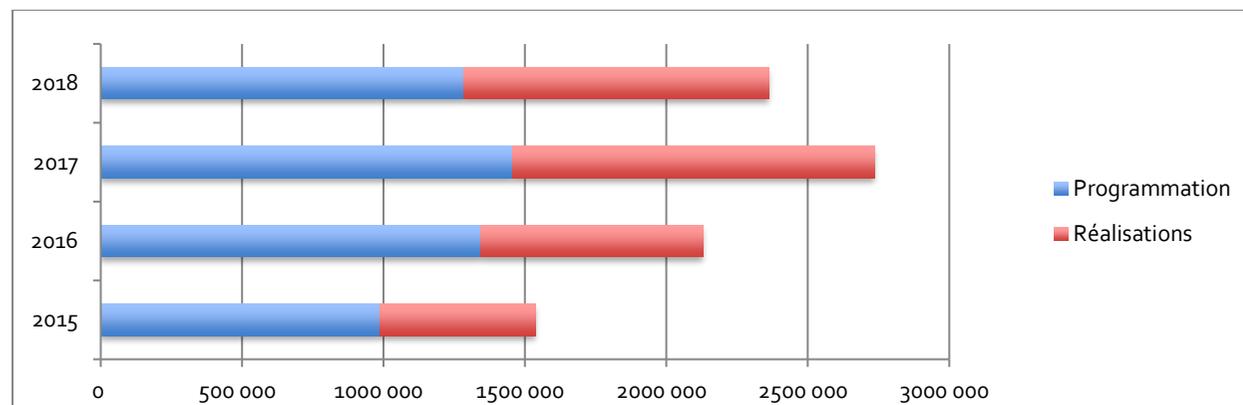
299. Au regard des données qui émergent dans le tableau de suivi et évaluation, l'EEF pourra au mieux proposer un verdict narratif sur cette efficacité, **laquelle est jugée, dans l'ensemble, modérément satisfaisante (MS)**. Voir l'annexe 1 concernant les facteurs ayant guidé la notation de ce critère.

Efficience d'allocation : celle-ci renvoie à la mesure dans laquelle les allocations du budget ont été faites de manière réaliste et conforme au Prodoc, afin d'assurer une efficacité de la gestion financière.

300. La section 5.2 explique de quoi il en a retourné concernant les difficultés associées aux allocations budgétaires pour la gestion de projet (composante 3). Le Prodoc prévoit que 5% du budget pouvait être alloué à la gestion de projet (en conformité avec le seuil de 5% du FEM) ; or le projet a la première année dépassé ce seuil, mais s'est par la suite conformé à ce seuil et a fini par ne dépenser que 4,7% de ce poste budgétaire. On constate une non conformité des allocations budgétaires par rapport à ce que prévoit le Prodoc au niveau des composantes 1 (27% du budget dépensé contre 53% programmé) et 2 (68% du budget dépensé contre 47% programmé). Il apparaît que ce manque d'efficacité d'allocation initial ait émané d'une certaine prudence dans la définition ses objectifs, mais cela constitue aussi une erreur dans la programmation initiale, ce qui a pénalisé l'efficacité du projet. **L'efficacité d'allocation est considérée modérément insatisfaisante (MU)**.

Effizienz opérationnelle : de manière générale, le projet a été géré de manière efficiente. L'analyse des budgets indique que dans les deux premières années du projet, celui-ci est tout juste parvenu à réaliser un peu plus de 50% de sa programmation (55% en 2015, 58% en 2016) – ce qui est partiellement expliqué par les retards de mise à disposition des fonds. Le **rythme des dépenses s'est ensuite accéléré** pour parvenir à 87% de réalisations par rapport à la programmation en 2017 et 84% en 2018. L'**effizienz opérationnelle est considérée satisfaisante (S)**.

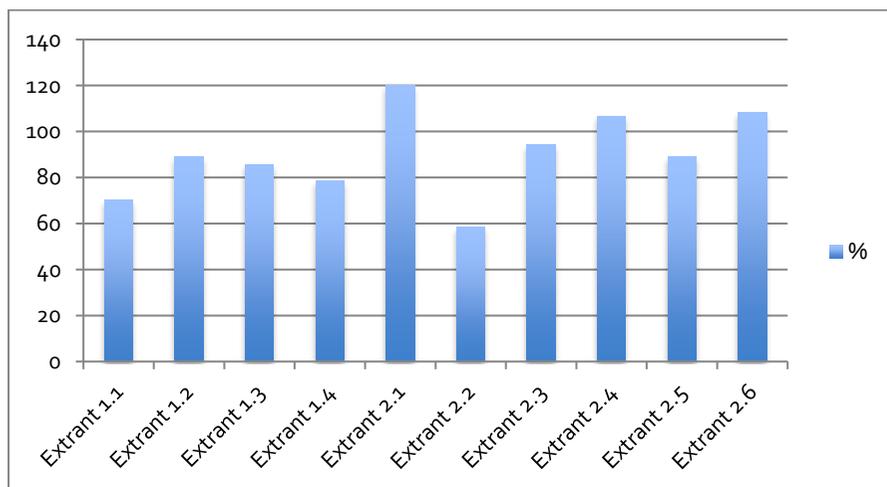
GRAPHIQUE 5: REALISATIONS FINANCIERES CONTRASTEES AUX PROGRAMMATIONS ANNUELLES (US\$)



Source : Données ATLAS du projet

301. L'effizienz opérationnelle est aussi mesurable par un autre facteur : le pourcentage des **réalisation financière (décaissements)** par rapport à la programmation. En moyenne, 80% des montants programmés ont été décaissés pour la composante 1 et 104% pour la composante 2. Le taux de réalisation financière le plus faible concerne l'extrait 2.2 (formations sur les filières porteuses et accès au crédit), ce qui donne une **réalisation financière moyenne de 92%** pour les composantes 1 et 2. A noter que le calcul des décaissements pour l'activité de gestion du projet (composante 3) indique un pourcentage de 38% (selon les données de l'UGP) et de 50% (selon les données ATLAS). Hormis le fait que ces données financière devraient être alignées, les raisons de cette contre-performance ont été expliquées.

GRAPHIQUE 6: POURCENTAGE DES REALISATIONS FINANCIERES PAR RAPPORT A LA PROGRAMMATION, PAR EXTRANT.



Source : Données du RAF du projet (UGP)

Effizienz productive : de manière générale, les cinq options retenues dans la mise en œuvre d'un appui à l'adaptation sous la composante 2 présentent un bon ratio coûts/bénéfices pour les producteurs.

302. Dans le contexte du projet cette efficacité s'affirme par :

- i) La gestion communautaire par le COGES qui favorise le développement des investissements et la multiplication du nombre de bénéficiaires au fil du temps;
- ii) Le **potentiel de reproduction *in situ* des appuis donnés au projet**, comme par exemple :
 - les kits d'entrants au petit commerce, qui favorisent le réinvestissement dans le fonds de roulement de l'entrepreneur (à l'instar d'un prêt de capital qui aurait été aisément consommé, au dire même des bénéficiaires)
 - L'accroissement spontané des cheptels caprins (sous condition que la restitution soit clairement établie comme condition de la participation à cette activité)
 - L'appui à la multiplication des semences, qui pourra dès lors être distribuées dans les villages ciblés et au-delà (rachat par l'INRAN) (mais là aussi la redistribution du don original doit être encouragée et suivie)

303. Ces cinq éléments sont aussi source d'efficacité pour les chercheurs et les services techniques, car ces mesures d'adaptation permettront de renforcer les capacités et les moyens des chercheurs nationaux et des producteurs pour identifier, évaluer et partager des technologies adaptatives, créant des synergies productives entre les activités agricoles et les activités institutionnelles, et renforçant les connaissances locales.

L'efficacité productive est jugée très satisfaisante (HS).

Appropriation par le pays

304. Comme susmentionné dans la section sur la pertinence, il est évident que les mesures du projet ont reflété pleinement les priorités nationales, telles qu'elles figurent notamment dans le PANA, et que le projet contribue à l'atteinte des ODD.

305. **La capitalisation et la diffusion des leçons apprises et des bonnes pratiques** fournissent des informations très utiles pour l'analyse des critères de réussite de tout projet. Elles renseignent sur les facteurs clés de pertinence, d'efficacité, d'efficacité et de durabilité/appropriation. Elles permettent également d'apprécier les progrès vers les résultats à moyen et long terme (effets et les impacts) du projet. L'élaboration de l'étude de capitalisation sur les bonnes pratiques d'adaptation et leçons apprises, la préparation des bulletins d'information, des fiches techniques, la traduction en langue locale de certains supports, l'utilisation des radios communautaires émettant en langue nationale, ont contribué à des degrés variés, au socle d'une appropriation sociale et technique du projet ABC dont la visibilité en dit long sur sa réussite.

306. Les **voyages d'étude inter-sites** et en dehors de la zone, ont été des temps forts où les paysans se sont identifiés au projet ABC. Les Journées paysannes commentées ont été des occasions de démonstration à vraie grandeur du potentiel productif des semences améliorées pour une agriculture résiliente.

307. **L'appropriation sociale** des processus est en lien étroit avec l'implication des bénéficiaires. En effet, tous les groupements mis en place autour des AGR, ont pu mettre en place des comités de gestion. Dans bien des cas, le président du comité sait lire, écrire et tenir un compte grâce à l'alphabétisation fonctionnelle.

308. Des représentants pertinents du gouvernement, à l'échelle déconcentrée et décentralisée, ont été activement engagés dans la mise en œuvre. Le fait que la commune soit chargée de l'adjudication et de la gestion de micro-projet à l'échelle de ses villages, et ce par le biais de prestataires qu'elle sélectionne elle-même, est un réel **gage d'appropriation**. La maîtrise d'ouvrage par la commune devrait en principe poser les fondations des engagements futurs à l'égard de ces microprojets.

309. Par contraste, la manière dont certains aspects du projet ont été gérés, notamment la **passation des marchés pour sélectionner les prestataires qui viendront appuyer les révisions des PDC**, qui fut effectuée sans que les communes concernées ne siègent au comité de sélection viennent entacher cette approche déléguée.

310. Le réel gage de l'appropriation d'un projet demeure la mesure dans laquelle le gouvernement récipiendaire maintient ses engagements financiers au projet ; au niveau national, il a été fait que le CNEDD comptait allouer un deuxième financement du FEM au projet ABC sur la période 2019. Cela confirme son appropriation et son engagement ferme à l'égard du projet. Or au niveau régional, si verbalement les parties prenantes sont toutes acquises au projet, l'EEF n'a reçu ou vu aucune preuve tangible d'engagements financiers pour la continuité du projet. Le discours **prévalant, tant au niveau des fonctionnaires que des populations bénéficiaires, est celui d'une attente de la continuité et de l'extension du projet** plutôt qu'un discours sur la poursuite du projet hors appuis.

Intégration

311. L'intégration des priorités du PNUD, notamment l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement, ainsi que la problématique du genre sont des questions fondamentales du cadre UNDAF- CPAP. Le tableau 12 ci-dessous propose une analyse de comment le projet en tient compte.

TABLEAU 12. L'INTEGRATION DES PRIORITES DU PNUD DANS LE PROJET

Priorités PNUD	Effet d'intégration
L'atténuation de la pauvreté	Une des ambitions premières du projet est de hisser les populations cibles hors de la pauvreté de manière durable, à travers la création de revenus stables, mais aussi à travers l'amélioration des pratiques agricoles afin d'atteindre la pauvreté de manière durable.
L'amélioration de la gouvernance	La gouvernance villageoise et communale a certainement bénéficié. En revanche, le fait que les ministères techniques au niveau national n'aient été que marginalement engagés dans le projet (que lors des CP) et non conviés aux missions de suivi, est une opportunité manquée d'améliorer la gouvernance interministérielle et à l'échelle locale.
La prévention des catastrophes naturelles	La prévention des catastrophes naturelles est une priorité importante du projet, notamment à travers le suivi de la pluviométrie et l'attention portée aux risques d'inondation. Une étude sur la question a été commanditée pour 3 communes, qui explicite clairement les mesures à prendre pour éviter les impacts sévères inondations.
L'autonomisation des femmes	L'autonomisation des femmes figure fortement dans le projet (80% des bénéficiaires d'AGR)

312. De manière générale, le projet **intègre très bien les priorités du PNUD**.

Durabilité (*)

313. La notation de la durabilité globale du projet est délicate, car les facteurs de durabilité (et leur atteinte) varient considérablement d'une activité à l'autre et d'un acteur à l'autre. L'analyse a cependant permis de juger que cette durabilité était de **Moyennement probable (MP) (-)**. Voir l'annexe 1 concernant les facteurs ayant guidé la notation de ce critère.

Tableau 13 : Notation de la durabilité:		
Ressources financières :	2/4 (MU)	l'intégration effective du CC dans les PDC semble hypothétique. Les engagements des services techniques au suivi du projet sont variables
Sociopolitique :	4/4 (L)	Les réalisations du projet peuvent s'intégrer dans les nouvelles orientations politiques du Niger. Les groupes cibles de formations ont renforcé les capacités et les bénéficiaires savent exploiter les connaissances apprises. Le taux élevé d'adoption des nouvelles technologies introduites (117%) est aussi gage de durabilité
Cadre institutionnel et gouvernance :	3/4 (MU).	Un engagement fort de la région dans le projet, une participation des services techniques ont été sollicités à chaque étape des activités, le renforcement des organismes associatifs villageois et des ONG sont gages d'une gouvernance locale renforcée et d'une aptitude à poursuivre les acquis du projet. Quelques doutes planent sur la durabilité de l'effet attendu quant à la mise en place du système de communication et les capacités des producteurs et plus généralement des bénéficiaires à s'organiser pour la gestion des biens collectifs.
Environnemental :	2/4 (MU).	Des risques d'impacts non anticipés des cheptels ovins et caprins introduits peuvent sur le long terme - dépendant de la croissance de la taille des cheptels - venir compromettre la durabilité environnementale. Entre 2015 et 2018, le taux de croissance des cheptels ovins et caprins introduits fut de 275% (décès, pertes et vols d'anomaux exclus).
Probabilité globale de la durabilité :	2.75/4 (MP -)	

Ressources financières

314. L'EEF a orienté son analyse pour comprendre dans quelle mesure le projet était parvenu à obtenir un effet levier sur d'autres sources de financement au Niger.

315. La durabilité de l'extrait liée à l'intégration effective du CC dans les PDC semble hypothétique. D'abord, l'EEF a constaté que le processus de passation des marchés dans le cas spécifique des PDC n'a pas suffisamment impliqué les communes et les services techniques, ce qui constitue une faiblesse dans la mesure où celui-ci n'a pas contribué pas à promouvoir la maîtrise d'ouvrage qui est un gage de durabilité. Aussi, les maigres budgets des communes ne permettent-ils pas l'élaboration et/ou l'actualisation des PDC sur fonds propres. Le fait que les PDC et les budgets acclimatés des communes n'intègrent pas les actions proposées des risques d'inondation dans les plans villageois (suite à l'étude technique engage par le projet) en est confirmation. En règle générale, ce sont les partenaires au développement qui, dans un souci d'alignement, acceptent de financer totalement ou partiellement ces documents de planification. Ce constat est valable à l'échelle du pays.

316. Concernant les budgets des services techniques, la situation semble variable : certains services (environnement, élevage) ont réitéré la faiblesse des moyens, faisant que les activités engagées seront parfois difficilement appuyées par les fonds propres de ces administrations. D'autres (notamment l'hydraulique) se sont pleinement engagés à incorporer le suivi et la main des sites dans leurs budgets.

Aspects socio-politiques

Au niveau politique

317. Au niveau local, les autorités politiques, administratives et coutumières apprécient fortement l'intervention du projet ABC qui est le seul projet d'envergure dans les départements de Dakoro et Bermo. De plus, le Projet a su garder une position neutre, transparente et claire vis-à-vis des différents pouvoirs (publics, politiques, ONG, associations, STD) ce qui est apprécié par ces derniers.

318. La stratégie du « faire faire » adoptée par le Projet correspond aux orientations du Gouvernement de recentrage des services publics sur leurs fonctions régaliennes et de promotion du secteur privé et associatif.

319. A un niveau plus élevé, les réalisations du projet peuvent s'intégrer dans les nouvelles orientations politiques du Niger définies dans le cadre de l'Initiative 3N.

320. Si le projet a bénéficié d'un appui fort du gouvernement Nigérien, l'EFF a toutefois fait le constat d'un appui technique parfois insuffisant des structures nationales aux parties locales, par manque d'inclusion des services techniques compétents nationaux aux missions de suivi sur le terrain. Le projet bénéficie d'une assise solide au niveau du gouvernement local, mais cette appropriation institutionnelle locale n'est pas assortie de moyens financiers conséquents.

Assimilation et exploitation des formations, sensibilisations et informations

321. Les groupes cibles des formations prévues sous l'effet 1, à savoir les élus, les services techniques, les ONG et les OCB ont renforcé leur capacité et savent utiliser les connaissances apprises. Ces formations ont accru la prise de conscience quant à la responsabilité individuelle et collective pour prendre en compte le CC dans la planification du développement et cette appropriation est gage de durabilité à cet égard.

322. Toutefois, les échanges au niveau des bénéficiaires appellent unanimement à la répétition de ces formations, une requête légitime car l'assimilation se fait toujours par répétition. Il **aurait été pertinent d'envisager la formation de formateurs au sein des villages**, afin de pouvoir pérenniser localement ces recyclages.

Transferts de technologies

323. Pour l'essentiel, les technologies diffusées par le Projet sont simples et facilement appropriables par les différents utilisateurs. C'est notamment le cas en ce qui concerne :

- les opérations de récupération des terres et de fixation des dunes de sable ;
- les techniques culturales ;
- la fabrication du fromage ;
- l'élevage des caprins et des ovins ;
- les activités génératrices de revenus.

324. L'indicateur de la matrice globale de suivi du projet ayant trait à l'adoption de nouvelles technologies montre que **177% des bénéficiaires visés** (soient 35, 576 personnes par rapport à une cible de 20,000 personnes) ont de fait **adopté une nouvelle technologie**, ce qui est une excellente performance.

Cadre institutionnel et de gouvernance

Au niveau ministériel

325. Au niveau des Ministères et du CNEDD qui est la tutelle, les démembrements des ministères du secteur rural sur le terrain ont été parties prenantes à la mise en œuvre du projet. Il faut cependant souligner la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles disponibles sur le terrain après la fin des financements du bailleur, ce qui posera le problème de la prise en charge des investissements et l'appui aux producteurs.

Au niveau régional

326. L'EFF a constaté un engagement fort et visionnaire de la région dans le projet. Les engagements futurs de la région à l'égard du projet seront catalyseurs dans la gouvernance de tels futurs projets si la présidence du CP leur était confiée.

Au niveau des services techniques

327. Le service du développement communautaire et du plan coordonne les activités des services départementaux. Les services techniques ont été sollicités à chaque étape des activités les concernant, à commencer par l'expertise apportée par ceux-ci dans l'élaboration des Dossier d'Appel d'Offre (DAO), l'évaluation des offres et l'adjudication des marchés. Ils ont aussi été associés à toutes les étapes de réalisation de l'activité, y compris, lorsqu'applicable, les implantation avec procès verbal et la réception des ouvrages.

Au niveau des Communes et des villages

328. L'organisation des bénéficiaires en **groupements légalement reconnus** par l'autorité locale leur garantit certains droits et avantages qu'ils ne sauraient avoir autrement. Par exemple, avec l'appui du projet, le groupement des femmes de la fromagerie de Fako a pu signé une convention avec le ranch qui lui cède le litre de lait à 250 F.

329. Au niveau de la gouvernance villageoise, le système mis en place semble viable, la grille de répartition des revenus générés qui a été mise à la disposition des COGES semblant être respectée. Le système mis en place semble durable et les femmes bénéficiaires du moulin à huile par exemple se sont déjà procuré des pièces de rechange par elles-mêmes. Toutefois la mesure dans laquelle les responsabilisations ont été d'individualisées n'est pas toujours claire, ce qui peut être une entrave au bon fonctionnement des COGES.

330. Or les communes et villages sont confrontées à une faiblesse de ressources humaines, financières et matérielles. Le **retrait des VNU, jusque là piliers dynamiques de la mise en place des activités, risque de présenter une entrave à la performance communale** et villageoise de manière générale.

331. Quelques doutes planent sur la durabilité de l'effet attendu quant à la mise en place d'un système de communication effectif et durable et d'autres outils de gestion des risques climatiques aux membres des conseils communaux, aux services techniques et aux organisations communautaires (OCB et ONG). D'abord, ce sont des structures bénévoles villageoises créées et/ou redynamisées à travers l'intervention d'autres projets partenaires comme ALP/CARE, AREN/OXFAM et PDSA/CADEV qui constituent la base du fonctionnement du système destiné à communiquer les informations agro-hydrométéorologiques aux membres des conseils communaux, aux services techniques et aux organisations communautaires. Leur fonctionnement est étroitement lié à l'appui de ces projets. C'est pourquoi le risque qu'elles retombent dans la léthargie et l'inactivité est important, puisque le bénévolat qui est le fondement même de leur fonctionnement peut à tout moment s'émousser en l'absence des animateurs du projet. Ce risque est accru par le fait que la DMN met l'accent sur le manque de moyens humains pour s'occuper des stations automatiques.

Au niveau des structures organisationnelles des producteurs

332. La contribution individuelle dans les cotisations des membres des groupements (fonds de roulement pour les BIA, les BAB) et la formation des COGES sont des entités de pérennisation des activités mises en place par le projet et influenceront certainement la pérennisation des activités engagées.

333. Un risque de durabilité concerne les capacités des producteurs et plus généralement des bénéficiaires à s'organiser pour la gestion des biens collectifs (banques céréalières, banques d'intrants) qui sont encore faibles. Le Prodoc mentionne que la chambre départementale d'agriculture doit contribuer à la mise en

réseau des groupements de producteurs pour l'écoulement de la production. Or il n'existe pas de chambre départementale de l'agriculture à Dakoro et Bermo. Au niveau des départements, ceux sont les consulaires qui siègent au niveau de la Chambre régionale de l'Agriculture (CRA) dont un des consulaire de Dakoro est vice-président de la CRA. Le rôle potentiel de ces consulaires dans l'appui à la durabilité du projet n'a pu être évalué.

Au niveau des ONG

334. Le renforcement des capacités des ONG et OCB a porté sur les outils permettant d'accompagner les producteurs des zones ciblées. Les réponses aux questionnaires diffusés auprès des ONG et OCB révèlent une réelle appropriation de ces nouveaux savoirs, certaines ayant même indiqué avoir revu leur mandat ou leur mode opératoire pour désormais incorporer l'adaptation au CC dans leurs activités de soutien.

335. En conclusion, la mission d'évaluation finale estime **que les conditions de viabilité institutionnelles des effets actuellement constatés ou à venir ne sont pour l'instant que partiellement réunies au niveau des STD, des communes et des populations.**

Au niveau environnemental

336. En termes de durabilité environnementale, il s'agit de déterminer si des mesures sont en place pour préserver les acquis sur l'environnement, soient i) si les conditions sont réunies pour une répliquabilité des mesures et ii) si ces activités risquent de se traduire, sur les moyen et long termes, par des effets environnementaux positifs ou si on peut anticiper de quelconques effets néfastes potentiels.

337. On peut citer par exemple cette introduction de cheptels caprins et ovins et dont les effectifs totaux confondus sont passés à 2941 têtes de caprins et ovins (chèvres, boucs, brebis et moutons) données pour la reconstitution du cheptel (à partir de 2015), avec une croissance à 8083 têtes en fin de projet (2018), soit un taux de croissance du cheptel de près de 275 % en quatre ans (excluant toutes pertes, vols ou morts). Si la chèvre sahélienne est un animal résilient, son impact à moyen-long terme sur l'environnement déjà fragile est à rechercher de près.

338. Les forages pratiqués dans la zone n'ont pas fait l'objet d'un suivi piézométrique et il existe un risque de non renouvellement de la nappe phréatique. Ce risque est supposé et une étude piézométrique est souhaitable si l'on veut s'assurer que de futurs forages ne viennent pas compromettre l'état des ressources hydrauliques.

339. Les aspects ayant trait à la durabilité des activités agricoles engendrées par le projet, sur la résilience des populations, les réponses qu'elles apportent aux défis spécifiques de la zone et leurs impacts environnementaux, ont été inclus dans la section 6.8.

340. **Pour conclure sur la durabilité**, au titre des effets recherchés, les risques potentiels qui se présentent en terme de durabilité incluent:

- i) à la faible maîtrise d'ouvrage. Toutes les communes manquent de personnel techniquement qualifié en passation de marché, en gestion des contrats de prestation etc. Les inscriptions éparses dans les PDC et dans les budgets ne garantissent pas l'exécution des activités résilientes proposées.
- ii) La faible capacité financière des ménages, couplée à un manque ou une insuffisance de fonds de roulement qui pourraient contrarier la poursuite de certaines activités malgré la volonté des bénéficiaires.

- iii) Les disparités dans les injections du projet par habitant, qui varient entre 6\$ (Bermo) et 16\$ (Rombou). Ce montant par habitant illustre une disparité dans les allocations financières octroyées par le Projet. Il y a donc un risque de creuser davantage les inégalités d'accès aux ressources du projet.
- iv) L'identification des vulnérables est toujours sujette à une certaine subjectivité parce que souvent fortement influencée. Il existe donc un risque de creuser les inégalités.
- v) Le risque de non –renouvellement de la nappe (à rechercher).

Réplicabilité

341. Le projet a cherché à promouvoir une approbation solide des mesures d'adaptation par les communautés locales, en vue de créer un terreau fertile à la répliquabilité des mesures à d'autres communautés de manière spontanée. La répliquabilité de chaque activité a fait l'objet de commentaires pour chaque sous-activité (section 5).

342. L'EEF a pu faire le constat d'un potentiel de répliquabilité à géométrie variable. **Pour la plupart des appuis à caractère individuel comme les AGR, les bénéficiaires avouent ne plus avoir besoin d'un projet** pour poursuivre et pérenniser l'activité. On a vu le cas des friteuses de Guidan Jada, la fromagerie de Fako et l'huilerie de Acha Bissa.

343. Par contre pour les **activités collectives ou communautaires la répliquabilité n'est pas systématiquement garantie**. Les communes et les communautés n'ont pas encore rompu avec cette attitude attentiste tendant à tout attendre de l'Etat et/ou des partenaires. Avec des budgets modiques de 30 millions, les communes n'ont pas les capacités d'élaborer leur PDC sur fonds propres.

344. A cet égard, même si la pratique du « *cash for work* » contribue à un allègement de la vulnérabilité et de l'exode villageois, le recours à une rémunération initiale pour les travaux de CES/DRS sape toute démarche d'un encouragement à la répliquabilité.

345. De manière générale, **les facteurs de répliquabilité incluent :**

- i) la **production d'un bien public** (par ex. nouvelles technologies et approches) : l'introduction de **semences améliorées** entre certainement dans cette catégorie d'un nouveau « bien public » et avec l'appui aux méthode de multiplication, afin de prévenir une dégénérescence trop rapide des variétés, la répliquabilité en interne des villages touchés mais aussi dans les zones limitrophes est fort probable, et d'ailleurs déjà observée.
- ii) des **activités de démonstration/dissémination, formations/développement des capacités** : encore une fois, la dissémination des semences en est l'exemple, ainsi que les voyages de visites qui ont été organisés, lesquels furent soulignées comme une réelle plus value apportée par le projet dans la dissémination des savoirs. Les visites d'échanges entre les agriculteurs des différentes communes ont certainement permis d'enraciner les bonnes pratiques. Cela est notamment vrai pour la RNA. Toutefois certaines mesures, qui ont été accompagnées d'un appui financier pour leur réalisation (les activités de régénération des terres, fixation de dunes) n'ont elles pas fait l'objet d'une répliquabilité par les communautés, bien que cela soit l'intention.
- iii) Une **dimension exogène** : on attend d'une répliquabilité qu'elle se diffuse également hors de la zone de projet : ceci fit le cas pour les semences
- iv) **Mise à l'échelle** : les approches promues par le projet sont adoptées à un niveau régional, voire national : la participation du projet à la plateforme nationale d'adaptation, et les pratiques qu'elle a partagées sont allées dans le sens d'une mise à l'échelle nationale.

Impacts

Impacts des pratiques agricoles sur la résilience

347. Les activités relatives à la diffusion des **semences améliorées, au maraichage et la reconstitution des cheptels caprins ont eu des incidences directes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle**. Ceci répond à indicateurs d'effets PNUAD (2014-2018) 1.3, soit le taux de croissance annuelle de la production agricole. En revanche **le taux de croissance annuel de la production pastorale** (indicateur d'effet 1.4) **n'a pu être quantifié** étant donné que les services de l'élevage ne sont pas à même de quantifier la production pastorale.

348. Les données suivantes, relatives au rendement des **semences améliorées** introduites, démontrent l'impact positif du projet sur la sécurité alimentaire (voir paragraphe 249).

349. Aussi, **l'équivalent céréalier** de 17,183 tonnes de céréale produit à Farin Baki montre le niveau d'impact sur la sécurité nutritionnelle dans une zone où le maraichage est moindre.

350. Les prémisses d'une promotion de l'agriculture écologique ont été notés à travers l'intention de former les volontaires des Nations Unis (VNU) (eux-mêmes conseillers agricoles « de substitut » auprès des villages ciblés) aux méthodes alternatives (et biologiques) de gestion des nuisibles et à la pratique du paillage par exemple.

351. Ainsi, l'EEFF a pu constater que les pratiques promues par le projet avaient amorcé un **certain changement dans les comportements agraires**. Par exemple, dans les zones d'intervention du projet, les souches de mil sont désormais laissées dans les champs, tandis que les paysans avaient pour habitude de les enlever totalement, ce qui est une amélioration des pratiques, bien que le sol reste sinon essentiellement mis à nu (tout en sachant que les tiges de mil sont utilisées à bien d'autres fins dans le village : habitat, etc.) .

352. Or cette démarche positive aurait pu faire l'objet d'un appui bien plus marqué de ces pratiques, qui relèvent de **l'agroécologie et de la permaculture et qui sont incontournables quand on ambitionne de renforcer la résilience des populations agraires en zone Sahélienne** (voir annexe 6 pour plus de détails).

Pratiques liées à l'élevage

353. En matière d'élevage, l'approche prônée par le projet a été la reconstitution des cheptels par l'octroi de dons de petits ruminants dans un premier temps. La seconde étape a consisté à promouvoir une stabilisation des animaux pour l'intensification de l'élevage. Elle a été orientée vers la production des blocs multi nutritionnels densifiés et la fabrication des blocs à lécher. Pour cela, deux machines pour broyer les tiges, et une dotation de concentré zootechniques ont été mises à la disposition des BIZ.

354. Ces deux pratiques combinées ont permis une augmentation des stocks caprins à hauteur de 7995 têtes dans la zone d'intervention.

TABLEAU 8. AUGMENTATION DES CHEPTELS ENTRE LE DEBUT ET LA FIN DU PROJET

Animaux	Effectif donné	Effectif à la fin du projet 2018	% de croissance	Nombre de femmes bénéficiaires
Caprins	2875	7995	278%	919
Ovins	66	88	133%	30
Total	2941	8083	275%	949

Source : UGP

Les risques de conflits agro/pastoraux

355. Une dimension importante de la durabilité se rapporte à l'impératif de **contenir le déplacement des activités agricoles vers le nord de la région de Dakoro où vivent les populations pastorales**, sans quoi le risque de conflits entre ces communautés ne fera qu'exacerber le phénomène. Beaucoup des mesures du projet en zone agricole ont été orientées vers la mise en défens des sites maraichers pour prévenir ce risque de conflit, ce qui est une contribution certaine à l'enrayement de ce risque. D'autres projets partenaires ont réalisé le balisage des couloirs de passage des animaux mais aussi délimité des aires de pâturage. Les activités du projet sont venues consolider ces acquis en clôturant les mares.

356. Les commissions foncières des villages (COFOB) et de la commune (COFOCOM) sont les garants de la viabilité des mesures d'atténuation des conflits. Les populations devraient œuvrer de concert avec celles-ci pour informer toute forme d'occupation illégale.

Impacts environnementaux

357. Le projet n'a pas été à même de remplir le "tracking tool", un outil jugé complexe et trop ambitieux par l'unité en charge du projet au PNUD. Cet outil n'a donc pas pu informer l'analyse, alors que c'est un préalable pour le lancement du processus d'évaluation finale. Tous ces éléments limitent donc la portée de l'évaluation sur les impacts environnementaux.

347. La **notion d'état intermédiaire, introduite par l'outil ROTI ("Road from outcome to Impacts")** permet une compréhension des mécanismes à l'œuvre dans la transition des résultats aux impacts (voir détails dans l'annexe 7), et est pertinente à l'analyse. L'EEF émet le diagnostic suivant quant aux effets intermédiaires atteints par le projet:

- la **RNA est en voie de propagation sur des surfaces importante et constitue sans doute le facteur le plus déterminant dans la restauration et l'amélioration de l'état écologique des écosystèmes** de savane sahélienne de la zone. . Les personnes interrogées ont perçu les effets sur la fertilité du sol, la résolution de la difficulté d'approvisionnement en bois de chauffe, le paillage des champs et d'une autre manière la protection de l'environnement.
- les **bandes de pare feu réalisées ont joué un rôle important dans la préservation des zones de pâturages** ; pour l'année 2019 aucun cas de feu de brousse n'a été déclaré ; cette activité a épargné la zone des feux qui peuvent consumer pendant 24 à 72 heures le pâturage les années antérieures.

- la **re-végétation des dunes et parcours a été spectaculaire**. En une année les vents de sables se sont atténués et les dunes ont gardé du foin. La durabilité est manifestée de par le changement de comportement des pasteurs qui évitent de conduire le bétail au sommet des dunes.
- les **AGR et l'amélioration de la production agricole contribuent à stabiliser les populations** et à enrayer les migrations vers les zones de pâturage (bien que cette maîtrise des flux de population n'ait pu être évaluée)

348. Les **forces motrices du maintien de cette situation intermédiaire** en vue de l'atteinte des impacts sont les suivantes:

- une promotion active d'une gestion raisonnée des pâturages par les autorités communales avec l'appui des services techniques
- un appui continu aux pratiques agricoles améliorées (multiplication de semences améliorées, boutiques d'intrants fonctionnelles et bien approvisionnées, etc.)

349. Les **hypothèses du maintien de cette situation intermédiaire** en vue de l'atteinte des impacts sont les suivantes:

- l'accroissement de la production céréalière et les appuis zootechniques, combiné à des activités de déstockage, permettent de nourrir et de soigner des troupeaux caprins dont la taille continuera de s'accroître à un rythme de 275% par cycle de quatre ans.
- les cultivateurs et les éleveurs respectent les règles de gestion des pâturages
- les risques de feu sont contenus grâce au renforcement soutenu des sensibilisations incitant aux changements de comportements
- les producteurs reproduisent d'eux-mêmes, sans appuis, les mesures de récupération des terres

350. La mission ne saurait se prononcer sur la probabilité des hypothèses identifiées et l'analyse précédente traite de ces problématiques en détail.

351. En conclusion, on constate **que la zone est, au niveau des activités CES-DRS, dans une situation intermédiaire et que les conditions sont en place pour permettre un futur changement**, dépendant des forces motrices et hypothèses régissant ces changements.

352. L'impact environnemental du projet est jugée minime (M). Voir l'annexe 1 concernant les facteurs ayant guidé la notation de ce critère.

Tableau 9. Notations de l'impact : 3 Satisfaisant (S) - 2 Minime (M) - 1 Négligeable (N)		
Amélioration du statut environnemental	2/3	L'EFF ne peut en réalité pas se prononcer, à défaut de l'exploitation outils tels que l'évolution de l'indice de végétation, qui aurait pu être examiné ; à défaut, cette amélioration est considérée comme Minime (M)
Réduction des pressions environnementales	1/3	Du fait des activités de distribution de cheptel, mais surtout de son futur effet multiplicateur, la pression sur les pâturages est accentuée. Les pressions sur les espèces ligneuses sont dans soutes un peu compensées par la RNA (spéculation) - Négligeable (N)

Progrès réalisés vers un changement des pressions/du statut	2/3	Evaluer si les changements de comportements aboutissent réellement à une moindre pression requiert une recherche poussée, qui aurait nécessité un scénario de référence avec les foyers spécifiques visés. Minimales (2)
---	-----	--

7. Enseignements, conclusions et recommandations

7.1 Enseignements

Concernant les pratiques agricoles

EN 1. L'initiative du projet ABC ayant consisté à organiser des visites paysannes commentées pour diffuser les connaissances semencières, a constitué une réelle valeur ajoutée. Ces visites paysannes consistent à faire venir les paysans d'une commune pour qu'ils découvrent les pratiques d'une autre commune, et échangent ainsi leurs savoirs, de paysan-à-paysan. Bien que de nombreux partenaires dans les zones d'intervention appuient la diffusion et la multiplication de semences améliorées, ces initiatives bien souvent se contentent de simplement distribuer et former les paysans, et elles ne sont pas assorties d'apprentissages entre les pairs. Un tel voyage d'étude a par exemple été organisé sur ce thème à Safo. Ces visites paysannes commentées ont été saluées par les acteurs de la plateforme nationale d'adaptation comme étant uniques au Niger, dans la mesure où elle renforce fortement l'appropriation des bonnes pratiques semencières, où elle fait des paysans les vecteurs du savoir et où elle contribue aussi à renforcer la dignité paysanne.

EN 2. Les activités de démonstration des variétés de semences améliorées menées avec l'INRAN ont permis d'identifier les variétés de niébé, mil et arachides qui étaient les plus appropriées à la zone. En revanche, des expériences *in situ* ont révélé que le **sorgho a montré une faible performance, due surtout à la structure et la texture des sols**. Il est important de communiquer cette information aux parties prenantes locales et aux partenaires afin que cet apprentissage empirique ne soit pas répété en vain et que les efforts aillent plutôt dans le sens d'appuyer les variétés ayant une bonne performance dans la zone agroécologique. Aussi, si le Prodoc mentionne le souchet comme variété à promouvoir, il faut noter que cette variété n'a pas été promue par le projet en raison de la structure filtrante des sols de la zone d'intervention.

EN 3. L'approche consistant à centraliser une plateforme alimentaire et nutritionnelle pour les animaux au sein du village est une bonne pratique qui a déjà fait l'objet de mises en place par d'autres partenaires dans le passé ; toutefois la nouveauté apportée par le projet concerne **l'introduction du broyeur à cardan contrairement au broyeur à courroie**²⁴, qui présente plus de risques de tomber en panne et exige le renouvellement des courroies non disponibles au village.

EN 4. Le projet a aussi confirmé que **une des meilleures manières d'appuyer l'agriculteur et plus globalement de lutter contre la désertification, consiste à multiplier la réalisation des ouvrages qui stockent de l'eau (CES/DRS)**. Faciliter l'accès à l'eau est une chose, mais garantir la disponibilité de l'eau – et son usage rationnel et raisonné tout au long de la saison sèche se révèle être bien plus catalyseur pour soutenir la résilience dans la durée. Les services hydrauliques valident la démarche consistant à faire des forages maraîchers profonds assortis de la mise en place de bassins et un poste d'eau autonome pour l'eau de consommation. Toutefois ces ouvrages doivent faire l'objet d'un suivi piézométrique car la nappe ne se recharge pas.

EN 5. L'approche consistant à **rechercher les synergies dans les initiatives en vue d'appuyer l'émergence plus que d'une filiale, mais d'une chaîne de valeur**, est porteuse de bénéfices multiplicateurs, permettant au nombre de personnes pouvant générer un revenu d'augmenter de façon exponentielle. En témoignent les activités mises en place autour de la filiale de l'arachide, où les femmes ont d'abord été appuyées avec la mise en place d'un moulin à huile, puis de semences d'arachide pour assurer une alimentation plus soutenue en matières premières. Dans ce projet, les femmes s'adonnent aussi à la transformation (tourteau d'arachide, extraction d'huile). Une telle approche pourrait être systématisée au sein du projet, comme par exemple appuyer les maroquiniers de Bermo à travailler leur propre cuir, plutôt que se le procurer ailleurs.

Concernant les appuis à l'infrastructure villageoise

EN 6. Concernant les bornes de charges solaire à l'échelle communautaire ; il était grand temps que des partenaires stratégiques capitalisent sur l'énergie solaire pour apporter aux villages les bénéfices de la réfrigération et de la charge téléphonique de proximité, qui sert une fin bien plus que sociale ; de nombreuses AGR initiées par le projet peuvent ainsi optimiser leur expansion (notamment pour la prise de commande, l'achat de matières premières et les livraisons).

EN 7. Le **don de kits pour le petit commerce** a démontré les bienfaits d'un apport en nature plutôt que l'apport financier pour démarrer les AGR ; au dire des bénéficiaires mêmes, un capital brute risquerait non seulement d'être consommé à d'autres fins, mais il ajoute une difficulté aux femmes qui doivent ensuite savoir où et comment se procurer les entrants en gros. Tous les petits commerces ainsi démarrés rapportent des bénéfices importants et se révèlent être économiquement viables.

²⁴ Dans le broyeur à cardan, le moteur et la hacheuse de paille sont une unité et le risque de panne est moindre, tandis que dans le cas du broyeur à courroie, le risque de cassure de la courroie et en plein travail est fréquent.

7.2 Conclusions

CL 1. Le projet ABC s'inscrit dans la continuité du projet PANA Résilience (2008-2013), dont il a constitué une première étape de diffusion aux niveaux sous-nationaux/régionaux et de mise à l'échelle des pratiques d'adaptation qui ont démontré de bons résultats. Il a de fait constitué une **première preuve de concept** de cette adaptation au CC « décentralisée » capitalisant sur un développement résilient dans les secteurs les plus vulnérables.

CL 2. Le projet ABC a constitué une réussite à bien des égards. Sa performance est attribuée à une unité de gestion du projet (UGP) dynamique, engagée, volontaire et disposant des compétences techniques requises, à la franche collaboration avec les partenaires, l'implication des autorités administratives et coutumières et les ressources (humaines matérielles et financières) mises à la disposition par le FEM et le PNUD. Le projet ABC peut être considéré - avec quelques améliorations - comme un modèle pour la régionalisation de l'adaptation au CC au Niger.

CL 3. La nouveauté apportée par ABC concerne le fait que le projet soit parvenu, du fait de ses interventions en sensibilisation et en formations, à toucher une audience élargie à l'échelle des communes. Ceci le différencie des initiatives précédentes qui ont consisté à mettre en place des projets pilotes avec une emprise géographiquement limitée. Ce développement multi-acteurs des capacités locales fut, du dire des parties prenantes locales, sans précédent dans les deux départements visés.

CL 4. Cette approche didactique promue par le projet a ainsi permis de créer un effet « tâche d'huile » sur certaines activités, comme par exemple la Réserve naturelle assistée (RNA), qui a fait l'objet d'un enseignement interactif. Cet effet tâche d'huile n'a pas toujours fonctionné (comme dans le cas des activités de récupération des terres).

CL 5. La mise en œuvre de manière globale est sans heurt, hormis quelques écueils au niveau de la programmation. D'une part, les besoins du projet en matière de gestion pouvaient difficilement se conformer aux seuils indicatifs du FEM, et les cibles visées pour la réalisation de nombreux objectifs, notamment sous la composante 1, ayant fait l'objet d'une ample sous-estimation (bien que l'on tienne compte du principe de précaution ayant justifié cela). Par contraste, le potentiel de certaines activités fut surestimé, la zone du projet ayant par exemple été présentée comme ayant un fort potentiel de maraîchage, en dépit d'une nappe phréatique très profonde et non rechargeable.

CL 6. Cela s'est traduit par une « surperformance » du projet sur de nombreuses activités, contrastée à une « sous-performance » sur quelques activités qui n'ont pu être réalisées, faute de moyens et d'une adéquation du site avec les objectifs visés. Les activités inscrites à la composante 2, nécessitant des moyens financiers importants au regard du contexte biophysique de la zone, n'ayant pu être réalisées incluent : l'aménagement des koris, pour lesquels une étude diagnostique a été faite en lieu de ces aménagements effectifs, et également les périmètres maraichers, pour lesquels des forages très profonds (et coûteux sont requis), et donc pour lesquels la surface obtenue est bien en deçà de la cible visée.

CL 7. La mise en œuvre de futurs projets d'adaptation visant la mise à l'échelle sur le plan régional et local devra s'assurer que des montages institutionnels pertinents permettent d'équilibrer les attentes des parties nationales, régionales, et communales, de manière à capitaliser sur l'expertise nationale, tout en tenant compte que

la présidence du comité de pilotage devrait idéalement être déléguée au conseil régional même, tout en s'assurant d'un dialogue constant avec la partie nationale, trop prise pour s'engager effectivement sur le terrain.

Cl 8. La mise en œuvre opérationnelle est globalement satisfaisante et requiert quelques ajustements pour assurer une transparence à tous les niveaux et une appropriation totale par les services techniques et les communes. A certains égards le processus de maîtrise d'ouvrage qui a pu entraver l'appropriation de ces activités par les acteurs concernés.²⁵

Cl 9. Le suivi financier et physique des activités a fait l'objet d'un travail assidu et méticuleux mais l'apparence d'une certaine « déconnexion » entre ces deux postes mérite d'être regardée de près. La tenue du suivi financier sur une base trimestrielle et annuelle notamment n'a permis qu'une analyse comptable par extrait et non par sous-activité, ce qui est une limitation. Aussi, des outils et logiciels pertinents de ce suivi auraient pu être intégrés au dispositif d'évaluation.

Cl 10. Des efforts sont requis pour appuyer et raffiner la stratégie de sortie du projet. Ceci devrait permettre de mettre en place les fondations d'un nouveau projet plus innovant. Il serait alors important de s'assurer que les structures de l'Etat incorporent dans leurs plans et budgets le suivi des activités du projet, ce qui est partiellement le cas pour les services techniques mais très peu pour les communes.

Cl 11. Le projet ABC a su être catalyseur de changements profonds dans les communes visées : les production céréalière, maraichère et animale ont augmenté, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire ont été renforcés et les comportements semblent avoir changé. Mesurer les modifications des stratégies de survie requiert toutefois une étude poussée, qui devrait être basée sur un scénario de référence (manquant) et qui ne saurait être pertinente que si elle est corrélée à une étude d'impact environnementale du projet.

Cl 12. Le ciblage des populations dans les villages visés, s'il fut à juste titre en partie informé par la motivation des individus (une responsabilité qui a échoué aux communes), n'a pas toujours fait l'objet d'un diagnostic approfondi quant au degré de vulnérabilité des bénéficiaires. Si dans certains cas un diagnostic communautaire a en effet été réalisé, il est aussi ressorti que certains bénéficiaires ont reçu des appuis sur la base de leur statut, leurs aptitudes organisationnelles ou leur fort pouvoir de conviction. Si cette démarche méritocratique est recevable, ceci pose la question de savoir si les plus vulnérables ont en effet reçu l'essentiel des appuis, car l'équité est une dimension essentielle d'un projet axé sur la résilience.

²⁵ Comme par exemple dans le cas de l'attribution des marchés à des ONG chargées d'appuyer la révisions des PDC, gérée exclusivement par l'UGP et lors desquels les communes concernées et services techniques pertinents n'ont pas siégé

C13. La mise en œuvre de certaines activités a pu troubler les dynamiques sociales au sein des villages, où une attente est exprimée quant à des bénéfices partagés par toutes les personnes vulnérables. Si un projet de cette nature ne peut donner tous les bénéfices à tous, il devrait néanmoins être régi par des mécanismes solides garants de la redistribution spontanée des bénéfices, et ainsi cultiver la solidarité villageoise.¹⁶

C14. Au niveau des sites maraîchers, il est important de considérer que le travail accompli n'est qu'une première étape et que les acquis de cette production maraîchère sur la sécurité alimentaires doivent passer à un deuxième niveau pour que ces sites deviennent de réels socles de résilience. Pour les zones du Sahel où les sols sont d'une extrême fragilité et où l'usage de l'eau doit être rationalisée autant que possible, l'agroécologie¹⁷, idéalement mise en œuvre sur des sites aménagés selon les principes de la permaculture, apparaît comme la seule approche agricole viable pouvant prémunir les populations rurales contre les pressions d'un climat plus chaud et plus sec. Si des prémisses de cette approche de l'agriculture ont été notées au niveau des sites de maraîchage et des formations, ceux-ci ne sont pas traduits par une refonte en profondeur des approches agricoles.

C15. La dimension de l'environnement, même si elle est intégrée au niveau des activités, mérite une plus grande attention au niveau de la définition de la stratégie globale d'un tel projet. A ce jour, les impacts environnements sont difficilement appréciables et les recommandations identifient quelques mesures pour renforcer ces déficiences.

7.3 Recommandations

353. Les mesures correctives qui doivent être envisagées pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tels projets futurs sont listées ci-dessous. Ces recommandations incluent aussi les mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet (dans le cadre de futurs projets) et des propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs.

354. Si ces recommandations devraient bénéficier à des futurs projets, l'EEF estime cependant que le projet, encore en cours lors de la mission d'évaluation mais dont les comptes doivent clore fin mai 2019, pourrait prendre acte de quelques-unes de ces recommandations.

Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de futurs projets

Recommandation	Explication	Partie prenante concernée
----------------	-------------	---------------------------

¹⁶ On fera par exemple référence à la redistribution sociale voulue par la promotion de l'activité de « reconstitution du cheptel », une version adaptée de l'habbanaye, qui n'a pas eu les effets escomptés, les bénéficiaires (rencontrés) des caprins n'ayant pas rétrocédé d'animaux sur la durée du projet. Aussi, si les semences ont rapidement été disséminées parmi les communautés visées, c'est parce que beaucoup de bénéficiaires ont été acheter les semences mises à disposition, et non pas parce que ceux/celles qui les ont reçues gratuitement ont fait un don de leur récolte, ce qui est pourtant une pratique ancestrale. Ces diagnostics de terrain émanant des échantillons visités, ne prétendent toutefois pas être le reflet de la situation sur tous les sites, qui n'ont pu être visités.

¹⁷ L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter au maximum le recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires, pour les bienfaits du sols mais aussi car ils sont coûteux) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, éléments minéraux). Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

R1. S'assurer de la clarté de la formulation de futurs projets, surtout en matière de théorie du changement		
S'assurer une formulation de cadre logique du projet qui soit très explicite en termes d'impacts attendus, notamment sur l'environnement	La formulation des effets du projet se lit plus comme des extrants ; l'absence d'impacts environnementaux explicites limite la capacité du projet à tendre le suivi et évaluation vers ces impacts et en rend l'évaluation d'autant plus difficile (le cadre ROTI peut davantage informer de futurs projet sur comment assurer ce lien explicite entre résultats et impacts)	PNUD/CNEDD
R 2. Renforcer les capacités des membres de l'équipe de gestion dès le début du projet		
R 2.1 Former le responsable admiratif et financier à l'usage d'un logiciel comptable	Le logiciel mis à disposition du RAF n'a pas été exploité, des problèmes techniques étant apparemment survenus. Cela constitue une perte pour le projet, et un manque d'opportunité permettant d'optimiser le suivi financier du projet. L'usage effectif de tels logiciels doit être suivi par le coordinateur de l'UGP.	PNUD
R 2.2 Former les chargés de suivi et évaluation à de nouveaux outils leur permettant d'optimiser leurs compétences pour les bienfaits du projet	Les chargés de suivi et évaluation devraient voir leur expertise renforcée au début du projet ; une formation notamment en systèmes d'informations géographiques auraient été très pertinentes pour permettre une cartographie et un suivi des résultats plus assidu. Les chargés S&E ont aussi besoin d'une maîtrise technique du SPSS, pour lequel des formations devraient être organisées. Aussi, la complexité du suivi requis pour les activités si dispersées dans le contexte de la régionalisation de l'adaptation nécessite des outils de suivi en mesure de contenir toute cette information et d'optimiser son	coordinateur

	analyse. Il existe de nombreux outils en ligne pertinents que les experts S&E pourraient être amenés à exploiter, tels que Delta évaluation ou encore Impact mapper qui permet de visualiser les impacts d'un projet. De telles plateformes, dont les produits pourraient être incorporés aux rapports de suivi du projet, contribueraient à donner une plus grande visibilité au projet.	
R3. Revoir certaines procédures opérationnelles concernant les passations de marchés délégués		
R 3.1 Associer la commission locale de passation des marchés, la commune et les services techniques concernés dans l'ensemble du processus	Les communes et le STD ne sont pas associés à la nomination des prestataires pour certains marchés, comme par exemple la contractualisation des entités appuyant la révision es PDC	UGP, sous la supervision CNEDD/PNUD
R 3.2 Concernant les passations de marche déléguées à la commune, appliquer une retenue de garantie de bonne fin pour les travaux importants	Sans retenue de garantie les réserves et la réception définitive des ouvrages peuvent ne pas avoir lieu . Il est de bonne pratique de retenir une caution de bonne fin des travaux, laquelle est levée une fois validation de la réception provisoire. Une durée d'observation du fonctionnement de l'investissement peut être incluse, dont la durée est déterminée au cas par cas.	UGP, sous la supervision CNEDD/PNUD
R 3.3 Concernant les passations de marche déléguées à la commune, imposer le principe de fournir un quitus du projet pour tout paiement effectué	Le projet doit avoir la certitude que les travaux sont exécutés et répondent aux normes avant d'autoriser tout paiement par le maire	UGP, sous la supervision CNEDD/PNUD

par le maire sur son compte dédié		
-----------------------------------	--	--

Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet

Recommandation	Explication	Partie prenante concernée
R4. Améliorer certaines procédures liées au suivi et à l'évaluation		
R 4.1. Systématiser la définition d'un scénario de référence visant les individus/ ménages/ groupements visés par les actions en amont de chaque activité pour permettre de futures évaluations d'impacts	L'Equipe de S&E devrait être chargée (revoir les TdRs en conséquence) de définir un scénario de référence visant (si ce n'est tous, au moins un échantillon représentatif) les individus/ménages/groupements visés par les actions en amont de chaque activité (sur la base d'indicateurs socio-économiques simples) pour permettre un suivi de ces bénéficiaires en fin de projet, voire même quelques années après la fin du projet pour pouvoir réellement déterminer les impacts des interventions et optimiser les apprentissages	Chargés S&E de l'UGP sous la supervision CNEDD
R 4.2. Améliorer les procédures pour permettre une corrélation du suivi des réalisations physiques et du suivi financier, au moins sur une base trimestrielle, par sous-activité.	L'absence de cette corrélation empêche toute analyse comptable et rend le suivi précis de la réalisation par sous-activité difficile. A l'heure actuelle, le suivi financier par sous-activité se fait sur une base mensuelle, sans quoi ces rapports par sous-activités ne soient repris sur une base trimestrielle ou annuelle. Au final, les réalisations financières sont amalgamées par extrant ou composante et ne permettent pas de réellement apprécier l'efficience par sous activité.	Responsable admiratif et financier et chargés S&E sous la supervision CNEDD
R 5. Revoir certains aspects de la stratégie de communication pour une optimisation de la dissémination		

du capital de connaissances généré par le projet		
<p>R 5.1 Repenser les supports de communication générés pour privilégier des produits de diffusion des connaissances plutôt que des supports visant à populariser un projet</p>	<p>Les projets de cette nature ont tendance à articuler leurs plans de communication autour de la promotion du projet en lui-même; si cette visibilité est importante, ce qui intéresse vraiment les bénéficiaires et le meilleur moyen d'élargir la portée des messages consiste à focaliser les efforts de communication sur les bonnes pratiques promues par le projet plutôt que la popularisation des bienfaits du projet. Ainsi, à l'instar de commentaires ou posters promouvant le projet, on préférera générer des posters visuels explicites à l'attention des populations analphabètes, expliquant comment répliquer les technologies promues (RNA/ouvrages CES-DRS/agroécologie¹⁸, etc.)</p>	
<p>R 5.2 Mettre en place un système d'archivage en ligne de tous les produits intellectuels générés par le projet</p>	<p>Hormis les accomplissements du projet mis en ligne sur le site internet, le projet a développé une grande richesse de produits intellectuels, liés tant aux aspects techniques du projet (études de faisabilité, etc.) qu'en termes de gestion opérationnelle (TdRs, matrices de suivi, etc.). Il est capital que toutes ces prestations et produits intellectuels soient archivés sur une plateforme en ligne pour que de futurs projets puissent en bénéficier. Des plateformes simples et gratuites telles que DROPBOX (www.dropbox.com) peuvent être utilisées pour un accès aisé ou encore celle de l'agence d'exécution, tant que l'accès demeure ouvert aux autres partenaires.</p>	<p>Chargés S&E + chargé communication PNUD</p>

¹⁸ Voir par exemple les posters explicatifs de la libération des champs qui sont viables dans les locaux de la préfecture de Bermo

	Une autre plateforme qui mériterait d'être considérée est « weADAPT® », une plateforme collaborative en ligne établie en 2007 et appuyée par le Stockholm Environment Institute : https://www.weadapt.org/ Des ressources pertinentes du projet pourraient être mises en ligne pour augmenter la visibilité du projet.	
R 5.3 Charger le chargé de communication du maintien du site internet du projet	Dans un souci de renforcement des capacités permanentes des UGP, il serait pertinent d'inclure dans les TdRs du chargé de communication la mise à jour du site internet du projet. Trop souvent, les projets considèrent que le travail de webmaster est complexe et sous-traitent cet aspect, ce qui a un coût, pose le problème d'un suivi/mises à jour irréguliers. Il existe de nombreuses plateformes en ligne qui permettent de créer des sites internet de manière aisée ; dans tous les cas, même si le site internet est conçu par un externe, il doit pouvoir créer un compte d'administrateur pour habiliter le chargé de communication à faire ces mises à jour.	Chargé communication

Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs

Recommandation	Explication	Partie prenante concernée
R 6. Renforcer le potentiel de l'agriculture comme socle fondamental de la résilience agricole dans les zones sahéliennes		
R 6.1 Favoriser la promotion de	Les sites maraichers développés mériteraient d'être	Au niveau de la

<p>la permaculture et de l'agroécologie de manière approfondie au niveau des sites maraîchers mais aussi de la production céréalière</p>	<p>repensés au niveau de la topographie et inclure des ouvrages permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau.</p> <p>Le projet n'a que timidement intégré des éléments des principes de l'agroécologie. Cette approche de l'agriculture émerge à l'échelle mondiale comme la pratique la plus reconnue pour réellement assurer la viabilité des systèmes agricoles dans le contexte du CC, avec une considération particulière pour la résilience.</p> <p>Il existe de nombreuses ressources qui permettraient d'intégrer l'agroécologie en profondeur dans l'appui donné, telles que « Oser l'agroécologie », le Centre de développement agroécologique, et l'organisation « Groundswell International » qui travaille beaucoup dans la région sahéenne et qui vient de développer des notes de capitalisation sur l'agroécologie comme socle de la résilience (traductions en français en cours).</p> <p>Il est recommandé la mise en place de sites pilotes de démonstration de ces approches.</p>	<p>conception du projet (PNUD/CNEDD)</p>
<p>R 6.2 Introduire l'approche intégrée: Jardin potager, technologies de transformation, school feeding programs.</p>	<p>De futurs projets devront viser à promouvoir une approche intégrée entre les différentes activités sectorielles pour permettre un renforcement de la résilience.</p>	<p>Au niveau de la conception du projet (PNUD/CNEDD)</p>
<p>R 6.3 Introduire un autre mode de vulgarisation à travers les services vétérinaires de proximité (SVP)</p>	<p>Pour le suivi sanitaire, les axillaires para vétérinaires doivent être sollicités dans le suivi et la collecte des données zootechniques et devenir les vecteurs d'une dissémination des savoirs vétérinaires.</p>	<p>Au niveau de la conception du projet (PNUD/CNEDD)</p>

R 6.4 Mettre en place un partenariat public privé pour la gestion des BAB, des BIA, des postes de recharge solaire.	La CAIMA est une structure qui devrait être sollicitée pour être en relation avec les BAB, BIA et améliorer leurs modes d'action dans le monde rural.	Au niveau de la conception du projet (PNUD/CNEDD)
R 7. Assurer la pérennisation des capacités locales		
R 7.1 Introduire les champs-écoles en visant les bénéficiaires des MP dans tous les domaines de réalisations	Toute activité introduite, qu'elle relève du domaine agricole, de l'élevage, du commerce, etc. devrait être incorporée dans le concept de « champ-école », où les paysans deviennent les enseignants des bonnes pratiques à des fins de mise à l'échelle.	UGP sous supervision PNUD/CNEDD
R 7.2 Renforcer les capacités des COGES et faire en sorte que les activités soient suivies par les ONG en post projet	Il n'est pas attendu des prestataires (souvent des ONG et OCB) contractualisés pour l'accompagnement de projet un suivi ex-post; or cela est un aspect important à incorporer dans les contrats. Même si ce suivi ex-post ne peut nécessairement être compensé financièrement, il en va de la bonne pratique pour les ONG/OCB et ceci leur permettrait d'accroître leur visibilité et l'intérêt de futurs partenaires à travailler avec elles Les ONG peuvent dans les contrats exécutés continuer à encadrer les COGES pour toutes les activités avec fonds de roulement.	UGP sous supervision PNUD/CNEDD
R 7.3 Mettre en place des programmes de recyclage des agents publics	La formation est un processus continu qu'il faut entretenir et mettre à niveau pour l'efficacité des cadres. On pourrait penser à des formations de formateurs au sein des communautés; les professeurs de géographie par exemple pourraient	UGP sous supervision PNUD/CNEDD

	être chargés de porter les enseignements sur le CC non seulement en salle de classe mais aussi auprès des adultes lors de séminaires le week end, et ainsi être dédommagés par le budget de la commune.	
R 8. Assurer la mise en place et le respect des leviers de résilience durable au niveau communautaire		
R 8.1 S'assurer de la pérennisation des droits fonciers des bénéficiaires de projets de maraichage ou de distribution de semences de multiplication	En dépit des prédispositions du projet, le manque de suivi a signifié que certains ne bénéficient pas d'une sécurisation foncière des parcelles exploitées ; cela peut nuire aux activités productives et à l'autonomisation des femmes	UGP sous supervision PNUD/CNEDD
R 8.2 Encourager l'épargne à travers les programmes de mutuelles de crédits	Pour de futurs projets, les appuis donnés aux groupements devront viser à incorporer cet élément d'épargne-crédit rotatif (tontines) pour que ces groupements apprennent à mutualiser et optimiser leurs ressources financières.	UGP sous supervision PNUD/CNEDD
R 8.3 Privilégier les apports en nature plutôt que l'apport financier pour démarrer les AGR	Le don de kits pour le petit commerce a démontré les bienfaits d'un apport en nature plutôt que l'apport financier pour démarrer les AGR ; au dire des bénéficiaires mêmes, un capital brute risquerait non seulement d'être consommé à d'autres fins, mais il ajoute une difficulté aux femmes qui doivent ensuite savoir où et comment se procurer les entrants en gros. Tous les petits commerces ainsi démarrés rapportent des bénéfices importants et se révèlent être économiquement viables.	UGP sous supervision PNUD/CNEDD
R 8.4 S'assurer que les AGR et autres mécanismes re-distributifs favorisent	Les activités liées à la reconstitution du cheptel, distribution de semences, etc. qui ont une vocation d'expansion spontanée, doivent être assorties de	UGP sous supervision

réellement la redistribution et la solidarité intra-villageoise	strictes conditionnalités de partage et favoriser la solidarité intra-(et inter) villageoise. Les femmes appuyées doivent être solidaires envers les femmes qui n'ont pas été touchées par le projet pour que justice soit faite.	PNUD/CNEDD
R 8.5 S'assurer que le principe d'équité (un accès juste et égal) dans l'accès aux bénéfices soient intégrés dans l'étape de diagnostic communautaire visant à identifier les individus vulnérables bénéficiaires	<p>Dans les projet de développement visant l'appui agricole, ce sont souvent les ménages les plus aisés (non seulement ceux qui sont les plus riches, mais aussi ceux qui sont plus instruits et ouverts aux idées nouvelles) qui en tirent le plus d'avantages. Ils constituent en quelque sorte un groupe avec lequel il est « plus facile » de travailler. Les pauvres sont souvent moins en mesure de participer ou de prendre le risque de s'engager dans l'expérimentation de nouvelles technologies.</p> <p>Il est important de s'assurer que le mécanisme d'identification des vulnérables soit fonctionnel (et qu'il soit respecté) afin d'éviter le cumul des bénéfices, même si cela signifie que les leaders locaux ne reçoivent pas de bénéfices, en dépit de leur statut.</p>	UGP sous supervision PNUD/CNEDD
R 8.6 Repenser l'approche « <i>cash for work</i> » pour les projets de récupération des terres	Il y a lieu de repenser l'organisation de ces travaux bien que pertinents et au vu de constat que les travaux de 2017 n'avaient pas fait l'objet d'une répliquabilité et que même ceux réalisés soulèvent des questionnements sur leur durabilité. Il serait préférable que de tels travaux futurs de <i>cash for work</i> soient mis en œuvre de manière à rémunérer le paysan (et sa famille) pour la récupération de sa propre parcelle, ce qui permettrait de mieux garantir le suivi de ce type d'activités.	UGP sous supervision PNUD/CNEDD

R9. Incorporer des éléments de suivi de l'impact environnemental des activités de projet		
R 9.1 Commanditer une évaluation de l'impact potentiel et futur des cheptels caprins sur les espèces fourragères	<p>Le projet ne tient pas compte de l'impact potentiel de l'accroissement des cheptels caprins dans les zones. Les caprins sont connus pour l'impact destructeur important qu'ils peuvent avoir sur les écosystèmes. L'impact potentiel de leur effectif croissant sur l'environnement doit être suivi de près, afin de renseigner dans quelle mesure ces effectifs devraient éventuellement être contenus.</p> <p>Ainsi, les TdRS récemment formulés par l'UGP sur l'analyse de cette activité doit intégrer une analyse des impacts environnementaux avec un regard spécifique porté à la pression de ces troupeaux sur les espèces arborée et la capacité de régénération de celles-ci. Cette étude devrait faire mention de recommandations, si besoin, en termes de déstockage.</p>	UGP
R 9.2 Commanditer une étude piézométrique pour la nappe phréatique de la zone	<p>Les forages pratiqués dans la zone n'ont pas fait l'objet d'un suivi piézométrique et il existe un risque de non renouvellement de la nappe phréatique. On ne peut pas parler de résilience au CC si l'état de ressources finies ne sont pas prises en compte.</p> <p>Les services hydrauliques de Dakoro donnent un cout indicatif de 21.000.000 francs CFA (42,000 US\$) pour un délai de réalisation de 2 mois. Cette étude est vivement recommandée.</p>	UGP
R 9.3 Identifier un partenaire technique comme le Centre National de Suivi Ecologique pour réaliser un suivi de l'indice	Cela permettra d'apprécier réellement dans quelle mesure les interventions CES/DRS ont ou non permis une amorce de régénération des écosystèmes. De tels partenariats seront pertinents	UGP, appui CNEDD & PNUD

de végétation des zones visées par la régénération en début et fin de projet (sur deux saisons)	pour toute future initiative FEM. La RNA, les pâturages, etc. peuvent ainsi être suivis	
R10. Considérer le développement d'un nouveau projet innovant tenant compte du legs du projet ABC		
R 10.1 Se reposer sur les acquis et apprentissages du projet ABC pour la formulation de futurs projets	<p>Le projet ABC a constitué une preuve de concept et qui en fait - avec quelques améliorations - un modèle pour la régionalisation de l'adaptation au CC au Niger. Si le projet ABC touche désormais à sa fin, de futurs projets de régionalisation de l'adaptation au CC devront fortement s'appuyer sur le travail accompli par ce projet, en important des innovations tels que signalées dans ces recommandations.</p> <p>L'EEF encourage la poursuite du projet en mettant un accent particulier sur entre autres : le jardin de case dans le but de contourner les difficultés d'eau d'irrigation ; la conversion des sites maraichers appuyés en sites de permaculture avec une approche agroécologique renforcée ; le développement de l'aviculture en s'assurant d'une bonne la prophylaxie des maladies aviaires ; l'introduction ou la substitution du charbon et du gaz pour réduire les pressions sur les ressources ligneuses (formes d'AGR) ; l'aménagement des koris de la zone, pour lesquels une étude diagnostique a été faite, et qui permettrait de répondre davantage au risque de catastrophes ; la poursuite et l'extension des activités des CES/DRS en repensant l'approche "cash for work".</p>	<p>PNUD/CNEDD/FE M – unité régionale PNUD FEM</p>



PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION FINALE									
	Bureau de pays : Niger		Projet : Community Based Adaptation - 00088004						
No.	Constat/Observation/Commentaire des évaluateurs	Recommandation	Commentaires du Management du Projet / Bureau Pays	Actions Planifiées	Date cible	Responsable		Etat de mise en œuvre (Achévé, En cours ou non adressé)	
						Unité	Personne		
Titre du Projet : PIMS 3225 : FSP - Projet de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes									
R1	La formulation des effets du projet se lit plus comme des extrants ; l'absence d'impacts environnementaux explicites limite la capacité du projet à tendre le suivi et évaluation vers ces impacts et en rend l'évaluation d'autant plus difficile.	S'assurer de la clarté de la formulation de futurs projets, surtout en matière de théorie du changement	Cette recommandation est pertinente et devra être prise en compte dans la formulation des nouveaux projets, de concert avec le GEF-SEC.	S'assurer de la formulation d'un cadre logique du projet qui soit très explicite en termes d'impacts attendus, notamment sur l'environnement	30 juin 2020	PNUD (Unité résilience)	Abdou Soumaila, Team leader Résilience Mahamane Lawali, Chargé de Programme	En cours	
R2	Le logiciel mis à la disposition du RAF n'a pas été exploité, des problèmes techniques étant apparemment survenus. Cela constitue une perte pour le projet, et un manque d'opportunité permettant d'optimiser le suivi financier du projet. L'usage effectif	Renforcer les capacités des membres de l'équipe de gestion dès le début du projet	Le logiciel mis à la disposition du RAF a tout de même fonctionné pendant un certain temps avant de rencontrer un certain nombre de problèmes techniques. Il est	S'assurer que l'acquisition d'un logiciel comptable et la formation du responsable admiratif et financier à son utilisation dès le démarrage du projet est	30 juin 2020	PNUD (Unité résilience)	Abdou Soumaila, Team leader Résilience Mahamane Lawali, Chargé de Programme	En cours	

	de tels logiciels doit être suivi par le coordonnateur de l'UGP. Les chargés de suivi et évaluation devraient voir leur expertise renforcée au début du projet et disposer d'outils performants de suivi en mesure d'optimiser l'analyse.		effectivement important que le personnel des futurs projets, puisse disposer, dès le démarrage, d'outils pouvant leur permettre de s'acquitter de leurs charges et qu'ils soient formés à leur usage.	pris en compte dans le budget.				
				S'assurer que les chargés de suivi et évaluation disposent d'outils performant leur permettant d'optimiser leurs compétences pour les bienfaits du projet et qu'ils sont formés à leur utilisation.	30 juin 2020	SE/CNEDD	Coordonnateurs des futurs projets	En cours
R3	Les communes et le Services Techniques Décentralisés ne sont pas associés à la sélection des prestataires pour certains marchés comme par exemple la contractualisation des entités appuyant la révision des PDC. Sans retenue de garantie les	Revoir certaines procédures opérationnelles concernant les passations de marchés déléguées	Recommandation pertinente à prendre en compte pour les activités similaires à mener dans le cadre de tous les projets en cours et futurs.	Associer la commission locale de passation des marchés, la commune et les services techniques concernés dans l'ensemble des processus de passation de marchés.	31 juillet 2019	SE/CNEDD	Coordonnateurs des projets en cours et futurs	En cours

	<p>réserves et la réception définitive des ouvrages peuvent ne pas avoir lieu. Il est de bonne pratique de retenir une caution de bonne fin des travaux, laquelle est levée une fois validation de la réception provisoire. Une durée d'observation du fonctionnement de l'investissement peut être incluse, dont la durée est déterminée au cas par cas.</p> <p>Le projet doit avoir la certitude que les travaux sont exécutés et répondent aux normes avant d'autoriser tout paiement par le maire.</p>			<p>Concernant les passations de marchés déléguées aux communes, appliquer une retenue de garantie de bonne fin pour les travaux importants et introduire le principe de fournir un quitus du projet avant d'autoriser tout paiement par le maire.</p>	31 juillet 2019			En cours
R4	<p>L'Equipe de S&E devrait être chargée de définir un scénario de référence visant à cibler en amont de chaque activité et sur la base d'indicateurs socio-économiques simples, les individus, ménages, et groupements devant/pouvant être bénéficiaires des actions pour permettre un suivi de ces bénéficiaires en fin de projet, voire même quelques années après la fin du projet et pouvoir déterminer les impacts réels des interventions et optimiser les apprentissages.</p> <p>L'absence de corrélation entre le suivi des réalisations physiques et</p>	Améliorer certaines procédures liées au suivi et à l'évaluation	Recommandation pertinente à considérer dans les projets en cours d'exécution et les futurs projets	<p>Systématiser la définition d'un scénario de référence visant les individus/ ménages/groupements ciblés par les actions en amont de chaque activité pour permettre de futures évaluations d'impacts.</p>	30 juin 2020	SE/CNEDD PNUD	Chargés du S&E des futurs projets	Non adressé
				<p>Améliorer les procédures de suivi financier pour permettre une corrélation entre le suivi des réalisations physiques et le suivi</p>	30 juin 2020	SE/CNEDD PNUD	Responsables Administratifs et financiers des futurs projets	Non adressé

	du suivi financier empêche toute analyse comptable et rend le suivi précis de la réalisation par sous-activité difficile.			financier, en assurant un suivi financier par sous-activité au moins sur une base trimestrielle.				
R5	<p>Les projets de cette nature ont tendance à articuler leurs plans de communication autour de la promotion du projet en lui-même au lieu de se focaliser sur les bonnes pratiques promues par le projet à l'attention des populations analphabètes.</p> <p>En plus des réalisations du projet mis en ligne sur le site internet, le projet a développé une grande richesse de produits intellectuels, liés tant aux aspects techniques du projet (études de faisabilité, etc.) qu'aux aspects de gestion opérationnelle (TdRs, matrices de suivi, etc.). Il est capital que toutes ces prestations et produits intellectuels soient archivés sur une plateforme en ligne pour que de futurs projets puissent en bénéficier. Aussi, dans un souci de renforcement des capacités permanent des UGP, il serait pertinent d'inclure dans les TdRs du chargé de communication</p>	Revoir certains aspects de la stratégie de communication pour une optimisation de la dissémination du capital de connaissances généré par le projet	Recommandation pertinente mais qui ne pourra être prise en compte que dans le cadre de futurs projets étant donné que les activités de projet CBA prennent fin le 30 juin 2019 (extension sur financement du PNUD depuis le 1er mars 2019).	S'assurer que les supports de communication générés privilégient des produits de diffusion des connaissances plutôt que des supports visant à populariser un projet	30 juin 2020	SE/CNEDD	Chargés de communication des futurs projets	Non adressé
				Veiller à mettre en place un système d'archivage en ligne de tous les produits intellectuels générés par le projet	30 juin 2020			Non adressé
				Confier le maintien du site internet du projet au chargé de communication.	30 juin 2020			Non adressé

	la mise à jour du site internet du projet.							
R6	<p>Les sites maraichers développés mériteraient d'être repensés au niveau de la topographie et inclure des ouvrages permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau. Le projet n'a que timidement intégré des éléments des principes de l'agroécologie. Cette approche de l'agriculture émerge à l'échelle mondiale comme la pratique la plus reconnue pour réellement assurer la viabilité des systèmes agricoles dans le contexte du CC, avec une considération particulière pour la résilience.</p> <p>Les futurs projets devraient également viser la promotion d'une approche intégrée entre les différentes activités sectorielles pour permettre un renforcement de la résilience.</p> <p>Pour le suivi sanitaire, les axillaires para vétérinaires devraient être sollicités pour le suivi et la collecte des données zootechniques et devenir les vecteurs d'une</p>	Renforcer le potentiel de l'agriculture comme socle fondamental de la résilience agricole dans les zones sahéliennes	L'intégration des éléments des principes de l'agroécologie est en effet une approche de l'agriculture émergente à l'échelle mondiale comme la pratique la plus reconnue pour réellement assurer la viabilité des systèmes agricoles dans le contexte du changement climatique, avec une considération particulière pour la résilience. Cependant, cette recommandation ne peut s'appliquer que dans le cadre des futurs projets	Lors de la formulation des futurs projets, promouvoir la permaculture et l'agroécologie de manière approfondie au niveau des sites maraichers mais aussi de la production céréalière	30 juin 2020	SE/CNEDD PNUD	Secrétaire Exécutif du CNEDD Abdou Soumaila, Team leader Résilience Mahamane Lawali, Chargé de Programme	Non adressé
				Lors de la formulation des futurs projets, introduire l'approche intégrée : Jardin potager, technologies de transformation, school feeding programs.	30 juin 2020			Non adressé
				Lors de la formulation des futurs projets, introduire un autre mode de vulgarisation des connaissances à travers les services vétérinaires de proximité (SVP)	30 juin 2020			Non adressé

	<p>dissémination des savoirs vétérinaires.</p> <p>De même, la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) est une structure qui devrait être sollicitée pour être en relation avec les BAB, BIA et améliorer leurs modes d'action dans le monde rural.</p>			<p>Lors de la formulation des futurs projets, prévoir la mise en place d'un partenariat public privé pour la gestion des BAB, des BIA, des postes de recharge solaire.</p>	30 juin 2020			Non adressé
R7	<p>Toute activité introduite, qu'elle relève du domaine agricole, de l'élevage, du commerce, etc., devrait être incorporée dans le concept de « champ-école », où les paysans deviennent les enseignants des bonnes pratiques à des fins de mise à l'échelle.</p> <p>Il n'est pas attendu des prestataires (souvent des ONG et OCB) contractualisés qu'ils assurent un suivi ex-post des activités qu'ils mettent en œuvre.</p> <p>La formation des acteurs est un processus continu qu'il faut entretenir et mettre à niveau pour l'efficacité des bénéficiaires</p>	Assurer la pérennisation des capacités locales	Recommandation pertinente à considérer dans les futurs projets	<p>Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, prévoir l'introduction des champs-écoles en visant les bénéficiaires des micro-projets dans tous les domaines de réalisations.</p>	30 juin 2020	SE/CNEDD PNUD	Secrétaire Exécutif du CNEDD Abdou Soumaila, Team leader Résilience Mahamane Lawali, Chargé de Programme	Non adressé
				<p>Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, prévoir des activités de renforcement des capacités des COGES et faire en sorte que leur suivi soit assuré par les ONG en période post projet.</p>	30 juin 2020			

				Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, prévoir la mise en place de programmes de recyclage des agents publics.	30 juin 2020			Non adressé
R8	<p>Le manque de sécurisation foncière des parcelles exploitées peut à terme nuire aux activités productives et à l'autonomisation des femmes.</p> <p>Les appuis donnés aux groupements devraient viser à incorporer l'épargne-crédit rotatif (tontines) pour que ces groupements apprennent à mutualiser et optimiser leurs ressources financières.</p> <p>Le don de kits pour le petit commerce a démontré les bienfaits d'un apport en nature plutôt que l'apport financier pour démarrer les AGR.</p> <p>Les activités liées à la reconstitution du cheptel, distribution de semences, etc. qui ont une vocation d'expansion spontanée, devraient être assorties de strictes conditionnalités de partage et</p>	Assurer la mise en place et le respect des leviers de résilience durable au niveau communautaire	Recommandation pertinente à considérer dans les futurs projets	Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, s'assurer de la pérennisation des droits fonciers des bénéficiaires de projets de maraichage ou de distribution de semences de multiplication	30 juin 2020	SE/CNEDD PNUD	Secrétaire Exécutif du CNEDD Abdou Soumaila, Team leader Résilience Mahamane Lawali, Chargé de Programme	Non adressé
				Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, encourager l'épargne à travers les programmes de mutuelles de crédits	30 juin 2020			Non adressé
				Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, privilégier les apports en nature plutôt que l'apport financier pour démarrer les AGR	30 juin 2020			Non adressé

<p>favoriser la solidarité intra-(et inter) villageoise. Les femmes appuyées doivent être solidaires envers les femmes qui n'ont pas été touchées par le projet pour que justice soit faite.</p> <p>Il est important de s'assurer que le mécanisme d'identification des vulnérables soit fonctionnel afin d'éviter le cumul des bénéfices, par les mêmes personnes</p> <p>Il y a lieu de repenser l'organisation de travaux communautaires <i>Cash for work</i> bien que pertinents et en raison de leur répliquabilité et de leur durabilité. Il serait préférable que de tels travaux futurs de cash for work soient mis en œuvre de manière à rémunérer le paysan (et sa famille) pour la récupération de sa propre parcelle, ce qui permettrait de mieux garantir le suivi de ce type d'activités.</p>				Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, s'assurer que les AGR et autres mécanismes redistributifs favorisent réellement la redistribution et la solidarité intra-villageoise	30 juin 2020			Non adressé
				Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets, s'assurer que le principe d'équité (un accès juste et égal) dans l'accès aux bénéfices soient intégré dans l'étape de diagnostic communautaire visant à identifier les individus vulnérables bénéficiaires	30 juin 2020			Non adressé
				Lors de la formulation et de la mise en œuvre des futurs projets de récupération des terres, repenser l'approche « <i>cash for work</i> ».	30 juin 2020			Non adressé

R9	<p>Le projet ne tient pas compte de l'impact potentiel de l'accroissement des cheptels caprins sur les écosystèmes, alors qu'ils sont connus pour leur impact destructeur important sur les écosystèmes.</p> <p>Les forages pratiqués dans la zone n'ont pas fait l'objet d'un suivi piézométrique et il existe un risque de non renouvellement de la nappe phréatique.</p> <p>Il n'est pas prévu d'approche permettant d'apprécier réellement dans quelle mesure les interventions CES/DRS ont ou non permis une amorce de régénération des écosystèmes.</p>	Incorporer des éléments de suivi de l'impact environnemental des activités de projet	Recommandation pertinente mais ne pourra être pleinement mise en œuvre dans le cadre du projet ABC d'autant plus que de telles études d'impact ne devraient être entreprises que plusieurs années après la fin du projet (au moins 5 ans). De plus, il est important de l'entreprendre en impliquant d'autres partenaires (Agences du SNU, autres) menant les mêmes types d'activités dans la zone.	Commanditer une évaluation de l'impact potentiel actuel et futur des cheptels caprins sur les espèces fourragères	30 juin 2020	SE/CNEDD PNUD	Abdoulaye Issa, Coordonnateur national Mahamane Lawali, Chargé de Programme	Non adressé
				Commanditer une étude piézométrique pour évaluer le niveau de la nappe phréatique de la zone	30 juin 2020			Non adressé
				Identifier un partenaire technique (comme le Centre National de Suivi Ecologique) pour réaliser un suivi de l'indice de végétation des zones visées par la régénération en début et fin de projet (sur deux saisons)	30 juin 2020			Non adressé

R10	Le projet ABC moyennant quelques améliorations, constituerait un concept modèle pour la régionalisation de l'adaptation au CC au Niger. L'évaluation encourage la poursuite du projet en mettant un accent particulier sur, entre autres : le jardin de case dans le but de contourner les difficultés d'eau d'irrigation ; la conversion des sites maraichers appuyés en sites de permaculture avec une approche agroécologique renforcée ; le développement de l'aviculture ; l'introduction ou la substitution du charbon et du gaz pour réduire les pressions sur les ressources ligneuses (formes d'AGR) ; l'aménagement des koris de la zone, pour lesquels une étude diagnostique a été faite, et qui permettrait de répondre davantage au risque de catastrophes ; la poursuite et l'extension des activités des CES/DRS en repensant l'approche "cash for work".	Considérer le développement d'un nouveau projet innovant tenant compte du legs du projet ABC	Recommandation très pertinente	Se reposer sur les acquis et apprentissages du projet ABC pour la formulation de futurs projets (notamment sous financement FEM-7)	30 juin 2019	SE/CNEDD PNUD	Secrétaire Exécutif du CNEDD Abdou Soumaila, Team leader Résilience Mahamane Lawali, Chargé de Programme Unité Régionale du PNUD/FEM	Non adressé
-----	---	--	--------------------------------	--	--------------	---------------	---	-------------

8. Annexe au rapport d'évaluation finale du projet ABC Maradi

Annexe 1. Facteurs considérés pour les critères de notation du projet et notation détaillée.

Tableau 10. Les facteurs d'appréciation qualité globale du dispositif de S&E du projet ABC	grille	notation
Facteur « a » : degré de précision et de pertinence du système suivi d'exécution (suivi des réalisations physiques et financières)	1½	1½
Facteur « b » : degré de précision et de pertinence du système de suivi des résultats	1½	1
Facteur « c » : degré de précision des attentes en matière de reddition des comptes	1½	1
Facteur « d » : degré de précision des rôles et responsabilités des acteurs directement impliqués dans le système de suivi évaluation (y compris TdRs individuels de l'UGP)	½	½
Facteur « e » Degré de précision des procédures de S&E (à chaque niveau de responsabilité du projet)	½	½
Facteur « f » Degré de pertinence et qualité des matrices proposées dans le dispositif	½	½
Total	6	5
Notation	Satisfaisant (S)	

Tableau 11. Les facteurs d'appréciation de la mise en œuvre du dispositif de S&E du projet ABC	grille	notation
Facteur « a » : degré de conformité au système de suivi d'exécution (suivi des réalisations physiques et financières)	1½	1
Facteur « b » : degré de conformité au système de suivi des résultats	1½	1
Facteur « c » : degré de conformité au système de reddition des comptes	1	½
Facteur « d » : degré de conformité de l'équipe de S&E (UGP) à leurs TdRs	1	0,75
Facteur « e » Degré de réalisation des matrices proposées dans le dispositif	1	0,75

Total	6	4
Notation	Modérément satisfaisant (MS)	

Tableau 12. Les facteurs d'appréciation de qualité globale de la mise en œuvre par le PNUD	grille	notation
Facteur « a » : Degré de conformité avec les exigences NIM	2	2
Facteur « b » : Mesure dans laquelle le PNUD a facilité la bonne mise en œuvre du projet au regard de la gestion financière et administrative	2	1
Facteur « c » : Degré de conformité avec les exigences de reporting (S&E)	1	½
Facteur « d » : Degré de gestion adaptative du projet	1	1
total	6	4,5
Notation	Satisfaisant (S-)	

Tableau 13. Les facteurs d'appréciation de qualité globale de la mise en œuvre par l'agence d'exécution (CNEDD)	grille	notation
Facteur « a » : Degré de conformité avec les procédures de mise en place et de mise en œuvre du projet tels qu'édictees dans le Prodoc	2	1
Facteur « b » : Degré selon lequel l'entité a activement géré le cofinancement et mobilisé des fonds additionnels	2	0
Facteur « c » : Degré de collaboration avec les ministères prévus dans le Prodoc (en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage) et les autorités communales et régionales pour la mise en œuvre des activités un niveau local	2	2
total	6	3
Notation	Moyennement insatisfaisant (MU)	

Tableau 14. facteurs d'appréciation de qualité globale de la mise en œuvre par l'agence de réalisation (UGP)	grille	notation
Facteur « a » : Degré d'appui technique octroyé au niveau communautaire pour appuyer les initiatives de terrain	1	1
Facteur « b » : Degré d'appui technique octroyé aux partenaires de mise en œuvre (services techniques, communes, départements)	1	1

Facteur « c » : Degré de conformité avec les exigences du dispositif de S&E	1	½
Facteur « d » : Degré de collaboration avec les acteurs de mise en oeuvre du projet	1	1
Facteur « e » Adéquation entre le travail fourni par l'équipe et leurs termes de références	1	½
Facteur « f » Mesure dans laquelle l'agence de réalisation a fait preuve de gestion adaptative (prise en compte du contexte local et approche participative)	1	1
Total	6	5
Notation	Satisfaisant (S)	

Tableau 15. Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence du projet ABC	grille	notation
Facteur « a » : degré d'alignement des résultats du projet avec les besoins et attentes des populations locales	2	2
Facteur « b » : degré de résolution des problèmes de concert avec les partenaires (aspect collaboratif)	1	1
Facteur « c » : degré de complémentarité des résultats obtenus entre les activités exécutées (synergies)	1	1
Facteur « e » : degré de prise en compte de la dimension du genre dans les activités	1	1
Facteur « e » degré de prise en compte de la dimension « droits de l'homme »/équité dans le projet	1	½
Total	6	5 ½
Notation	TS (-)	

Tableau 16. Les facteurs d'appréciation du niveau d'efficacité du projet ABC	Notation
Si > 90%	Très satisfaisant (HS) – 6 points
Si < 90% et > 80%	Satisfaisant (S) : lacunes mineures – 5 points
Si < 80% et > 70%	Modérément satisfaisant (MS) – 4 points
Si < 70% et > 60%	Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes – 3 points

Si < 60% et > 50%	Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs – 2 points
Si < 50%	Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes – 1 point

Tableau 17. Les facteurs d'appréciation de l'efficience du projet ABC	grille	notation
Facteur « a » : Efficience opérationnelle	2	2
Facteur « b » : Efficience d'allocation	0	0
Facteur « c » : Efficience productive	2	2
Total	6	4
Notation	MS	

Tableau 18. Facteurs d'appréciation de la durabilité	Grille	notation
Durabilité : ressources financières	/ 4 points	2
Facteur « a » : les agences étatiques (communes et les services techniques) ont des lignes budgétaires clairement définies pour assumer le suivi financier des activités	2	0
Facteur « b » : d'autres partenaires se sont engagés à financer des aspects du projet pour le pérenniser	2	2
Durabilité : Sociopolitique :	/4 points	4
Facteur « a » : Mesure selon laquelle le climat politique est stable et porteur d'une pérennisation du projet	1	1
Facteur « b » : Mesure selon laquelle les activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été assimilées et exploitables	1	1
Facteur « c » : Degré d'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet	1	1
Facteur « d » : Degré d'appropriation ou d'utilisation par les bénéficiaires des pratiques partagées et des outils fournis par le projet	1	1
Durabilité : Cadre institutionnel et de gouvernance :	/4 points	3
Facteur « a » : degré d'appropriation par les structures publiques (communes et services techniques)	1	½

Facteur « b » : Mesure selon laquelle un cadre institutionnel et de gouvernance porteur est en place – au niveau des communes - pour assurer la pérennisation du projet	1	1/2
Facteur « c » : Mesure selon laquelle un cadre institutionnel et de gouvernance porteur est en place – au niveau des producteurs - pour assurer la pérennisation du projet	1	1
Facteur « c » : Mesure selon laquelle place est faite aux autres acteurs de la gouvernance (OCB, ONG) et leur degré d'appropriation du projet	1	1
Durabilité : Environnementale :	/4 points	2
Facteur « a » : Les activités du projet incorporent des mesures garantissant les acquis de protection des ressources environnementales sur le long terme	2	2
Facteur « b » : Les activités du projet sont source d'une atténuation des pressions sur l'environnement sur le long terme et non d'une pression accrue	2	0

Tableau 19. Facteurs d'appréciation de l'impact environnemental		
Impact : Amélioration du statut environnemental		3 points
Comparaison de l'indice de végétation de 2014 à 2018 (sur 2 saisons)		
a) Changements notoires – 3 points		
b) Changements minimales – 2 points		2
c) Changements négligeables- 1 point		
c) Pas de changements – 0 point		
Impact : Réduction des pressions environnementales		3 points
Facteur « a » : Les pressions sur les zones de pâturages sont amoindries		
a) Changements notoires – 1,5 point		
b) Changements minimales – 1 point		
c) Changements négligeables- 0,5 point		
c) Pas de changements – 0 point		0
Facteur « b » : Les pressions sur les espèces ligneuses sont amoindries		
a) Changements notoires – 1,5 point		
b) Changements minimales – 1 point		1
c) Changements négligeables- 0,5 point		

c) Pas de changements – 0 point	
Impact : Progrès réalisés vers un changement des pressions sur/ la condition des écosystèmes	3 points
a) Changements notoires – 3 points	
b) Changements minimales – 2 points	2
c) Changements négligeables- 1 point	
c) Pas de changements – 0 point	

Annexe 2. Cade de suivi des recommandations au projet

Tableau 20. Cade de suivi des recommandations au projet

Recommandations	Réponse adaptive	Statut
Comité de pilotage 2015		
Mutualiser les efforts avec d'autres projets intervenant dans la zone pour le besoin de réalisation exigeant plus de moyens que prévus par le Projet	La projet ABC a travaillé en synergie avec le projet "Adaptation Learning Programme" de l'ONG-CARE sur les formations des prévisions météorologiques, le projet de l'ONG CADEV (Caritas Développement) qui a ouvert certains sites autour de petites mares non permanentes dans la commune d'Adjékoria et le Projet de Développement Rurale de Dakoro (PDRD) qui a aménagé qui a aménagé deux mares et un site maraicher à Dakoro,	Accompli
Revoir à la hausse l'appui à l'aménagement du nombre de retenues d'eau (mares) prévues dans la zone d'intervention du projet	Dans le PRODOC, Il a été indiqué uniquement les mares de Bermo. Avec cette recommandation, il a été pris en compte les deux mares de Dakoro (Birnin Lallé et Farin Baki) pour les question de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	Accompli
Se référer aux orientations et politiques des ministères sectoriels dans la programmation des activités,	Le Kit caprins pour la reconstitution de cheptel donné aux femmes vulnérables est passé de deux (2) à quatre (4) respectant les orientations du ministère de l'élevage.	Accompli
Autoriser des missions conjointes de suivi du niveau (national, régional et local) sous l'égide du Président du Conseil Régional de Maradi,	Deux missions conjointes de supervision sous l'égide du Président du Conseil Régional de Maradi ot été réalisée dont 2017 sur la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et 2018 sur le site maraicher d'Agajurdo)	Accompli
Autoriser des missions de supervision par le Comité de pilotage.	Depuis 2016,chaque session du comité de pilotage est précédée d'une mission de supervision terrain des réalisations tournantes entre les départements de Dakoro et Bermo.	Accompli

Assouplir les procédures de paiement par chèques dans certains cas notamment les ateliers.	Pour les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (Récupération des Terres dégradées et ouverture des bandes pare-feu), les paiements se font par des chefs d'équipe qui disposent des pièces d'identité pour avaliser les autres membres, Puis en 2017, pour les ateliers, les paiements se font directement pour des montants inférieurs à 20 000 FCFA.	Accompli
Comité de pilotage 2016		
Mettre l'accent sur la formation des conseillers régionaux et des OCB	Il y a eu formation des conseillers régionaux sur les risques liés aux changements climatiques et les options d'adaptation en vue de leurs prises en compte dans les documents de planification. la formation des OCB sur le Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (SCAP/RU)	Accompli
Intensifier les activités relatives à l'adaptation des communautés;	Au vu des déficits pluviométriques et des arrêts brusques des pluies en mi-septembre chaque année, il a été renforcé la diffusion des variétés agricoles améliorées de mil et niébé précoces et résistantes à la sécheresse aux paysans de la zone d'intervention du projet et cela a fait "effet tache d'huile". De plus, il a été ouvert des sites de démonstrations des variétés agricoles (mil, sorgho, niébé, arachide, sésame) par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAN),	Accompli
Réviser les PDC qui sont tous à terme et prendre en compte la dimension changement climatique	Cinq (5) de sept (7) PDC à terme ont été replanifiés pour prendre en compte les questions de changements climatiques	Accompli
Prioriser exceptionnellement les Boutiques d'Intrants Zootechniques par rapport aux BIA dans la zone agropastorale ;	Trois Boutique d'intrants Zootechniques (BIZ) mises en place en 2017	Accompli

Etendre l'irrigation dans les communes qui s'y prêtent;	Ouverture d'un ha de maraichage à la mare de Tiguittou (Gadabéji)	Accompli
Commanditer une étude sur la rentabilité des investissements;	Une étude sur l'évaluation des avantages procurés par les investissements du projet a été réalisée	Accompli
Organiser un atelier technique sur la pérennisation des acquis du projet.	un atelier technique portant sur « la capitalisation et la pérennisation des acquis en termes d'adaptation des bénéficiaires des interventions du projet ABC-Maradi » réalisé en 2017	Accompli
Renforcer les moyens logistiques du projet par la mise à disposition d'un véhicule supplémentaire afin de permettre une mise en œuvre adéquate des activités	Un véhicule Toyota hardtop a été mis à la disposition du projet par le PNUD et immatriculé 8A 7701 RN en 2017. Puis, en 2018, le CNEDD a donné un autre véhicule Toyota berling immatriculé 8IT2137 RN pour renforcer le moyen logistique du projet.	Accompli
Etudier la possibilité de la mise en place et la réhabilitation des radios communautaires dans les communes d'intervention du projet	Non réalisé	non
Accélérer la mise à disposition des fonds pour 2017.	Cette mise à disposition des fonds du premier trimestre de l'année s'est progressivement améliorée depuis la recommandation	Accompli
Evaluation à mis parcours (2017)		
Etendre les activités du projet au-delà des sept communes de Dakoro et de Bermo, pour couvrir d'autres communes, voire d'autres départements et d'autres	L'extension proposée ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'une phase plus ambitieuse du projet.	En cours

Régions.L'UGP pourrait faire des propositions à cette fin.		
Prévoir la formation de vaccinateurs villageois choisis parmi les paysans afin de résoudre la question de la prévalence des maladies animales qui déciment les troupeaux.	Une convention a été signée entre le projet et les services départementaux de l'élevage qui encadrent les auxiliaires paravétérinaires pour un meilleur suivi sanitaire des kits caprins mis en place par le projet	Accompli
Prévoir des missions conjointes PNUD/CNEDD régulières (au moins deux par an) pour assurer le suivi et la supervision du projet.	Cette pratique est déjà mise en œuvre à partir de 2016 à travers une visite des membres du Comité de pilotage (dont le PNUD, le CNEDD et le HC3N notamment) pour constater les résultats du projet sur le terrain	Accompli
Capitaliser et vulgariser d'avantage les outils et bonnes pratiques du projet et améliorer leur communication, notamment à travers les radios communautaires.	Le projet organise annuellement des caravanes de sensibilisations qui touchent une plus grande partie des populations grâce aux radios communautaires qui sont en partenariat avec le projet. Aussi, le projet organise, participe et diffuse ses leçons apprises au niveau de la rencontre annuelle du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation au changement climatique au Niger.	Accompli
Envisager une prolongation, sans incidence financière, de six mois de la phase actuelle du projet, compte tenu du démarrage du projet effectué avec six mois de retard.	un avenant a été transmis au FEM par le PNUD après échange avec le CNEDD	Accompli
Comité de pilotage 2017		
Faire en sorte que les activités qui cadrent avec la maison du paysan soient intégrées directement dans celles-ci ;	Le projet n'a pas mis en œuvre des activités qui cadrent avec la maison de paysan. En rappel, une maison de paysan est constitué de 4 composantes: (i) un centre des métiers qui est composé de huit (8) filières ; (ii) une radio communautaire ; (iii) une institution de micro-finance et (iv) une plateforme paysanne avec des sous-structures (un ensemble de	En cours

	magasins d'aliments bétail, de céréales, d'intrants agricoles et un atelier de réparation et de construction de matériels agricoles). Mais, en 2017 il a mis un stock initial au niveau du magasin d'intrants agricoles de la maison de paysan de la commune rurale de Korahane,	
Renforcer la mise à disposition d'intrants agricoles (semences et engrais) et aliments bétails compte tenu de la mauvaise saison agricole et pastorale 2017 ;	Le projet a mis très tôt à la disposition des paysans 37 tonnes de semences améliorées et aux femmes bénéficiaires de la reconstitution du cheptel 107,5 tonnes de son de blé et 62,5 tonnes de tourteaux sous formes d'aliments bétails,	Accompli
Ensemencer le parcours même à faible échelle avec prévision des mises en défens pour ramener les espèces pastorales appréciées et disparues, à la longue cela permettrait de mettre en place des banques de semences ;	120 ha de parcours ont été ensemencés par des espèces comme le Cenchrus , Pennisetum pour lutter contre le sida cordifolia,	Accompli
Prévoir la réalisation des forages solaires sur les sites maraichers déjà appuyés par le projet ;	Un forage solaire réalisé sur le site maraicher d'Agairdo ou le projet est en synergie avec le Centre Intégré de Formation Agricole (CIFA) de l'ONG-Swiss Contact	Accompli
Prévoir la réparation de la digue de la mare d'Akadeney et si les moyens le permettent, foncer un forage qui alimentera la mare ;	Non réalisé parce que les travaux demandent des investissements lourds dont le projet ne dispose pas, Les échanges sont en cours avec la commune de Bermo	non
Trouver une solution permettant d'améliorer la connexion internet de l'unité de gestion du projet, outil indispensable pour la communication avec les partenaires	Il y a eu souscription d'une connexion wifi de la SONITEL (société Nigérienne de Télécommunication) et dotation de carte de recharge de la société "airtel" aux membres de l'Unité de Gestion du projet en vue d'améliorer la connexion internet	Accompli

et le partage des leçons apprises et bonnes pratiques.		
Au vu des bons résultats à mi-parcours du projet, envisager l'élaboration d'un projet plus ambitieux devant couvrir l'ensemble des communes du nord de la région de Maradi. Ce projet d'Adaptation doit prendre en compte le deux communes de Dakoro (Tagriss et Goula) et quatre autres communes du nord Mayahi et Tessaoua.	Le processus est en cours	
Comité de pilotage 2018		
Formuler un document de projet de mise à l'échelle des acquis tout en poursuivant les mesures d'adaptations réussies comme le maraichage, la diffusion des intrants agricoles et zootechniques, l'adoption des techniques CES/DRS ;	Le processus est en cours	en cours
Poursuivre la consolidation des sites maraichers déjà appuyés par le projet par la réalisation des forages solaire	Il y a eu poursuite de la consolidation du site maraicher féminin de Dakoro par l'amélioration du système de pompage solaire à travers les batteries d'accumulateurs pouvant permettre de faire l'exhaure pendant 2 heures et son stockage.	en cours
Intensifier et diversifier la synergie avec les autres intervenants dans la zone d'intervention du projet	Le projet travaille en synergie avec les projets CADEV et Alliance 12-12 de LWR dans la commune de Korahane, ONG SWISS Contact dans la commune de Dakoro, le projet REDSAC de l'ONG CARE dans la commune d'Azagor	en cours

Envisager l'élaboration d'un projet plus ambitieux devant couvrir l'ensemble des communes du département de Dakoro et Bermo ;	Le processus est en cours	en cours
Missions de supervision PNUD ET CNEDD		
Revoir les activités de formation pour financer davantage les mesures d'adaptation;	Au vu de l'atteinte des résultats des formation, l'accent a été mis aux mesures terrain d'adaptation tel que les activités génératrices de revenus	Accompli
Etendre les activités de récupération des terres dégradées en portant les superficies du site de Bagariney à 150 ha, soit 90 ha de plus que les 60 ha qui sont en traitement;	Le site de Bagariney a été traité sur 150 ha avec un total de 15650 hj ayant travaillé en HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre)	Accompli
Prévoir un forage solaire sur le site féminin de Dakoro et si les moyens les permettent, remplacer la pompe de l'ancien forage par une de plus grande capacité ;	Prevu dans le cadre du fonds PNUD pour 2019	En cours
Intensifier les activités d'AGR notamment le petit commerce vue l'engouement et le témoignage des femmes bénéficiaires ;	Le nombre des bénéficiaires petit commerce entièrement des femmes a augmenté en 2018	Accompli
Réaliser un film documentaire et un rapport imagé des activités du projet et les diffuser auprès des partenaires	Un film documentaire a été réalisé en 2018, Ce film (42 mn) ressort les activités du projet ABC depuis son démarrage. Il a été réduit en 12mn pour des besoins des chaînes internationales et même traduit en anglais pour la circonstance,	Accompli

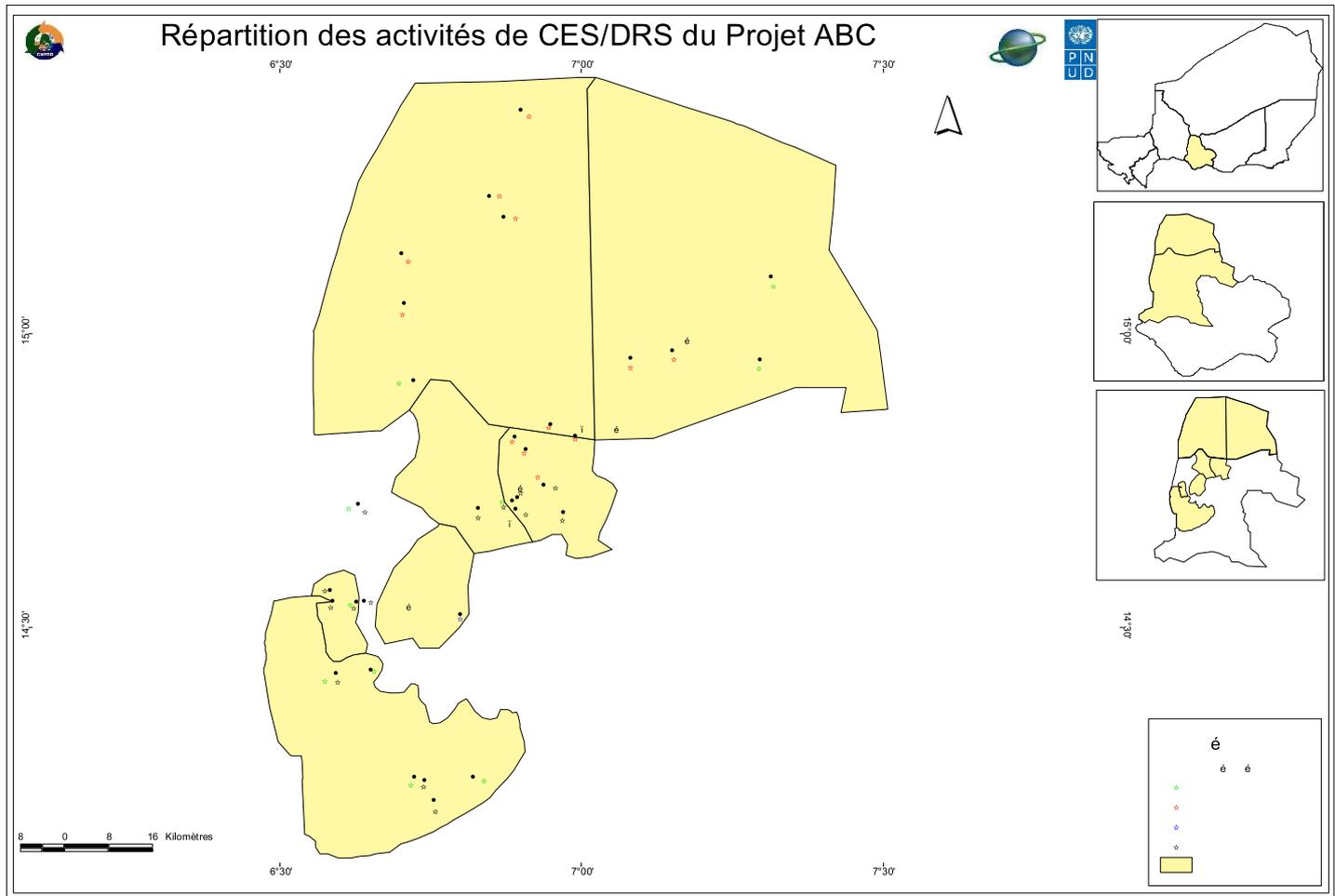
afin d'assurer une meilleure visibilité ;

Voir la possibilité de diffuser aussi les résultats du projet à la prochaine conférence des parties (COP24) sur les changements climatiques en concertation avec le CNEDD.

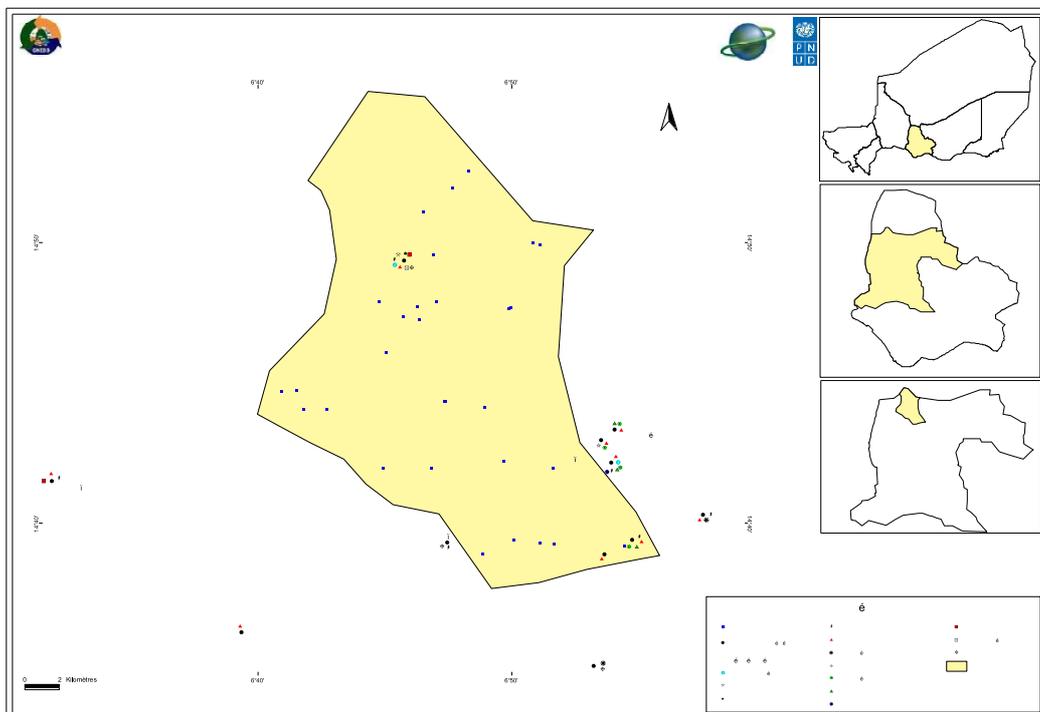
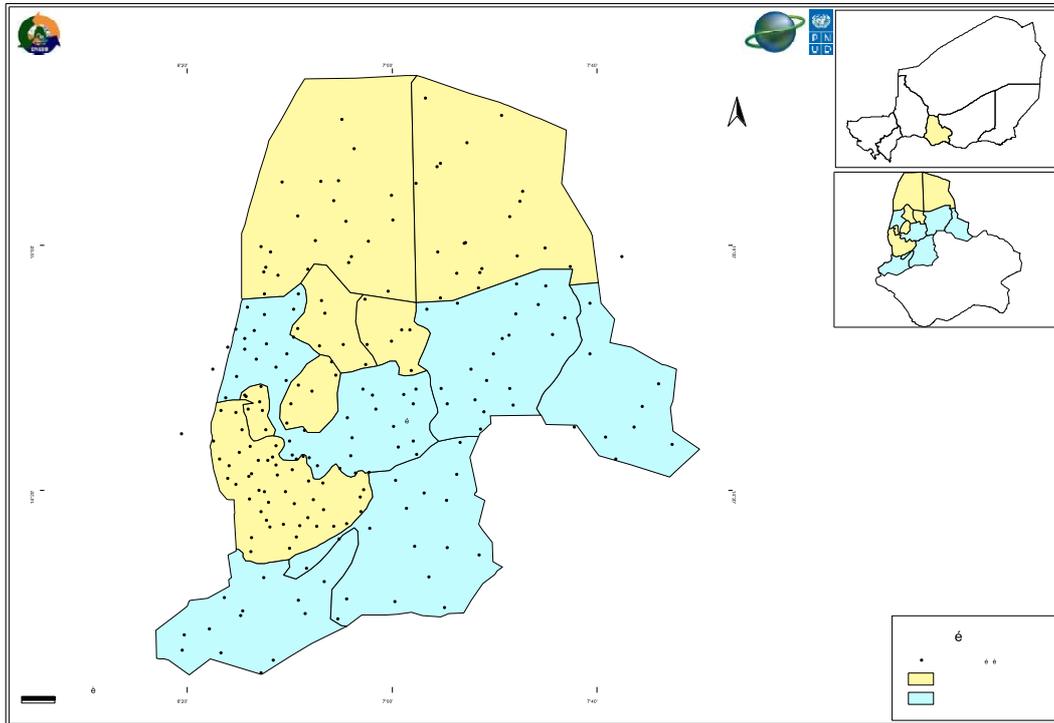
Les résultats du projet à travers les films documentaires, les posters ont été diffusés par le CNEDD au pavillon Niger à la COP24 de Katowice en Pologne, Accompli

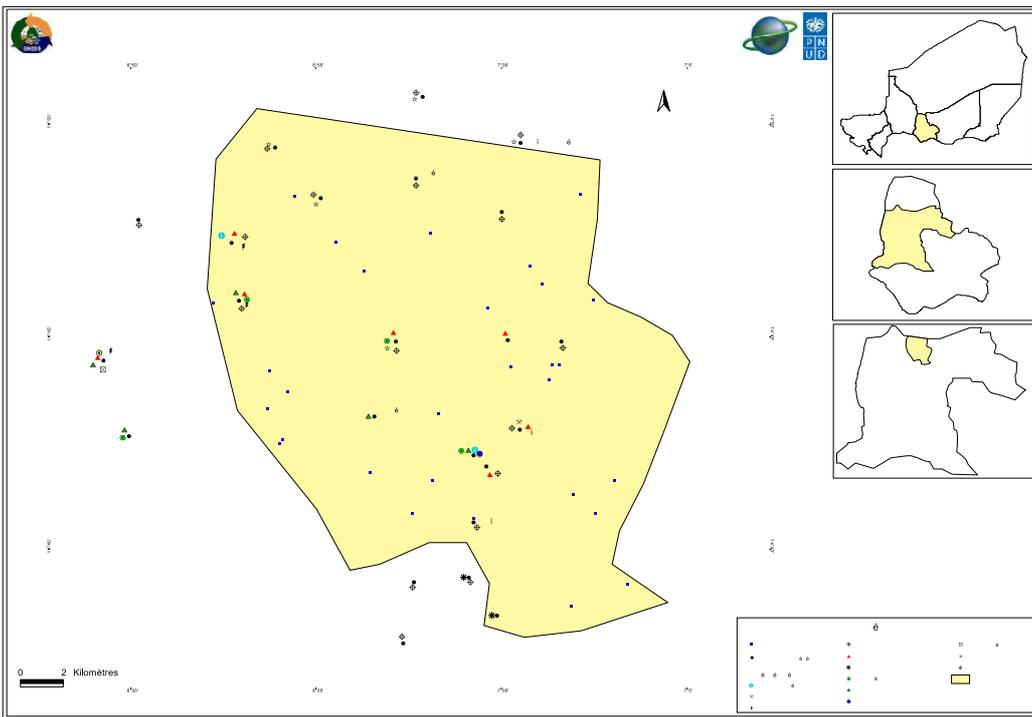
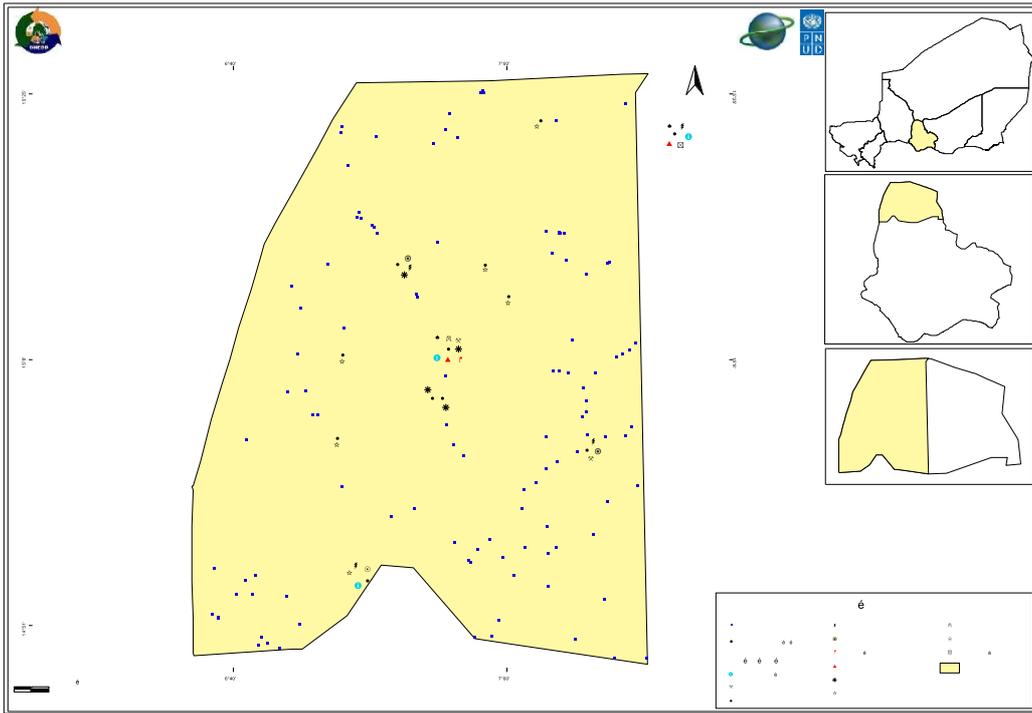
Source : UGP

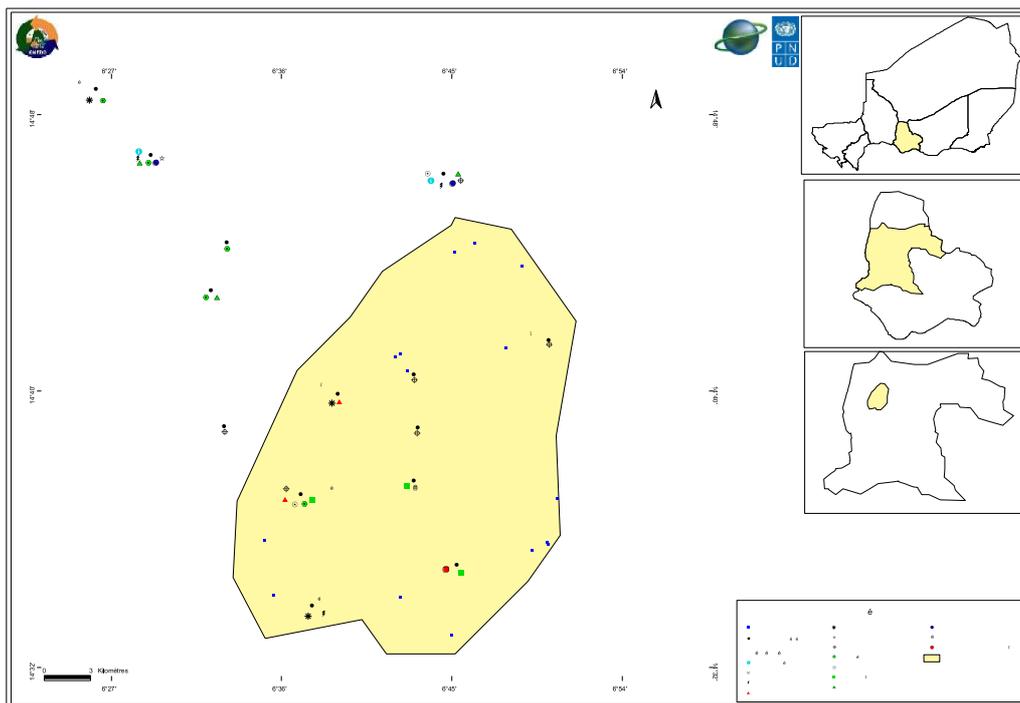
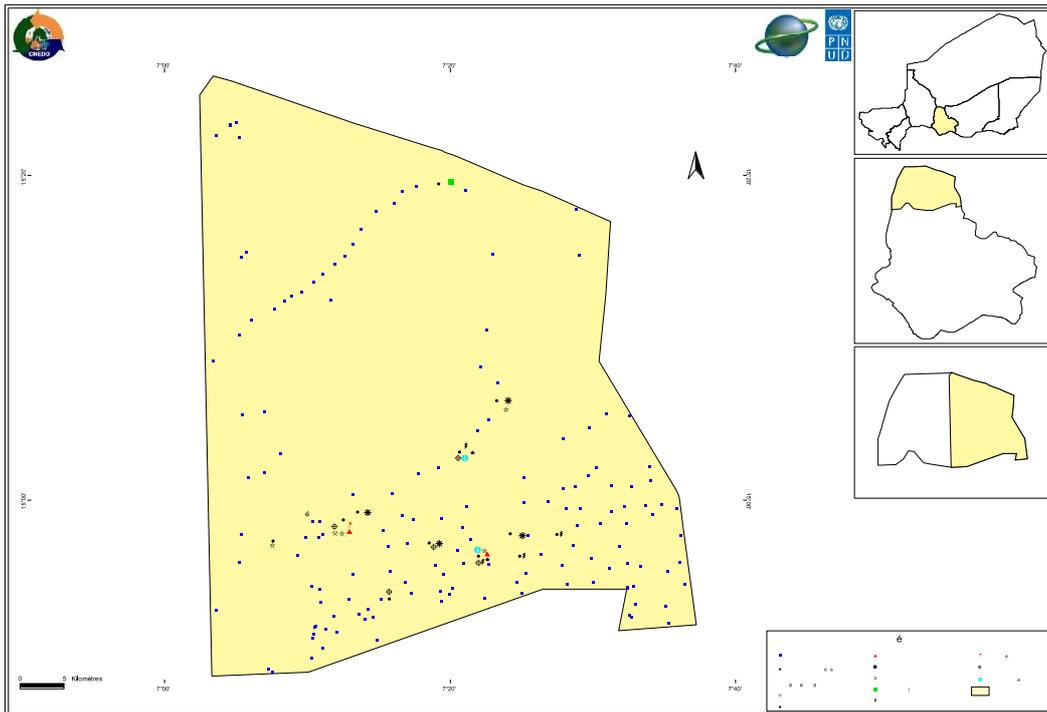
Annexe 3. Carte des sites DES/CRS à l'échelle des 2 départements (source : Ibrahim Seyni, UGP)



Annexe 3bis. Cartes des activités du projet dans les 7 communes
 (source : Ibrahim Seyni, UGP)







Annexe 4. Chronogramme pour la mission de terrain (16-23 avril 2019)

Calendrier avril 2019	8h30-10h	10h0- 11h30	11h30 -13h	13h-13h40	14h-15h30	16h-17h30	notes
Dimanche 14 avril					13h45 : arrivée consultante internationale à Niamey		17H00: réunion de travail EEF
Lundi 15 avril	9h:Rencontre PNUD (logistique)	Session travail avec équipe PNUD: - Chargé Programme Energie Environnement & Résilience - assistant programme	Session travail avec équipe PNUD -chargé finances -procurement	déjeuner	CNEDD RDV point focal du projet	Session de travail EEF	
Mardi 16 avril	Départ terrain			déjeuner		Arrivée Maradi Président du Comité National de Pilotage (Coord Rég I3N)	
Mercredi 17 avril	RDV avec le gouvernorat de Maradi	Rencontre avec le Conseiller régional	Rencontre avec INRAN	12h30: briefing UNDSS Route sur Dakoro	14h30 Rencontre UGP à Dakoro: Rencontre et finalisation programme/briefing études terrain / VNUs ?	Réunion de travail UGP:	Nuit à Dakoro
Jeudi 18 avril	Rencontre Préfet Dakoro – Président de	9h30 : visite terrain Dakoro (Adjagerdo)– (forage/maraichage	Village de Korahane	déjeuner	Korahane: site de Farin Baki–aménagement de la	Séance travail ABC (revue des PTA)	Nuit à Dakoro

	la délégation spéciale	coopération avec Swiss contact) (entretiens en 3 focus groupes : hommes, femmes et paysans formés)	(BIA, BIZ, reconstitution cheptel, charge cellulaire, petit commerce)		mare/maraichage & petit commerce) (focus group)		
Vendredi 19 avril	Départ pour Azagor (7h00 pour 1 h de route)	Azagor - visites de réalisation sur site de Guidan Zada (solaire, artisanat, entrants zootechniques, broyeur, petits commerce, alphabétisation) 9focus groupe et entretiens individuels)		Déjeuner Départ Azagor 12h Arrivée Dakoro 13h	Rencontre avec les services techniques (entretiens individuels) élevage : Ousseini agriculture : Ousseini hydraulique : sasha environnement : sasha plan : Adamou Cofocom : Adamou ONG - tous	entretiens avec ONG (focus group- Adamou)	Nuit à Dakoro
Samedi 20 avril	Départ pour Bermo 7h	8h30 : Ranch DE Fako (récupération des terres, transformation de lait de vache, BSC) (focus groupe et entretiens individuels)	11h :00 Bermo RDV Préfet et Maire Bermo Appui Artisanat		13h00 Bermo: RDV services de l'élevage Environnement, Développement Communautaire et Plan (focus group)	Travail Suivi-évaluation et RAF	Dakoro

			Pétit élevage et petits commerces (2 focus groupes)		15h – départ Arrivée Dakoro 17h30		
Dimanche 21 avril	8h- 12h Session travail UGP			(départ du coordinateur)	14h travail avec l'UGP (S&E)	Session travail des évaluateurs	
Lundi 22 avril	8h30 -Visite auprès du Maire d'Adjekoria	9h-10h Adjekoria Visite artisanat forgerons (foyers améliorés) 10h Tsamiakadi moulin a grains, moulin à grains, charrettes asines, reconstitution du cheptel, alphabétisation)	11h15 Guidan Tounaou Demi-lunes, Diffusion semence améliorées multiplication du mil, niébé lampadaire, BIA (semences) SCAP	13h00 Acha Bissa transformation huile d'arachide et multiplication de l'arachide	14h30-Route sur Maradi		Nuit à Maradi
Mardi 23 avril	Départ pour Niamey						Nuit à Niamey

Annexe 5. Liste des documents consultés

1. le Prodoc,
2. le dispositif de suivi et évaluation (S&E),
3. le manuel des procédures,
4. les rapports d'activités trimestriels et annuels
5. le rapport de la revue mi-parcours,
6. les rapports de mission,
7. les PIR
8. les révisions budgétaires du projet,
9. les audits du projet,
10. les rapports sur l'état d'avancement,
11. le tracking tool
12. les rapports techniques commanditées (études de faisabilité, rapports techniques, etc.),
lesquels incluent :
 - a) Etude sur les AGR économiquement rentables (2015)
 - b) Etude sur la Mise en place de la BIA par la CAIMA (2015)
 - c) Le plan de communication du projet (2015)
 - d) Le Rapport sur la situation de référence du projet (2015)
 - e) Le rapport final d'étude des zones irriguées (2015)
 - f) Le rapport de l'étude sur la réalisation d'une cartographie des zones à risque d'inondation et des plans villageois dans la zone d'intervention du projet (2016)
 - g) L'étude de faisabilité portant sur le système d'irrigation goûte à goûte au niveau d'Adalak Sae dans la commune de Dakoro (2016)
 - h) L'étude technique portant sur « la caractérisation des koris » dans les communes d'Ajekoria, de Dakoro et Korahane. (2017)
 - i) La situation de référence des systèmes communautaires d'alerte précoce et des réponses aux urgences au niveau des 7 communes d'intervention du projet ABC (2017)
 - j) Evaluation de la production maraichère 2016-2017 du site d'Adalack Saé/Commune Urbaine de Dakoro (2017)
 - k) Rapport d'évaluation des résultats de la production maraichère 2016-2017 du site de Farin Baki/Commune de Korahane (2017)
 - l) Etat des lieux de la pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) dans les communes d'intervention du Projet ABC- Maradi (2018)
13. les curricula qui ont été développés pour les formations
14. , des échantillons de liasses des passations de marché
15. les plans de développement communaux révisés de cinq communes
16. les films documentaires produits

Annexe 6. Considérations importantes quant à une optimisation des sites maraîchers en zone sahélienne

La démarche positive engagée dans l'appui octroyé au maraichage aurait pu faire l'objet d'un appui bien plus marqué de ces pratiques, qui relèvent de **l'agroécologie et de la permaculture et qui sont incontournables quand on ambitionne de renforcer la résilience des populations agraires en zone Sahélienne** (voir annexe 6 pour plus de détails).

1. D'une part, l'adoption du **bio-contrôle et du paillage** n'a pu être vérifiée nulle part lors des visites de terrain; les femmes rencontrées sur le site de maraichage de Ajeguido de Dakoro utilisent un insecticide qu'elles se procurent localement sur leurs cultures (mais ce n'est pas à dire que le bio-contrôle n'est pas pratiqué ailleurs) et le paillage¹⁹, pourtant si fondamental pour prévenir l'évapotranspiration et maintenir la vie biologique des sols n'a pas été observé nulle part.
2. D'autre part, on peut citer les manquements quant aux pratiques agroécologiques qui pourraient faire l'objet d'un appui soutenu pour réellement renforcer la résilience des communautés via l'agriculture:
3. **aucune démarche n'a été faite au sein du projet pour appuyer la fabrication d'un compost de qualité**, y compris près des zones maraîchères où l'eau est abondante. Cependant, tout commence avec la fertilité du sol, et pourtant ce sujet si capital n'est pas bien maîtrisé par les communautés pratiquant le maraichage. Les femmes ne le pratiquent pas du tout, cette activité étant considérée comme une tâche masculine ; or si l'on veut **réellement appuyer la production agricole des femmes, il est capital de leur enseigner comment faire un compost de qualité**.
4. La **rotation des cultures** ne semble pas avoir été promue. Ceci est indispensable pour contrer le phénomène observé d'absence de jachère, qui aggrave la dégradation chimique et physique du sol, mais aussi pour alléger le risque de pertes agricoles aux nuisibles qui demeurent comme source de contamination à la même culture, saison après saison.
5. **L'usage des engrais verts**, pratique qui permet de contrer le cycle des maladies et des ravageurs, à protéger le sol et à le réapprovisionner en nutriments, n'est pas une pratique qui semble promue sur les sites maraîchers

Enfin, la **viabilisation pérenne des sites maraîchers mériterait un aménagement de ces sites selon les principes de la permaculture**.²⁰ Les sites sont confrontés au double défi d'une pluie importante et concentrée pendant l'hivernage et d'une très longue saison sèche. Des ouvrages permanents permettraient d'aménager le site afin **d'optimiser la collecte de l'eau pendant la saison des pluies**. L'aménagement d'un site maraîcher selon les principes de la permaculture inclut par exemple de creuser des fosses de drainage, le développement des lignes-le pour augmenter l'infiltration de l'eau et la capacité du sol à stocker l'eau, le terrassement pour collecter l'eau, des noues d'infiltration (dépressions sinueuses qui suivent les courbes de niveau) pour collecter l'eau qui percole ainsi lentement dans le sous-sol. Un tel aménagement des sites

¹⁹ Le paillage conserve l'humidité du sol, réduit le lessivage en enrichissant le sol en matières organiques spongieuses, prévient le battage du sol par la pluie ainsi que son érosion et son compactage.

²⁰ Le terme "permaculture" a été inventé par Bill Mollison et David Holmgren dans les années 1970. Ce terme est la contraction des mots permanent et culture, et renvoie à une approche conceptuelle de l'agriculture qui concilie une éthique centrée sur le bénéfice des personnes et de l'environnement et une production en circuit fermé qui imite les cycles écologiques (et donc promeut la diversité), optimisant les ressources en se reposant sur des interconnexions fonctionnelles et des technologies appropriées et adaptées au contexte.

permettrait de créer un terrain propice à l'agroforesterie et de **répondre aux requêtes entendues sur les sites maraichers d'identifier les cultures propices à la saison des pluies.**

L'intégration de **ces principes sur de prochains sites pilotes/de démonstration** constituerait une réelle valeur ajoutée pour promouvoir la résilience communautaires (voir recommandations).

Annexe 7. Considérations quant à l'évaluation des impacts environnementaux

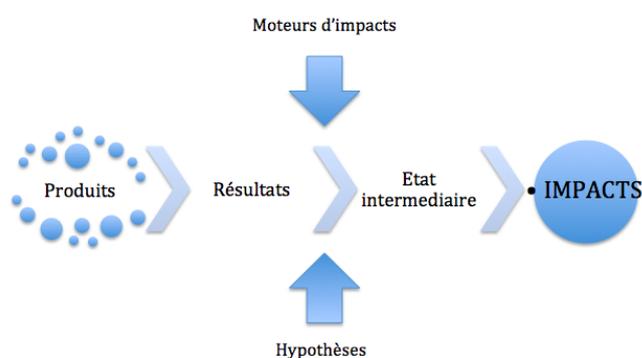
Cette annexe offre une réflexion et des suggestions pouvant servir quant à l'évaluation de futurs projets PNUD/FEM. Dans les projets GEF, les impacts sont définis en termes d'impacts environnementaux globaux. Il aurait été souhaitable que des moyens et un temps de mission suffisant puissent permettre une analyse plus poussée de ces impacts environnementaux, que l'évaluation ne saurait que partiellement apprécier

Comme mentionné au préalable, le cadre logique articule clairement les bénéfices et résultats escomptés pour les populations cibles, et les interventions visant à régénérer l'environnement de la zone. Toutefois le lien entre ces activités et les effets/impacts environnementaux souhaités et l'identification de facteurs pouvant faciliter, amplifier ou entraver ces bénéfices environnementaux par le projet sont insuffisamment définis. Ceci signifie que la théorie du changement (en termes de bénéfices environnementaux globaux) aurait mérité une plus grande attention.

L'outil ROTI ("Road from outcome to Impacts") permet une compréhension des mécanismes à l'œuvre dans la transition des résultats aux impacts. L'évaluation n'a pas été chargée de mener une telle analyse, qui nécessite des ressources importantes; une tentative d'analyse informée par le cadre ROTI a toutefois été ébauchée, pour le bénéfice des parties prenantes. Il s'agit dans cette analyse de mettre en exergue les éléments sous jacents au cheminement permettant une conversion des résultats en impacts. Ceux-ci incluent:

- ii) les états intermédiaires (les conditions de transition des résultats aux impacts qui doivent être atteintes pour l'atteint ultime des impacts)
- iii) les moteurs des impacts (les facteurs significatifs qui, si présents, contribuent à la réalisation ultime des impacts du projet et que le projet - et son montage de pérennisation - peut contrôler ou influencer)
- iv) les hypothèses (les facteurs habilitant la réalisation ultime des impacts voulus par le projet mais dont le contrôle est hors de portée du projet)

GRAPHIQUE 7. REPRESENTATION GRAPHIQUE DU CHEMINEMENT DES RESULTATS AUX IMPACTS D'UN PROJET.



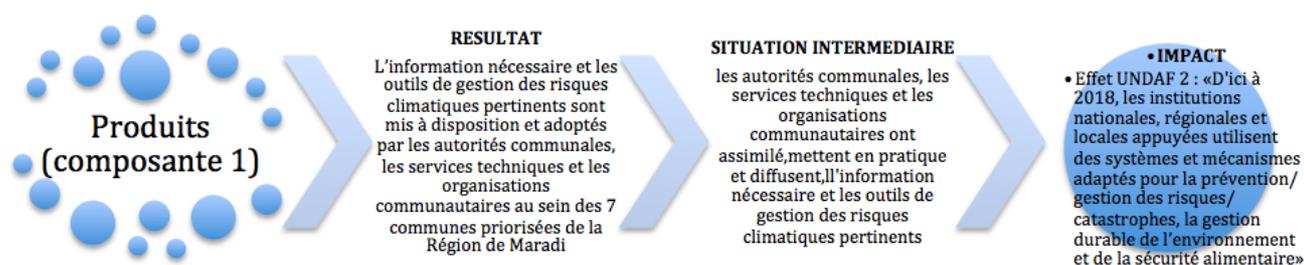
Source: Adapté de RoTI Handbook: Towards Enhancing the Impacts of Environmental Projects - (2009:15)

Il est à noter qu'en principe le cadre logique aurait dû permettre d'ajouter des intitulés en termes d'impacts environnementaux pour alimenter ce cadre, mais qu'en l'absence d'impacts environnementaux globaux, cela n'est possible. A défaut, ces impacts peuvent reprendre ceux du cadre UNDAF (effet PNUAD 2014-2018) qui cadrent le projet. Cette visualisation du cheminement des résultats aux impacts d'un projet révèle et confirme:

- le fait, dont il fait état plus tôt, que ce qui est inscrit aux "effets" du cadre logiques sont en fait des résultats et que ce cadre manque d'effets/impacts plus explicites.
- le décalage qui existe entre ces impacts visés et l'absence de cheminement explicite dans le cadre logique pour l'atteinte d'objectifs environnementaux globaux.

Comme les illustrations 8 et 9 ci dessous le montrent, ce cadre permet une appréciation de la réduction de la vulnérabilité aux effets pervers des changements climatiques et de l'augmentation de la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts des changements climatiques, mais ne rend pas possible l'analyse de l'état écologique et de son évolution.

GRAPHIQUE 8. REPRESENTATION GRAPHIQUE DU CHEMINEMENT DES RESULTATS AUX IMPACTS DE LA COMPOSANTE 1



GRAPHIQUE 9. REPRESENTATION GRAPHIQUE DU CHEMINEMENT DES RESULTATS AUX IMPACTS DE LA COMPOSANTE 2



Annexe 8. Grille des questionnaires utilisés durant la mission d'évaluation

(NB – l'ensemble de ces questionnaires est disponible dans un fichier compressé séparé) (Voir annexe 13)

		code	intitulé du questionnaire	bénéficiaires /informateurs visés	Modalité de col ESD: Entretiens Q: questionnaire Observation sur
	1. Composante 1: Les autorités communales, les services techniques et les communautés ciblées sont techniquement renforcées pour promouvoir un développement local résilient	J	<i>Entretien détaillé avec l'UGP</i>	UGP+ instances managériales	
		I	<i>instances décisionnelles et managériaux projet ABC</i>	UGP+ instances managériales	
	Extrant 1.1: Les membres & agents techniques des conseils régional/ communaux, les services techniques déconcentrés et décentralisés (agriculture, environnement et eau, et élevage) et les OCBs et des ONGs actifs dans les 7 communes d'intervention disposent des outils d'intégration des changements climatiques dans les plans de développement (PLD, SRAT, PNAT) et dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.	F	<i>questionnaire auprès des acteurs gouvernementaux au niveau des communautés locales bénéficiaires des activités de l'objectif 1</i>	communautés locales	ESD +Q
<u>Activité 1.1.1 :</u>	Former 150 agents techniques et membres des conseils communaux, régionaux de la Région de Maradi en planification des changements climatiques.	A1	<i>Questionnaire adressé aux conseils communaux et les cadres techniques des Départements de Dakoro et Bermo sur les formations</i>	150 membres conseils communaux et les cadres techniques	ESD +Q

<u>Activité 1.1.2 :</u>	Former 45 techniciens des services techniques déconcentrés et décentralisés (agriculture, environnement et eau, et élevage) à l'intégration des risques climatiques dans la gestion et la planification des activités socio-économiques.	A2	<i>Questionnaire adressé aux Ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du Projet ABC (Agriculture et élevage, Hydraulique et assainissement, Environnement et développement durable) quant aux formations reçues</i>	45 techniciens des services techniques déconcentrés et décentralisé	ESD +Q
<u>Activité 1.1.3 :</u>	Formation de 60 membres d'OCB et d'ONG par commune d'intervention sur les risques liés aux changements climatiques et les options d'adaptation;	A3	<i>Questionnaire adressé aux membres OCB et ONG sur les formations</i>	60 membres d'OCB et d'ONG	ESD +Q
	Extrant 1.2. : Un système de communication effectif et durable est mis en place afin de fournir l'information climatique pertinente, des conseils agro-hydrométéorologiques, ainsi que d'autres outils de gestion des risques climatiques aux membres des conseils communaux, aux services techniques et aux organisations communautaires (OCBs et ONGs)	F	<i>questionnaire auprès des acteurs gouvernementaux au niveau des communautés locales bénéficiaires des activités de l'objectif 1</i>	communautés locales	ESD +Q
<u>Activité 1.2.1 :</u>	Equiper les sept communes de stations météorologiques automatiques et de pluviomètres (environ 500 SPIEA) pour renforcer le dispositif de collecte et de traitement des données dans les communes d'intervention	J	<i>Entretien détaillé avec l'UGP</i>		ESD
<u>Activité 1.2.2 :</u>	Diffuser des conseils agro-météorologiques aux producteurs et l'information climatique aux décideurs locaux	A4	<i>Questionnaire adressé auprès des Paysans observateurs</i>	Paysans observateurs	ESD +Q

<u>Activité 1.2.3:</u>	Diffuser les informations sur les risques d'inondation à travers les Systèmes communautaires d'alerte précoce des réponses aux urgences (SCAPRU)	A5	<i>Questionnaire adressé auprès des producteurs ayant reçu une formation sur les conseils agro météorologiques + SAP</i>	producteurs ayant reçu une formation sur les conseils agro météorologiques + SAP	ESD+O
-		J	<i>Guide d'entretien détaillé avec l'UGP</i>		ESD
	Extrant 1.3: Les plans de développement communaux et les budgets annuels de six communes prioritaires seront revus et mis à jour pour y intégrer la gestion effective des risques climatiques, financer des investissements résilients	B	<i>Guide d'entretien avec les conseillers communaux sur l'intégration du climat dans les PDC et budgets</i>	Maires, Services spéciaux, ONGS, UGP	ESD
	Extrant 1.4: Les meilleures pratiques ABC (y compris des aspects désagrégés par genre) sont identifiées et diffusées largement, et un apprentissage intercommunautaire sur les aspects d'adaptation est mis en place dans la région de Maradi et dans le pays dans son ensemble pour appuyer la réplique des résultats à d'autres communautés vulnérables		<i>Analyse de l'étude</i>	UGP, communes	analyses
<u>Activité 1.4.1:</u>	Elaborer un Plan de communication du projet;		<i>Analyse du pan</i>	UGP	OS
<u>Activité 1.4.2:</u>	Organiser des échanges entre les sites du projet et entre les producteurs afin de diffuser les techniques et les leçons apprises ;	A6	<i>Questionnaire adressé aux bénéficiaires agro-pastoraux» concernant les connaissances partagées par le projet à travers les voyages d'étude ou caravane</i>	UGP+bénéficiaires	ESD
<u>Activité 1.4.3:</u>	Diffuser les leçons apprises et expériences du projet aux niveaux nationaux et internationaux.		<i>Analyse des produits de communication</i>	UGP+ instances managériales	analyses

		A11	Questionnaire adressé aux enseignants à la prise en compte du CC dans les pratiques scolaires au niveau des collèges et lycées		Q
	Composante 2: Mettre à l'échelle et mettre en œuvre les mesures pour renforcer les capacités d'adaptation des communautés rurales	J	Guide d'entretien détaillé avec l'UGP	UGP+ instances managériales+services techniques	ESD
	-	I	instances décisionnelles et managériaux projet ABC		ESD
	-	C	Questionnaire adressé aux populations agro-pastorales bénéficiaires		ESD+O
		G	services techniques appuyant la composante 2		ESD+O+Q
		H	organisations communautaires et bénéficiaires des activités de l'objectif 2		ESD+O
	Extrant 2.1: Au moins 3300 chefs de ménage - producteurs ruraux, issus des 7 communes prioritaires, dont 80% de femmes, sont impliqués dans la mise en œuvre d'AGRs résilientes et porteuses	C2	questions concernant les bénéficiaires d'activités génératrices de revenus	UGP+ instances managériales+bénéficiaires	ESD+O
	-	C4	Accès au crédit		ESD

<u>Activité 2.1.1 :</u>	Analyser la rentabilité socio-économique des AGR proposées et des filières résilientes, économiquement viables et les plus prometteuses en termes de débouchés et de commercialisation		<i>Analyse de l'étude</i>		analyses
<u>Activité 2.1.2 :</u>	Appui la transformation des produits agro-sylvo pastoraux et à la valorisation des espèces locales forestières.	C2a	<i>AGR pour les Groupements féminins</i>		ESD
<u>Activité 2.1.3 :</u>	Appui au petit élevage et a l'embouche	C1b	<i>Grille relative sur les appuis liés à la reconstitution de cheptel</i>		ESD
<u>Activité 2.1.4 :</u>	Appui aux activités artisanales et de commerce	A10	<i>Questionnaire adressé aux bénéficiaires agro-pastoraux - Concernant les formations sur l'alphabétisation fonctionnelle</i>		ESD
-		C2a	<i>AGR pour les Groupements féminins</i>		ESD+O
-		C3b	<i>Sur les activités artisanales</i>		ESD+O
-		C3c	<i>Sur le dispositif de Bornes solaire pour charger les batteries des téléphones portable au village</i>		ESD+O
	Extrant 2.2. : Les producteurs disposent de capacités en entrepreneuriat et gestion des filières porteuses pour renforcer la viabilité et la durabilité des actions de résilience	J	<i>Guide d'entretien détaillé avec l'UGP</i>	UGP+ instances managériales+bénéficiaires	ESD
	-				

Activité 2.2.1 :	Organiser des sessions de formation sur les différents maillons des filières choisies.	A7	Questionnaire adressé aux bénéficiaires agro-pastoraux - Concernant les formations sur les chaînes de valeur		ESD+O
Activité 2.2.2 :	Faciliter l'accès au crédit de 3300 producteurs pour le développement des filières choisies.			INRAN + bénéficiaires	
	Extrant 2.3 : Une chaîne opérationnelle pour la production, la conservation et la distribution de semences résistantes à la sécheresse et à cycle court pour le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide et le souchet est mise en place				
Activité 2.3.1 :	Développer et tester en milieu paysan de nouvelles semences de sésame et d'arachide par le centre régional de recherche de l'INRAN.	G	services techniques appuyant la composante 2		ESD+Q
Activité 2.3.2 :	Former 70 multiplicateurs, dont 25% femmes, sur la production de semences améliorées de mil, sorgho et niébé	A8	Questionnaire adressé aux bénéficiaires agro-pastoraux - Concernant la multiplication des semences		ESD+O
Activité 2.3.3 :	Diffusion auprès de 800 producteurs, dont 25% de femmes, des semences améliorées de mil, sorgho, niébé, arachide, etc.	C1a	Grille relative sur les appuis liés aux semences		ESD+O
	Extrant 2.4 : Le système de distribution des intrants agricoles et zootechniques est renforcé dans les 7 communes d'intervention			services+ bénéficiaires	
Activité 2.4.2 :	Faciliter l'approvisionnement en intrants zootechnique	D1	Grille adressée aux gérants des boutiques d'intrants Agricoles		ESD+O

-		D2	Grille adressée aux gérants des boutiques d'intrants zootechniques aux producteurs		ESD+O
-					
Extrant 2.5:	Les techniques de CES/DRS sont diffusées au sein des 7 communes d'intervention	C5	Questionnaires aux communautés ayant participé aux activités de CES/DRS	services+UGP+ instances managériales+bénéficiaires	ESD+O
-		E	Grille sur les aspects environnementaux		ESD+O+Q
-		A9	Questionnaire adressé aux bénéficiaires agropastoraux – sur la RNA		
<u>Activité 2.5.1:</u>	Récupérer 200 ha de terres agricoles, pastorales ou forestières dégradées	E	Grille sur les aspects environnementaux		ESD+O+Q
<u>Activité 2.5.2:</u>	Fixer 100 ha de dunes pour les productions agropastorales et la régénération	E	Grille sur les aspects environnementaux		ESD+O+Q+ visua
<u>Activité 2.5.3</u>	Mettre en place 500 km de pare-feux afin de protéger le fourrage sur les aires de pâturage pendant la saison sèche.	E	Grille sur les aspects environnementaux		ESD+O+Q
<u>Activité 2.5.5:</u>	Aménager et traiter 1 km linéaire de Koris ;	E	Grille sur les aspects environnementaux		ESD+O+Q+ visua
					ESD+O+Q

<u>Extrant 2.6 :</u>	Aménager 250 ha de surface agricole avec des systèmes de micro-irrigation et diffuser les techniques de micro-irrigation et de gestion durable des ressources en eau auprès de 1500 producteurs ruraux, dont 50% de femmes, au sein de 3 communes ciblées	E	<i>Grille sur les aspects environnementaux</i>		ESD+O+Q
					ESD+O+Q
<u>Activité 2.6.1 :</u>	Etendre les zones d'irrigation dans les 3 communes du Département de Dakoro	E	<i>Grille sur les aspects environnementaux</i>		ESD+O+Q
<u>Activité 2.6.2 :</u>	Aménager les mares a vocation pastorale dans le Département de Bermo.	E	<i>Grille sur les aspects environnementaux</i>		ESD+O+Q

Annexe 9. Matrice méthodologique de l'évaluation

ETAPE D'ANALYSE	SOURCE	LIEU
Appréciation du contexte global du projet		
<ul style="list-style-type: none"> Analyse du problème, examen de la pertinence de la stratégie et du processus opérationnel du projet pour répondre au problème Étude de la façon dont le projet répond aux priorités du PNUD Examen des résultats escomptés Analyse des indicateurs de base mis en place Examen des processus décisionnels Examen des partenariats mis en place Examen de la prise en compte des questions de genre 	Consultation de tous les documents mentionnés ci-dessous et entretiens avec les parties prenantes, notamment CNEDD/PNUD/UGP	Terrain + à domicile (en amont de la mission de terrain)
Évaluation de la conceptualisation du projet		
Évaluation de cadre de résultats/cadre logique		
<p>L'analyse critique des indicateurs et des cibles du cadre logique du projet selon les critères « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et temporalités)</p> <p>Analyse de la clarté et de faisabilité des objectifs, résultats ou éléments du projet</p> <p>Analyse de l'adéquation du projet avec les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet.</p>	<p>travail détaillé avec les chargés S&E et l'UGP</p> <p>Prodoc/cadre logique</p> <p>Cadre SMART</p>	Terrain + à domicile (en amont de la mission de terrain)
Analyse de la grille des hypothèses et risques	Prodoc/cadre logique	Terrain + à domicile (en amont de la mission de terrain)
Analyse du degré d'intégration des enseignements tirés des autres projets pertinents incorporés dans la conception du projet		
Analyse de la participation effective des parties prenantes versus celle prévue		
Analyse de l'approche de réplication et la mesure dans laquelle elle favorise une mise à l'échelle effective		
Appréciation de l'avantage comparatif du PNUD dans le cadre du projet/contexte local		
Analyse de l'intégration effective entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur versus celle prévue		
Analyse de l'efficacité et l'efficience des modalités de gestion/réactivité opérationnelle		
Évaluation d'atteinte des résultats escomptés		
<p>Analyse des indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet</p> <p>une attention particulière sera donnée aux recommandations de la RMP ayant identifié tout secteur entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge). (</p>	Tous documents pertinents, prise en compte du pronostique de la RM, entrevues avec les parties prenantes protocole feux tricolores de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les <i>Directives pour la</i>	Terrain + à domicile (en amont de la mission de terrain)

	<i>conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF</i>	
Évaluation de la mise en œuvre du projet		
Analyse de la gestion réactive Analyse de la mise en œuvre adaptative de modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs Analyse de la prise en compte des commentaires des bénéficiaires et dans quelle mesure ceux-ci sont pris en compte au niveau de la gestion du projet Comparaison et analyse de l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé suite à l'examen à mi-parcours.	Outil de suivi de départ du GEF Entretiens avec UGP et bénéficiaires Rapports de suivi de mission	terrain
Analyse des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ● mécanismes de gestion; ● Planification des activités ● Accords de partenariat ● Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet ● gestion financière du projet et co-financement 	tous documents cités ci-dessus et entretiens avec les dépositaires principaux	Terrain
Analyse de la communication - au sein du projet - externe du projet - Efficacité et efficience de la coordination entre PNUD/CNEDD	Chargé de communication UGP – consultation des extrants à des fins de communication	Terrain
Évaluation des résultats		
Analyse des résultats globaux (réalisation des objectifs) sur la base des objectifs visés et les résultats accomplis *Pronostic noté du degré de réalisation des objectifs Analyse de la Pertinence des résultats obtenus au regard du contexte local *Pronostic noté de la pertinence Analyse de l'Efficacité et efficience des résultats obtenus au regard du contexte local *Pronostic noté de l'Efficacité et efficience Analyse de l'appropriation par le pays *Pronostic noté de l'appropriation par le pays Analyse de l'intégration du projet avec les priorités du PNUD	Sur a base de la documentation (notamment PTA et rapports annuels) + entretiens parties prenantes Analyse du cadre des risques du projet / entretiens parties prenantes	Terrain et domicile (post mission)
Analyse de la durabilité du projet Analyse des dispositions du projet pour assurer la durabilité du projet aux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> - financiers - institutionnels - acquisition et transfert des apprentissages 		

<p>Évaluation les risques pouvant compromettre la durabilité du projet selon les quatre catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques financiers pour la durabilité ; • Risques socio-économiques pour la durabilité ; • Risques environnementaux • Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité 		
<p>*Pronostic noté de la durabilité</p>		
<p>Analyse d'impact du projet (à raffiner)</p> <p>Assimilation et exploitation des apprentissages/formations par les bénéficiaires</p> <p>Intégration effective du CC /planification adaptive dans les plans de développement communaux</p> <p>Impact effectif des mesures de renforcement de la résilience des communautés (sécurité alimentaires/autonomisation locale/pérennisation des actions/mise a l'échelle)</p> <p>Aspects environnements</p> <ul style="list-style-type: none"> • des progrès vérifiables dans l'état écologique, • des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, • des progrès notables vers ces réductions d'impact. 		
<p>Formulation des conclusions /recommandations /enseignements</p>		
<p>Formulation de recommandations sous forme de propositions correctives : spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées.</p> <p>Identification de mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet</p> <p>Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs</p> <p>Analyse des bonnes pratiques et des pratiques à éviter</p>	<p>En concertation avec les parties prenantes, et réflexion post-mission de terrain</p>	<p>Terrain (post mission) et domicile</p>

Annexe 10. Listes des personnes rencontrées

Entretien avec le Président du Comité de Pilotage du Projet ABC.

Maradi, le 16/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Kanfo Harouna	ATCR I3N	Maradi	96-27-02-89	kkzkanfo@yahoo.fr
2	Dr Abdoulaye Allassane	CR I3N	Maradi	96-99-58-41	abdoulassaga@gmail.com
3	Kiari Boukar. S	PNUD	Maradi	91-20-83-78	Kiari.boukar@undp.org

Entretien avec équipe l'UGP Maradi.

Dakoro, le 17 & 21/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Abdou Amadou	Suivi-Evaluation	Bermo	96-88-20-18	abmoumouni@gmail.com
2	Abari Boulama	Suivi-Evaluation	Dakoro	96-27-19-49	abarib@yahoo.fr

3	Kimba Abdou	VNU	Azagor	97-70-33-59	Hassnoun2@yahoo.fr
4	Baba Seikou	RAF	Dakoro	96-59-66-27	babaseikou@yahoo.fr
5	Mohamed Alhassane	ADM	Dakoro	96-55-22-68	mohamed.alhassane95@yahoo.com
6	Garba A. Aboubacary	CAC	Roumbou	96-12-63-07	agarbaabdou@yahoo.fr
7	Abdoulaye Issa	Coordonnateur	Dakoro	96-89-10-14	Abdl_issa@yahoo.fr

Entretien avec le Conseil Régional et l'INRAN.

Maradi, le 17/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Sani Sanoussi	SG A/Gouvernorat	Maradi	96-11-85-73	Sanisanoussi2@gmail.com
2	Balla Paté	PCR/MI	Maradi	96-88-52-55	Ballapate2016@gmail.com

3	Abdoul Karim Mahamadou	SG/CR	Maradi	96-98-77-53	A.karimmahamadou@gmail.com
4	Coulibaly Adama	Chercheur	Maradi	96-53-67-61	Adama2375@yahoo.fr
5	Aichatou Abdoulaye	Chercheur	Maradi	96-38-04-66	Ana2001ne@yahoo.com
6	Kassari Ango Issoufou	Chercheur	Maradi	96-50-32-10	ikaff@yahoofr
7	Brah Nouri	Chercheur	Maradi	96-12-62-56	brahnouri@yahoo.fr

Entretien Préfet Dakoro- site maraicher -Korahane

Korahane, le 18/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Jaharou Ibrahim	Préfet	Dakoro	96-88-80-08	jafarouibrahim@gmail.com
2	Balla Djadi M	SG/P/	Dakoro	96-50-55-64	

3	Zaha Harouna			88-65-16-62	
4	Tia Hachi				
5	Dela Ibrahim				
6	Zalha Ichaou				
7	Sayaba Hachimou				
8	Meri Nayoussa				
9	Abou Kassimou Amadou	Formateur		90-65-92-71	
10	Ibrahim Mahaman	Président cogess		96-53-62-97	
11	Mahamidou Mani			96-36-72-24	

12	Saley Algagass	Eleveur		96-50-75-90	
13	Sani Aouta	Formateur Alpha		96-80-83-30	
14	Asmane Yahaya	Formateur Agri		97-73-45-91	
15	Maman Kabirou	Formateur Agri		99-66-13-33	

Entretien avec la mairie bénéficiaires cheptel et petit commerce.

Korahane, le 18/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Altiné Maihatchi	Maire	Korahane	96-85-32-39	
2	Garba Ibrahim	Vice Maire	Korahane	96-51-71-79	Garbaibrahim470@gmail.com
3					

	Dadi Garba	Gerant BIA	Korahane	96-23-17-90	
4	Ousmane hiro		Korahane	89-03-34-38	
5	Amadou Dan Bakoy		Korahane	99-23-86-60	
6	Chaibou Bouba		Korahane	97-06-57-10	
7	Sani Ousmane		Korahane	96-35-95-45	
8	Harou Mijin Yawa		Korahane	96-67-97-19	
9	Dadi Garba		Korahane		
10	Moussa Kassoussou		Korahane	96-64-09-13	
11	Salmou Ada		Korahane		

12	Halima Miko		Korahane		
13	Hapssou Boubacar		Korahane		
14	Dijé Moussa		Korahane		
15	Salmou Dan Dami		Korahane		
16	Aizai Oumarou		Korahane		
27	Sahiya Abdou		Korahane		
28	Hapssou Adamou		Korahane		
29	Salamou Zabaye		Korahane		
30	Harira Chaibou		Korahane		

31	Saoudi Rouwaté		Korahane		
----	----------------	--	----------	--	--

Entretien avec bénéficiaire AGR Korahane.

Korahane, le 18/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Mariama Ibrahim			97-57-53-02	
2	Ladi Yahaya			88-86-57-61	
3	Sahiya Dilé			99-0549-11	
4	Zeinabou Chefou				
5	Ani Moussa				
6	Halima Kokari				

7	Chaoudi Dan Baki				
8	Ani Mani				
9	Boino Bouwaye				
10	Assoumane Mani			99-38-07-62	
11	Hawa Maazou			89-28-03-12	
12	Hadjara Ada				
13	Halimatou Abdou				
14	AÏ IDI				

Entretien avec les maraichers et gestion des conflits agro pastorale

Farin Baki, le 18/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Garba Issa			97-90-51-18	
2	Nouhou Ila			90-68-58-33	
3	Oumarou Yaou			96-24-34-67	

Entretien avec les Artisans Guidan Zada

Guidan Zada, le 19/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Djakou Djadah		G.Zada	89-40-13-01	
2	Kountché Bizo	Gérant		99-65-36-99	

3	Chaibou Chaidé Moussa			96-58-00-46	
4	Fatouma				
5	Goumar Djadah	Chef de village		97-09-38-32	
6	Ibrahim Ifadé			97-57-67-14	
7	Rahmou Aboubacar	Trésorière		89-56-97-04	

Mission d'évaluation de la phase finale du Projet ABC dans le département de Maradi

Liste des personnes rencontrées pendant la mission d'évaluation

Entretien avec les ONGS et Service techniques à l'UGP

Dakoro, le 19/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Sahabi Ousmane	Droit de l'homme	Dakoro	96-49-58-13	

2	Hassan Labo Almadjir	DDA		96-09-37-49	Labalmadjir6g@gmail.com
3	Ibrahim Sahid	DDEL/ADJ			
4	Moctar Ali	DDE/SU/DD	Dakoro	96-19-09-89	moctar_tera@yahoo.fr

Entretien avec les bénéficiaires petit commerce

Guidan Zada, le 19/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Nola Aboubacar	Membre GPT	G.Zada	96-12-09-66	
2	Amama Goumar				
3	Hamsata Nassamou				
4	Hadjara Agali			96-91-62-67	

5	Gaichatou Goumar			99-86-02-27	
---	------------------	--	--	-------------	--

Entretien avec les bénéficiaire de la BIZ-DES BCC- Broyage des résidus de récolte

Azagor, le 19/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Fatimata Alkassoum	Membre Gpt	Guidan Zada	96-91-62-67	
2	Hadi Hamzak			96-91-84-08	
3	Mariama Harouna			98-87-62-45	
4	Djakou Djada			89-40-13-01	
5	Koumtché Bizo	Gérant Bizo		98-65-36-89	

Entretien avec les transformatrice de lait en fromage

Ranch, le 20/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Fati Habou	Transformatrice	Ranch	96-78-93-66	
2	Habsou Ingam			97-20-35-17	
3	Hadiza Moussa			99-71-36-08	
4	Moussa Tangam	Préfet de Bermo	Bermo	96-53-71-08	
5	Yahaya Dan Madougou	SG Mairie	Bermo	96-57-03-21	
6	Ibrahim Moussa Seyni	VNU	Bermo	96-29-12-26	

Entretien avec les groupements (petit commerce)

Bermo, le 20/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Yawalou Rabo		Bermo	99-89-63-50	
2	Fatchima Fahabi				
3	Hadiza Ibrahim				
4	Kouloua Nomaou				
5	Jima Illia				

Entretien avec les bénéficiaires reconstitutions du cheptel

Bermo, le 20/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Izagaz Wartarene				

2	Nana Namaski				
3	Déla Moussa				
4	Safia Abdoul Hamid				

Entretien avec les bénéficiaires de la maroquinerie

Bermo, le 20/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Ahmoudou Moussa	Artisan	Bermo	97-80-28-99	
2	Attaher Moussa			97-51-44-18	
3	Ingal Mahamane			97-85-41-37	
4	Mahamane Alhadi			98-54-65-67	

5	Alhadi Maigari			96-99-05-39	
6	Alhadi Rhissa			98-09-69-50	
7	Aichatou Abalanga			97-79-10-94	
8	Zeinabou Idda				
9	Kanéne Ibrahim				
10	Yaci Ibrahim				
11	Amatou Saidi				

Entretien avec le maire et puis les forgerons

Adjékoria, le 22/04/20119

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
----	-----------------	-----------	-----------	---------	--------

1	Abou Namaka	Maire	Adjékoria,	96103015	
2	Idi Didi	SG	Adjékoria,	96992584	
3	Salisson Tahirour	Vice président	Adjékoria,	96 43 83 34	
4	Saouala Issaka	SG adjoint	Adjékoria,	97638109	
5	Moutari Kadri	Trésorier	Adjékoria,	96687855	
6	Inoussou Ibrahim	Commissaire aux comptes	Adjékoria,	97066286	

Entretien avec les bénéficiaires du moulin à huile + semences d'arachides - Acha Bissa, le 22/04/2019

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Au Mohasan	Présidente	Acha Bissa		
2	Rabi Ounourou	COGES	Acha Bissa		
3	Yada Soudou	COGES	Acha Bissa		
4	Maimouna Mousa	COGES	Acha Bissa		

5	Lado Tounaou	COGES	Acha Bissa		
---	--------------	-------	------------	--	--

Entretien avec les bénéficiaires de la BIA et du groupement féminin récipiendaire des semences - Guidan Tounaou, le 22/04/2011g

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Localités	Contact	E-mail
1	Saâdou Hanoua	Gérant BIA	Guidan Tounaou	99593668	
2	Sani Ada	Président GT	Guidan Tounaou	98465082	
3	Abdou Karin Aldo	SG	Guidan Tounaou	97277422	
4	Saidou Issa	Commissaire	Guidan Tounaou	97692784	
5	Kassimoi Issoufou	Commissaire	Guidan Tounaou	89510976	
6	Salissou Bougor	Chargeur		97856927	
7	Abdou Kourche	Président			

Annexe 11. Formulaire d'acceptation du code de conduite des consultants en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation²¹

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : Sasha (Chantal) Mentz-Lagrange

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *Sedgfield, Afrique du Sud* le 8 avril 2019.

Signature :



Nom du consultant : Ousseini Babaké

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *Niamey* le 8 avril 2019

Signature :



Nom du consultant : Adamou Alidou

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *Niamey* le 8 avril 2019

Signature :



²¹www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

Annexe 12. Termes de références des consultants

A) Consultante internationale

TERMES DE REFERENCE DE L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET « REGIONALISATION DE L'ADAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (ABC) AU NIGER »

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Conformément au document du projet ABC, une évaluation finale est prévue après la fin du projet. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet « Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) au Niger » (PIMS4790).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

TABLEAU DE RESUME DU PROJET

Titre du projet :	Scaling up Community Based Adaptation			
ID de projet du FEM :	4701		<i>à l'approbation (en millions USD)</i>	<i>à l'achèvement (en millions USD)</i>
ID de projet du PNUD :	4790	Financement du FEM :	3,750	
Pays :	Niger	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	0,5	
Région :	Maradi	Gouvernement :	0,2	
Domaine focal :	Adaptation à base communautaire	Autre :		
Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	13	
Agent d'exécution :	Gouvernement	Coût total du projet :	19,376	
Autres partenaires participant au projet :	Signature du DP (Date de début du projet) :			Août 2014
	Date de clôture (opérationnelle) :		Proposé : février 2019	Réel : Décembre 2018

OBJECTIF ET PORTEE

Le Gouvernement du Niger a obtenu du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le cadre du Programme Opérationnel du GEF sur l'«Adaptation au Changement Climatique», le financement de la phase opérationnelle du Projet de Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC). La signature officielle de la convention de financement est intervenue le 21 août 2014.

Le **but à long terme** du projet est de renforcer la résilience des communautés rurales face aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des économies locales plus résilientes. L'objectif intérimaire vise à renforcer la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/techniques de soutien aux communes pour permettre la génération d'une masse critique de résilience communautaire aux changements climatiques et de parvenir à une économie plus résiliente au climat dans la région de Maradi.

Les objectifs spécifiques d'ABC Maradi sont les suivants :

- le renforcement des capacités de réponse et d'adaptation des services techniques et administratifs déconcentrés et décentralisés au niveau communal ; et
- la promotion et la diffusion de pratiques, technologies et mesures résilientes au niveau local au sein des communes adjacentes.

Le Projet ABC intervient dans la Région de Maradi notamment dans (7) communes retenue dont cinq (5) du département de Dakoro à savoir Ajekoria, Azagor, Dakoro, Korahane, Roumbou, et deux (2) du département de Bermo : Gadabéji et Bermo.

Bref, ABC Maradi est un projet d'adaptation aux changements climatiques urgents et immédiats et bénéficie de cofinancements bilatéraux et multilatéraux pour la mise en œuvre des activités d'adaptation par plusieurs acteurs communautaires, services techniques et l'Etat. Le FEM vient en appui pour renforcer les capacités de tous les acteurs locaux (communes, communautés locales, services techniques, acteurs socioprofessionnels, etc.) à lutter efficacement contre les effets du changement climatique. Le financement du FEM vise à créer un lien entre les initiatives de plusieurs partenaires et acteurs (synergie et partenariat), en vue de promouvoir une intervention à l'échelle locale et de renforcer les activités intégrées d'adaptation des communautés vulnérables affectées par les effets des changements climatiques dans la zone d'intervention du projet.

Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants :

- ❖ L'information nécessaire et les outils de gestion des risques climatiques pertinents sont mis à disposition et adoptés par les autorités communales, les services techniques et les organisations communautaires (OCB et ONG) au sein des 7 communes prioritaires de la Région de Maradi ;
- ❖ Des mesures communautaires et des sources de revenus résilientes sont mises à l'échelle, diffusées et mises en œuvre au sein des 7 communes prioritaires dans la Région de Maradi.

Le premier effet renforce les capacités et les moyens clés relatifs à la gestion des risques climatiques et fournit l'information nécessaire sur ces risques aux niveaux départemental, communal et local. Il construit un environnement institutionnel favorable pour la mise à l'échelle et la diffusion d'activités et de pratiques communautaires résilientes, et pour obtenir des économies locales et des sources de revenus plus résilientes au sein des 7 communes d'intervention de la Région de Maradi. Le second effet appuie directement la mise en œuvre et l'adoption de ces activités et pratiques communautaires résilientes. Ces deux effets, et leurs extrants respectifs, sont par conséquent reliés les uns aux autres.

Le Projet Régionalisation de l'Adaptation à Base Communautaire (ABC) au Niger est mis en œuvre par le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Le dispositif opérationnel du Projet comprend :

Une Unité de Gestion du Projet (UGP), basée à Dakoro et Bermo, et composée de : le coordonnateur, 2 Experts/Suivi-évaluation, 1 Responsable Administratif et Financier, 1 Chargé de Communication, 1 Assistant Administratif, 2 Chauffeurs, 2 gardiens et 1 planton

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

Une approche et une méthode globales²² pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau ([Annexe C](#)) dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devra effectuer une mission sur le terrain **dans les sept communes d'intervention du projet au niveau de la région de Maradi à savoir Roubou, Azagor, Korahane, Adjékoria, Dakoro, Gadabedji et Bermo**. Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

- le personnel du Projet (Coordonnateur et équipe du Projet) ;
- des représentants du SE/CNEDD et du PNUD;
- des membres du Comité de Pilotage ;
- des entrepreneurs chargés de l'exécution des grandes composantes du projet ;
- des représentants des parties prenantes locales ;
- des représentants des projets et programmes de la zone d'intervention ;
- des représentants des ONG pertinentes ;
- des représentants des services techniques ;
- les populations bénéficiaires ;
- des représentants des communes et autres circonscriptions territoriales et parties prenantes qui ne sont pas directement impliquées dans le projet qui peuvent avoir vécu ou ont espéré vivre ses impacts.

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des

²² Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement](#), à la page 163

documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'[annexe B](#) des présents termes de référence.

CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir [annexe A](#)) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité**. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D](#).

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront

nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

INTEGRATION

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. ²³

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD au Niger. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de

²³ Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

voyage de celle-ci dans le pays. Il assurera la prise en compte par les consultants des commentaires des différentes parties pour l'élaboration du rapport final.

L'équipe de projet (le **SE/CNEDD** à travers l'Unité de Gestion du Projet) sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, et Calendrier d'évaluation

L'évaluation durera au total 21 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	03 jours	<i>Du 01 au 03 novembre 2018</i>
Mission d'évaluation	12 jours	<i>Du 04 au 16 novembre 2018</i>
Projet de rapport d'évaluation	04 jours	<i>du 17 au 20 novembre 2018</i>
Rapport final	02 jours	<i>du 21 au 22 novembre 2018</i>

La mission peut commencer plus tôt, dans ce cas le calendrier sera adapté en conséquence.

Voyage:

- Des voyages à l'intérieur du Niger seront requis pendant la mission pour l'évaluation finale. Les consultants doivent se conformer aux Directives des Nations Unies relatives à la sécurité énoncées dans <https://dss.un.org/dssweb/>
- Une formation à la sécurité de base sur le terrain de niveau II et une formation avancée en matière de sécurité sur le terrain doivent être suivies avec succès avant le voyage ;

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Le consultant international sera le Chef d'équipe. Ce dernier aura la totale responsabilité de livraison des produits de l'évaluation.

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur les objectifs, le calendrier et la méthode	Au plus tard une semaine avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai maximum d'une semaine après la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai maximum d'une semaine suivant la réception des	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

		commentaires du PNUD sur le projet de rapport	
--	--	---	--

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été pris en compte dans ledit rapport.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe d'évaluation sera composée d'un consultant international chef d'équipe et deux consultants nationaux (un Expert institutionnel ayant des compétences en développement local, et un Expert en agroéconomie disposant des compétences en adaptation au changement climatique). Les consultants doivent disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Les rôles respectifs pourront être comme suit :

- **Consultant international** : Chef de mission de l'évaluation finale. Responsable de la conduite de la mission. Responsable de la rédaction du rapport.
- **Consultant national (expert institutionnel ou en développement local)** : Responsable de l'analyse institutionnelle, de l'engagement des partenaires, de la conduite des enquêtes auprès des bénéficiaires, des questions sur la gestion du projet, des processus de coopération entre partenaires, des COFOs, et aspects similaires.
- **Consultant national (expert en agroéconomie)** : Responsable des aspects techniques du projet, des investissements, des activités techniques en matière d'adaptation à base communautaire, de la gestion des ressources naturelles, de la restauration de terres dégradés, et des impacts environnementaux et communautaires.

Les consultants doivent posséder les qualifications suivantes :

Pour le consultant International,

Expérience :

- Minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques
-
- Avoir conduit au moins 3 évaluations de projet d'adaptation au changement climatique ou dans le domaine de la Résilience ;
-
- Avoir une connaissance préalable du Fonds Mondial pour l'Environnement et l'expérience de travailler en Afrique constituerait un atout ;
- Avoir conduit au moins 3 évaluations ou analyses des projets tenant compte du genre ;
-
- Avoir conduit au moins deux évaluations de projets axées sur les résultats ;
- Expérience de travail en équipe pluridisciplinaire.

Education:

- Justifier d'un diplôme de troisième cycle ou équivalent en agronomie ou autre discipline pertinente (gestion des ressources naturelles, environnement, agro météorologie) pour le consultant international ;

Langues requises:

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, qui est la langue de travail;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

Pour le consultant national (**expert en agroéconomie**)

Expérience :

- Avoir au moins conduit deux évaluations de projet basée sur les résultats ;
- Avoir conduit au moins 1 évaluation de projet d'adaptation au changement climatique ou dans le domaine de la Résilience ;
- Avoir au moins conduit une évaluation ou analyse des projets tenant compte du genre ;
-
- Expérience d'au moins cinq ans dans les domaines focaux ciblés (Agronomie, agroéconomie, adaptation au Changement Climatique) ;
- Une connaissance du PNUD et du FEM serait un atout.

Education :

- Justifier d'un diplôme d'ingénieur Agronome ou Agroéconomiste ;

Langues requises:

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, qui est la langue de travail;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

Pour le Consultant national (**expert institutionnel ou en développement local**)

Expérience :

- Avoir conduit au moins deux évaluations de projet basée sur les résultats;
- Avoir conduit au moins une évaluation de projet d'adaptation au changement climatique ou dans le domaine de la Résilience;
- Avoir au moins conduit une évaluation ou analyse des projets prenant en compte le genre ;
- Expérience d'au moins cinq ans dans les domaines focaux ciblés (, adaptation au Changement Climatique, appui au développement local) ;
- Une connaissance du PNUD et du FEM serait un atout.

Education :

- Justifier d'un diplôme en gestion des projets, planification, sociologie ou économie (minimum BAC+5)

Langues requises:

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, qui est la langue de travail;

- La connaissance de l'anglais serait un atout.

CODE DE DEONTOLOGIE DE L'EVALUATEUR

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](#)

B) Consultant national expert du développement local

Le consultant national expert en développement local travaillera avec le consultant international sous la supervision directe du chargé de Programme Environnement du PNUD.

Il sera responsable de l'analyse institutionnelle, de l'engagement des partenaires, de la conduite des enquêtes auprès des bénéficiaires, des questions sur la gestion du projet, des processus de coopération entre partenaires, des COFOs, et aspects similaires.

C) Consultant national expert en agronomie

Le consultant national expert en agroéconomie travaillera avec le consultant international sous la supervision directe du chargé de Programme Environnement du PNUD.

Il sera responsable des aspects techniques du projet, des investissements, des activités techniques en matière d'adaptation à base communautaire, de la gestion des ressources naturelles, de la restauration de terres dégradées, et des impacts environnementaux et communautaires.